

COUVERTURE

Document de référence 2011

(incluant le rapport financier annuel)

LE TANNEUR & CIE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le dépôt de ce document de référence le 26 avril 2012. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le dépôt n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2010 (D. 10-0258).
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par de l'AMF le 28 avril 2011 (D. 11-0394).

PROFIL

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe LE TANNEUR & CIE est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir.

Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : LE TANNEUR et SOCO. Au 31 décembre 2011, le réseau de détail à l'enseigne LE TANNEUR se compose de 61 points de vente en France, Belgique, Allemagne, Algérie et Luxembourg : 28 magasins détenus en propre, 32 magasins franchisés et un site Internet.

Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe français sur son site de production corrézien de Bort-les-Orgues.

En 2011, LE TANNEUR & CIE a réalisé un chiffre d'affaires global de 64,8 millions d'Euros.

SOMMAIRE

P1 – le mot du président

P2/3 – repères

P4/5 – chiffres clés

P6/7 – une vision créative de notre métier : créateur > fabricant

P8/9 – une vision créative de notre métier : distributeur

P10/11 – LE TANNEUR

P12 – SOCO

P13 – le cahier financier

> P1 LE MOT DU PRESIDENT

L'industrie du luxe a de nouveau connu en 2011 une année de forte croissance. LE TANNEUR & CIE a pleinement bénéficié de cette santé dont le premier effet fut un besoin croissant de production qui s'est lui-même traduit par une forte progression des ventes de notre activité de Fabrication pour maisons de luxe. Cette tendance se maintient et nous nous réjouissons de pouvoir accompagner et soutenir la demande croissante de nos donneurs d'ordres.

Nos marques propres ont, elles aussi, connu une année importante au cours de laquelle les efforts passés ont porté leurs fruits, avec une croissance du chiffre d'affaires significative. Nous avons également amorcé notre développement international en propre par l'ouverture d'un premier magasin en Allemagne.

Ce qui a marqué l'année 2011 et la marquera sans doute de façon plus durable a été la prise de contrôle majoritaire de LE TANNEUR & CIE par la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C. Cet actionnaire apporte l'expérience et les moyens nécessaires pour permettre à notre groupe de poursuivre son développement à l'international. Cette opération a également souligné l'expertise de nos équipes puisque Qatar Luxury Group nous a accordé sa confiance quant à la production de ses propres articles de maroquinerie, qui seront confectionnés par nos artisans sur le site historique de Belley.

Nous poursuivrons cette année nos efforts de montée en gamme, de façon prudente et progressive, en nous fondant plus résolument sur notre légitimité historique de Maison de Maroquinerie, nos savoir-faire et notre capacité de création et d'innovation.

Tout en continuant à nous appuyer et à développer la qualité de nos produits et la loyauté de notre clientèle, nous allons également soutenir cette année nos opportunités de développement par une campagne publicitaire d'envergure, sans précédent dans l'histoire de notre Maison.

C'est avec encore plus d'optimisme et en confiance que nous abordons l'année 2012 : les deux métiers de notre entreprise sont aujourd'hui en croissance soutenue et devraient connaître une nouvelle progression de leurs chiffres d'affaires.

Gregory Couillard
Président du Conseil d'administration

➤ P2/3 REPERES

1997 : renaissance d'un grand maroquinier

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques LE TANNEUR et SOCO, et crée la société anonyme LE TANNEUR & CIE.

1999 : l'entrée au capital de Louis Vuitton Malletier

A l'occasion d'une augmentation de capital réservée à Louis Vuitton Malletier, LE TANNEUR & CIE renforce ses fonds propres d'un montant de 3,7 M€.

2000 : l'introduction en bourse

LE TANNEUR & CIE s'introduit sur Euronext Paris C.

L'usine corrézienne de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.

2004 : le lancement de la commission-affiliation

Depuis plusieurs années, le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes « femmes » de la marque LE TANNEUR et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque SOCO.

Le Groupe amplifie la communication publicitaire autour de la marque LE TANNEUR.

LE TANNEUR & CIE décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié LE TANNEUR ouvre à Bordeaux en novembre 2004.

2006 : l'adoption d'un modèle de pur opérateur marketing et distribution

LE TANNEUR & CIE lance un *re-engineering* de la production en sous-traitance de ses marques propres dans une optique d'amélioration de la rentabilité.

Le modèle de sac féminin Matilde de la marque LE TANNEUR remporte un vif succès auprès des consommatrices.

Lancement des lignes de bagages du *co-branding* AIR France by LE TANNEUR.

Louis Vuitton Malletier cède sa participation à Hervé Descottes et au fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV.

2007 / 2010 : l'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie LE TANNEUR

L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, de nouveaux magasins en propre et affiliés sont inaugurés, dont en 2007 la vitrine-phare du Groupe au Carrousel du Louvre.

LE TANNEUR reçoit le prix de la rénovation des Enseignes d'or décernées par la correspondance de l'enseigne pour son nouveau concept de magasin inauguré en 2009.

Une augmentation de capital d'un montant net de 2,7 M€ avec droit préférentiel de souscription est souscrite à hauteur de 111% en juin 2009.

Apport en 2010 de la branche Fabrication pour maisons de luxe à la filiale entièrement contrôlée « MAROQUINERIE DES ORGUES »

2011 : Qatar Luxury Group devient actionnaire majoritaire

Le 18 mai, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, acquiert la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations. Grégory Couillard devient Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hervé Descottes qui conserve son mandat de Directeur général. Une offre publique d'acquisition se déroule du 8 au 21 juillet. Fin décembre, la participation de l'actionnaire majoritaire s'élève à 86,03% du capital.

www.qatarluxurygroup.com

P 4/ 5 CHIFFRES CLES

les chiffres clés *(indiqués selon les normes IFRS)*

Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros

	2010	2011	
Fabrication pour maisons de luxe	29,3	33,6	+14,8%
Autres distributions Marques propres	14,1	15,7	+11,6%
Magasins LE TANNEUR	13,9	15,5	+11,7%
TOTAL	57,2	64,8	+13,3%

Répartition du chiffre d'affaires par activité

	2010	2011
Fabrication pour maisons de luxe	51,1%	51,8%
Autres distributions	24,6%	24,2%
Magasins contrôlés et affiliés	24,3%	24,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

Répartition du chiffre d'affaires par marque (hors fabrication pour maisons de luxe)

	2010	2011
LE TANNEUR	81%	81%
SOCO	8%	8%
AIR France BY LE TANNEUR	10%	10%
Autres	1%	1%
<i>TOTAL</i>	<i>100,0%</i>	<i>100%</i>

Répartition du chiffre d'affaires des Marques propres Export en milliers d'euros par zone géographique

	2010	2011
Afrique	73,8	129,9
Amérique	18,3	48,2
Europe	2 154,7	2 430,1
Moyen-Orient	381,5	270,5
Asie et Pacifique	340,3	471,6
	2 968,6	3 350,3

Compte de résultat comparé en millions d'euros

	2010	2011
Chiffre d'affaires	57,21	64,80
Valeur ajoutée	20,14	19,82
EBE	2,35	0,69
Résultat opérationnel courant	1,30	-0,48
Autres produits et charges opérationnels	0,36	0,38
Résultat opérationnel	1,66	-0,10
Résultat financier	-0,32	-0,24
Résultat net avant activités abandonnées	0,86	-0,54
Résultat net	0,71	-0,54

Bilans comparés en millions d'euros (au 31 décembre)

ACTIF	2010	2011
Actif non courant	9,2	9,7
Stocks	15,4	13,7
Créances et comptes de régularisation (*)	14,1	14,4
Liquidités et quasi-liquidités	2,0	2,0
TOTAL	40,7	39,8

PASSIF	2010	2011
Capitaux propres	11,8	11,3
Dettes financières à plus d'un an	3,8	4,0
Dettes financières à moins d'un an (*)	8,1	6,8
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1,7	1,9
Autres provisions	0,4	0,6
Dettes fournisseurs et autres dettes	14,9	15,1
TOTAL	40,7	39,8

(*) Les créances clients intègrent les factures cédées à la société d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly, la contrepartie est enregistrée en dettes financières à moins d'un an. Au 31 décembre 2011, le montant des créances cédées comprises dans le poste clients s'élève à 3,1 M€, la contrepartie est constatée en dettes financières à moins d'un an (5,5 M€ en 2010).

> P6/7 UNE VISION CREATIVE DE NOTRE METIER CREATEUR > FABRICANT

CREATEUR, des gammes sans cesse renouvelées

LE TANNEUR & CIE, à travers ses marques propres LE TANNEUR et SOCO, propose des gammes complètes de portefeuilles, sacs, serviettes et bagages.

A l'écoute permanente du marché, les équipes marketing analysent les collections passées, étudient les tendances de la saison, anticipent les évolutions de la mode.

L'imagination se met alors en marche : association des matières, design, choix des cuirs, mariage des couleurs...

FABRICANT, une qualité à l'épreuve du temps

Les collections haut de gamme sont fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers. Une démarche de chaque instant et de longue haleine. A Belley, berceau de son histoire, le laboratoire du Groupe effectue de multiples opérations de contrôle qualité où les produits subissent des tests impitoyables ! Bijouteries, serrures, qualité des cuirs, tressages main, toutes les finitions sont passées au crible pour offrir une qualité exceptionnelle, dans le respect de la trilogie « qualité-prix-créativité » qui a forgé l'esprit du Groupe.

La plupart des productions Marques propres sont désormais délocalisées en Chine, en Inde et au Maghreb. Toutefois, et c'est une prise de position claire, LE TANNEUR & CIE s'est attaché depuis le début à suivre une éthique de travail stricte.

Fort d'un savoir-faire historique de plus de cent ans, LE TANNEUR & CIE dédie une partie de son expertise de maroquinier à une activité de sous-traitance pour les plus grandes maisons de luxe françaises. Deux usines répondent aux besoins de ses donneurs d'ordre sur le site de Bort-les-Orgues en Corrèze. Cette activité est issue de l'historique de la marque LE TANNEUR qui dès 1895 développe son expertise de tanneur et de maroquinier pour créer de la petite maroquinerie puis grandira avec une production à l'échelle industrielle démontrant ses capacités d'innovation.

Sous traitant de référence, LE TANNEUR & CIE vise l'excellence industrielle et a le souci d'amélioration continue :

- Au travers du lean manufacturing, méthode visant à organiser les processus de production sur le principe des flux tendus.
- En se dotant d'un nouveau système de GPAO, gestion de production assistée par ordinateur.
- En modernisant ses outils de phase de découpe afin de gagner en productivité et optimiser le rendement des peaux.
- En continuant à renforcer ses compétences techniques et de gestion de production par le recrutement de profils ingénieurs.

LE TANNEUR & CIE face à ses responsabilités sociétales et environnementales

La RSE, responsabilité sociale/sociétale et environnementale constitue une intégration volontaire par l'entreprise des préoccupations sociales et environnementales.

- L'édition engagée - Les livrets de la campagne de communication sont imprimés sur du papier FSC, issu de forêts gérées durablement. L'imprimerie répond aux exigences des normes Imprim'vert. Tous les déchets sont également compactés et recyclés.

- Le packaging responsable - Boite en papier recyclé. Sacherie en partie recyclée et sans pelliculage chimique. Housse en coton organique. Simplification des emballages protecteurs pour, entre autre, diminuer le poids des produits et ainsi réduire l'émission de CO2 lors du transport.
- Les magasins LE TANNEUR au nouveau concept - Le choix des fournisseurs tient compte de leur engagement à respecter le label HQE (haute qualité environnementale). Le nouveau concept utilise en majorité des lampes à iodures métalliques qui supportent une longue durée de vie (supérieure à 2 ans) et une consommation d'énergie moindre que les lampes halogènes. Le sol est en bois PEFC, issu des forêts gérées durablement, le fournisseur étant le 1er fabricant de sol certifié à la norme ISO 14001 (management environnemental).

> P8/9 UNE VISION CREATIVE DE NOTRE METIER DISTRIBUTEUR

LE RESEAU LE TANNEUR, un concept haut de gamme de magasin

Le concept joue avec des effets de matériaux bruts : murs façon béton, plancher en bois, tonalités de cuir. Une immersion dans l'ambiance des ateliers d'autrefois par des couleurs chaudes allant du chocolat tendre au brun naturel pour un environnement des plus accueillants.

Une deuxième lecture nous amène dans un univers mode. Un lustre tout en rondeur, préparé en atelier pour chaque magasin, diffuse un éclairage basse consommation. A côté des quelques fauteuils, des mannequins en carton conçus par un créateur japonais permettent de s'imaginer un sac à l'épaule. Les univers femme – homme – voyage – petite maroquinerie et accessoires se retrouvent au fil du magasin dans des approches originales.

LE TANNEUR s'appuie sur des points de vente qui communiquent de l'émotionnel et du relationnel avec les clients, et surtout qui véhiculent de l'envie et de la surprise. LE TANNEUR dessine une image de marque en cohérence avec ses valeurs et fait redécouvrir son imagination innovante et son savoir-faire.

Ainsi naît la création d'un magasin autour du concept de l'atelier qui met en avant les valeurs de savoir-faire traditionnel, mais aussi qui se positionne dans un univers mode permettant ainsi de renforcer la perception d'une marque authentique en totale adéquation avec son époque. L'esprit atelier se traduit par plusieurs éléments de décoration, de conceptions originales, et de couleurs soigneusement sélectionnées.

En novembre 2010, LE TANNEUR a reçu le prix de la rénovation des Enseignes d'or décernées par la correspondance de l'enseigne pour son nouveau concept de magasin inauguré en 2009.

LE TANNEUR propose ce concept moderne de magasin à des entrepreneurs autonomes à travers la commission-affiliation. Cette forme de distribution est la plus adaptée aux métiers de la mode.

Au 31 décembre 2011, le réseau compte 61 points de vente à enseigne LE TANNEUR dont 31 en commission-affiliation.

LE TANNEUR a été identifié et reconnu par la Fédération Française de la Franchise. C'est le gage d'un savoir-faire et du respect permanent du code de déontologie européen.

Le *wholesale*

En France, les marques du groupe LE TANNEUR & CIE sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.

Les marques sont également distribuées auprès de 400 détaillants multimarques français.

A l'export, LE TANNEUR & CIE diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Les marques LE TANNEUR et SOCO sont distribuées dans une quarantaine de pays.

> P 9/10 LE TANNEUR

Depuis 1898, date de sa création, LE TANNEUR parle aux émotions et aux sens. En imposant une double compétence jusqu'alors inédite, de tanneur et de maroquinier, il invente des produits et un style au service de chacun. La petite maroquinerie d'abord, avec le très innovant « Sans Couture » primé à l'Exposition Universelle de 1900, démontre l'ingéniosité et l'inventivité des créateurs. Puis, vient la maroquinerie pour homme, audacieuse et intrépide, proposant des sacs pour homme, qui connaîtront le succès dans les années 60. Enfin, la maroquinerie pour femme. Un écrin à construire. Une féminité et un charme discret inspirent les collections. Désormais, l'élégance de la collection et le savoir-faire ne font plus qu'un.

Vivante de ses succès, et traversant les crises, la marque entre rapidement dans la vie des Français. D'abord comme référent dans le monde de la maroquinerie puis comme marque ancrée dans la culture française : parure de bureau du Président Charles De Gaulle ou de l'Aga Khan, murs recouverts de panneaux LE TANNEUR dans la France entière... La marque est l'assurance du bel ouvrage.

C'est naturellement que LE TANNEUR grandit petit à petit, gardant en son for intérieur la richesse de son savoir-faire unique.

LA MATIERE

La matière c'est la base. La page blanche sur laquelle va s'inscrire toute l'histoire. La qualité exceptionnelle des cuirs employés par LE TANNEUR est une tradition de la marque : en ce domaine, l'intransigeance de LE TANNEUR est proverbiale.

LE GESTE

On ne naît pas maître-maroquinier par hasard. C'est le patient apprentissage, la lente transmission des savoir-faire ancestraux qui assurent la continuité des gestes du métier. En France comme ailleurs, les artisans LE TANNEUR sont tous de grands professionnels au faîte de leur art.

LE TEMPS

Des ateliers de prototypage au produit fini, chaque création LE TANNEUR naît étape après étape de la lente application des hommes. Présente dès 1898, aux origines de la marque, cette exigence fondamentale se perpétue encore aujourd'hui.

LA FONCTION

Chez LE TANNEUR, la fonctionnalité est la règle de base – même si elle ne saurait suffire à faire le tour de la question. Le talent de la marque c'est sa capacité à faire naître le beau sur la base du pratique : réinterpréter, de façon parfois audacieuse, une forme dictée par la fonction.

LE TALENT

Si toutes les créations LE TANNEUR bénéficient sans limite du savoir-faire de nos équipes, elles exigent souvent de véritables tours de force qui mobilisent le talent de ses meilleurs artisans – et font parfois reculer la frontière entre l'art et l'artisanat.

L'EXCELLENCE

La marque LE TANNEUR est née de l'association d'un tanneur et d'un maroquinier. L'exigence de ses créations était déjà légendaire bien avant que le terme durable ne connaisse

son succès d'aujourd'hui. Le secret ? Des tests impitoyables qui couvrent toutes les étapes : les cuirs bien sûr, mais aussi les bijouteries, les serrures, les tressages et toutes les finitions.

P12 > SOCO

SOCO, marque née en 1932, affiche son empreinte dynamique et effrontée. Dans les années 80, SOCO bouscule le marché avec son style reconnaissable et ses couleurs attrayantes, ceci notamment avec la ligne emblématique, « San Diego ». Un grand succès qui signera fièrement son identité.

La marque développe ses collections en créant des mélanges insolites de matières et de couleurs autour de modèles originaux et astucieux. Avec son style reconnaissable, SOCO touche une cible qui cherche à se démarquer avec des produits non conventionnels, jeunes et impertinents.

SOCO s'adresse à des jeunes femmes dynamiques, au tempérament joyeux, qui cherchent à se singulariser avec des produits accessibles, originaux, presque impertinents. Du sac, porté épaule ou porté main, à la petite maroquinerie assortie, les collections SOCO sont riches et variées et offrent des possibilités infinies.

Les articles au look jeune, unis ou imprimés, sont reconnaissables et frais. En toile, ils se portent facilement et s'adaptent à toutes les situations. Rock et raffinement se mettent dans le même sac.

le cahier financier

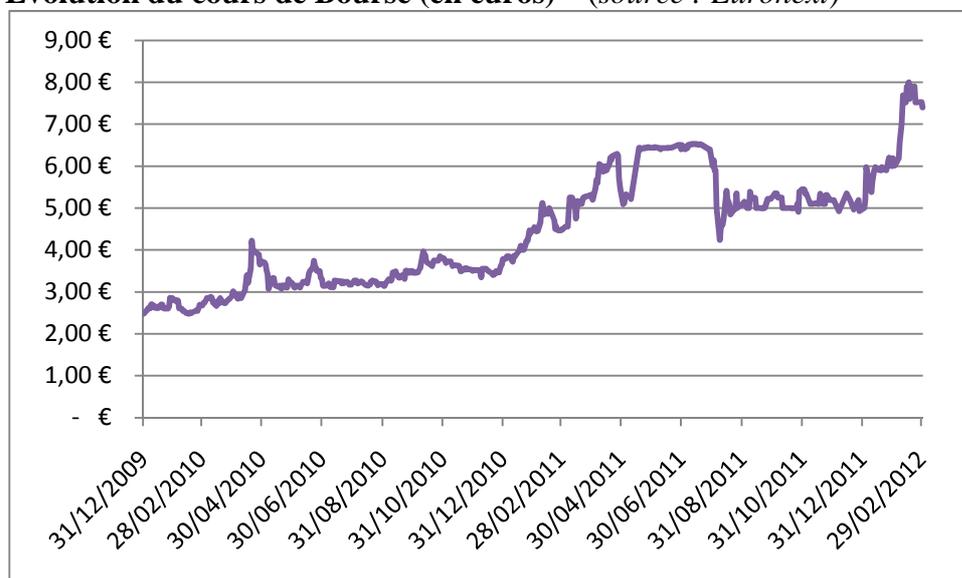
la communication financière	Page 16
rapport du Conseil d'Administration	Page 19
rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	Page 37
document d'information annuel	Page 41
organigramme du Groupe	Page 43
analyse des risques	Page 44
comptes consolidés au 31 décembre 2011	Page 48
annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011	Page 53
comptes sociaux au 31 décembre 2011	Page 89
annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2011	Page 92
rapports des Commissaires aux Comptes	
rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2011	Page 118
rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011	Page 120
rapport spécial	Page 122
rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne	Page 125
renseignements généraux	Page 127
texte des résolutions	Page 136
table de concordance	Page 138
table de réconciliation avec le rapport financier annuel	Page 141

(1) la communication financière

Répartition du capital au 31 décembre

	2011	2010	2009
Qatar Luxury Group Fashion S.P.C.	86,0%	-	-
Public	6,9%	46,2%	44,5%
Dirigeant	-	30,7%	33,0%
D&P PME IV	-	15,6%	15,6%
Autre fonds d'investissement	6,8%	6,2%	5,3%
Cadres	0,1%	1,0%	0,9%
LE TANNEUR & CIE	0,1%	0,3%	0,7%

Evolution du cours de Bourse (en euros) (source : Euronext)



Nombre d'actions (Nominal de 1 €)	4 224 759
Capitalisation boursière au 31 décembre 2009	10,5 M€ soit 2,48 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	16,0 M€ soit 3,78 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2011	20,8 M€ soit 4,92 € par action
Capitalisation boursière au 31 mars 2012	30,8 M€ soit 7,28 € par action
Cours au 31 décembre 2011	4,92 €
Fonds propres au 31 décembre 2011	11,3 M€ soit 2,68 € par action
Résultat net au 31 décembre 2011	-0,5 M€ soit -0,13 € par action

Cours en euros	2009	2010	2011	2012 (31/03)
+ haut	4,47	4,22	6,65	8,00
+ bas	1,50	2,48	3,72	5,00
A la fin de la période	2,48	3,78	4,92	7,28
Volumes quotidiens	12 449	8 986	10 234	744

Evolution des cours et volumes (source : Euronext)

	plus haut	Cours (en €) plus bas	Moyen	Nombre de titres échangés
déc-08	4,60	2,78	3,93	29 033
janv-09	4,00	2,81	3,51	9 802
févr-09	4,47	3,75	4,16	5 025
mars-09	4,45	2,83	3,33	48 380
avr-09	3,14	2,85	3,04	19 622
mai-09	3,64	3,00	3,20	63 762
juin-09	3,15	1,89	2,42	250 532
juil-09	1,95	1,50	1,71	278 183
août-09	2,39	1,77	2,10	866 301
sept-09	2,73	2,14	2,53	614 157
oct-09	3,21	2,48	2,86	581 294
nov-09	2,99	2,61	2,80	136 721
déc-09	2,73	2,43	2,61	101 510
janv-10	2,90	2,53	2,67	174 776
févr-10	2,84	2,48	2,60	103 642
mars-10	2,66	2,90	2,79	132 077
avr-10	4,22	2,84	3,45	839 594
mai-10	3,70	3,07	3,26	179 071
juin-10	3,74	3,10	3,33	97 744
juil-10	3,27	3,11	3,20	137 093
août-10	3,27	3,15	3,21	94 293
sept-10	3,51	3,14	3,37	172 994
oct-10	3,96	3,45	3,68	196 354
nov-10	3,80	3,49	3,62	92 215
déc-10	3,78	3,35	3,51	98 446
janv-11	4,50	3,72	4,03	371 509
fév-11	5,12	4,44	4,72	283 262
mars-11	5,32	4,50	5,03	276 767
avr-11	6,37	5,20	5,89	203 397
mai-11	6,65	5,01	5,93	472 886
juin-11	6,54	6,01	6,44	831 411
juil-11	6,54	6,21	6,49	102 841
août-11	6,40	4,10	5,12	31 924
sept-11	5,39	4,86	5,11	7 017
oct-11	5,91	4,75	5,13	31 077
nov-11	5,45	5,10	5,22	9 238
déc-11	5,35	4,92	5,10	13 725
janv-12	6,20	5,00	5,83	16 815
fév-12	8,00	6,01	7,38	24 280
mars-12	7,60	6,93	7,24	6 880

Actionnaires nominatifs
 CM – CIC Securities
 Service aux Emetteurs
 6 avenue de Provence
 75441 Paris Cedex 09

Relations actionnaires
Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

Calendrier d'information financière 2012

Chiffre d'affaires annuel 2011	25 janvier 2012
Résultats annuels 2011	26 avril 2012
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2012	26 avril 2012
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre et 1 ^{er} semestre 2012	25 juillet 2012
Résultats 1 ^{er} semestre 2012	31 août 2012
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2012	24 octobre 2012
Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre et année 2012	23 janvier 2013

(2) rapport du Conseil d'Administration

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1 Activité de la Société-mère

1.1 *Faits marquants*

L'exercice 2011 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

- **Changement d'actionnariat majoritaire**

Le 18 mai 2011, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, est devenue l'actionnaire majoritaire de LE TANNEUR & CIE en acquérant la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations. A cette même date, le Conseil d'administration a coopté Messieurs Grégory Couillard, Jean Lebras et Thomas Pecenka en remplacement des administrateurs démissionnaires (Madame Jocelyne Descottes, Messieurs René-Jean Brun et Alain Fauqueur) et nommé Monsieur Grégory Couillard en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hervé Descottes qui a conservé son mandat de Directeur général jusqu'au 13 février 2012.

Une offre publique d'acquisition s'est déroulée du 8 au 21 juillet. Fin décembre, la participation de l'actionnaire majoritaire s'élève à 86,03% du capital.

- **Evolution du réseau de distribution**

Le 1^{er} janvier 2011, LE TANNEUR & CIE a repris à un ancien partenaire affilié le droit au bail du magasin d'Orléans qui est désormais exploité en propre.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m² dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre a ouvert au public.

La première boutique LE TANNEUR en Allemagne a été ouverte à Düsseldorf en septembre. La surface de vente d'environ 70 m² permet de présenter les dernières collections dans un univers entièrement dédié à la maroquinerie haut de gamme. L'inauguration officielle de la boutique a eu lieu le 26 octobre en présence des personnalités de la ville et des dirigeants de LE TANNEUR. Juridiquement, une succursale allemande a été créée par LE TANNEUR & CIE le 25 juillet 2011 pour les déclarations fiscales et sociales locales.

Au mois de septembre, la boutique en ligne www.letanneur.com a été relancée avec Digital Commerce Factory, société sœur de vente-privee.com. La conception du site Internet marchand a été refondue pour la rendre plus attractive.

LE TANNEUR a inauguré deux nouveaux magasins affiliés au cours de l'exercice : au Mans et rue de Courcelles à Paris.

Le 28 avril 2011, le droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret a été cédé pour 485 K€. Cette opération a généré une plus-value de 400 K€.

Le 25 juillet 2011, le droit au bail du magasin de Nantes à contribution négative a été cédé pour un prix de 135 K€ conduisant à une moins-value de 70 K€.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a procédé à la résiliation du bail du magasin d'usine exploité à Gray le 30 septembre 2011, fin de la 2^{ème} période contractuelle.

A fin décembre 2011, le réseau de distribution LE TANNEUR compte 61 points de vente succursales et franchisés en France, Belgique, Allemagne, Luxembourg et Algérie.

- **Déménagement du site parisien et changement de siège social**

Le 17 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail pour la location de bureaux au 128 quai de Jemmapes dans le 10^{ème} arrondissement de Paris à compter du 1^{er} avril 2011. Le déménagement des bureaux s'est déroulé courant mai. Le bail des anciens locaux parisiens au 117/119 quai de Valmy permettait une résiliation à tout moment.

L'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2011 a décidé le transfert du siège social de la Société de Bort-les-Orgues (Corrèze) à l'adresse des nouveaux locaux parisiens.

1.2 Analyse de l'activité et des résultats de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Au 31 décembre 2010, la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe a été apportée à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES. Les flux du compte de résultat 2011 ne sont donc pas comparables à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors cessions d'approvisionnements de 31,1 M€ contre 27,8 M€ pour l'exercice précédent si l'on neutralise l'activité de Fabrication pour maisons de luxe apportée, soit une augmentation de 11,8% :

- En dépit d'un contexte de consommation difficile en fin d'année, la hausse de chiffre d'affaires des magasins à enseigne LE TANNEUR est significative : +11,8% (+7,5% à surface constante). LE TANNEUR a inauguré quatre nouveaux magasins au cours de l'exercice : deux en propre à Aubervilliers et à Düsseldorf et deux affiliés au Mans et rue de Courcelles à Paris.
- La progression de chiffre d'affaires des autres canaux de distribution des Marques propres s'élève à +11,8% également : +7,9% pour les grands magasins français, stabilité pour les détaillants multimarques français et +12,8% à l'export grâce aux zones Russie, Japon et Chine.

La répartition du chiffre d'affaires par marque est restée identique entre 2010 et 2011 : 81% pour LE TANNEUR, 8% pour SOCO et 10% pour AIR France by LE TANNEUR.

Les charges d'exploitation représentent un total de 33,9 M€. Elles prennent en compte les éléments suivants :

- Les charges de publicité incluent des animations Facebook et une campagne d'affichage nationale réalisée en octobre avec environ 2 500 faces en abribus et grand format.
- L'ouverture des nouveaux magasins d'Aubervilliers et de Düsseldorf a eu une incidence directe sur les charges de locations.
- Le déménagement des bureaux parisiens a entraîné des charges de commissions.
- L'animation et le merchandising des magasins a nécessité une utilisation plus intensive de petit matériel.
- L'externalisation du stockage des bagages AIR France by LE TANNEUR a eu une incidence sur les charges de prestations.
- Les opérations boursières ont conduit à des charges d'honoraires.

Les dotations d'exploitation aux amortissements s'élèvent à 819 K€. La variation des dépréciations de stocks a représenté une reprise nette de 56 K€ grâce à une diminution des matières premières déclassées. La variation des dépréciations de créances correspond à une dotation de 317 K€ dont 134 K€ s'explique par une dotation sur une créance client envers la filiale LE TANNEUR Chine et 246 K€ par des dotations sur des créances envers des partenaires affiliés en retard de règlement.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -1 493 K€ contre 1 716 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à -264 K€ contre -340 K€ pour l'exercice 2010. Les charges d'intérêts ont subi l'impact de la hausse des moyennes d'endettement net et de taux d'intérêt. Le gain net de change de 167 K€ traduit l'écart favorable entre le cours de paiement des achats en dollars américains et hongkongais et le cours de couverture budgétaire. Les dotations financières nettes aux provisions de 162 K€ concernent principalement les participations LE TANNEUR Bruxelles, LE TANNEUR Japan et LE TANNEUR Chine.

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à -1 757 K€ alors qu'il s'élevait à 1 376 K€ en 2010.

Le résultat exceptionnel de +328 K€ correspond principalement aux cessions d'immobilisations des magasins de Levallois-Perret et de Nantes décrites dans les faits marquants de l'exercice.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'est pas déclenchée cette année. La Société a comptabilisé un produit d'impôt résultant de l'intégration fiscale opérée avec la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES de 408 K€.

Le résultat net s'établit à -1 021 K€ contre 1 676 K€ pour l'exercice 2010.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres de la Société est passé de 20,1% à fin 2010 à 25,6% à fin 2011. Le ratio d'endettement net sur chiffre d'affaires s'élève à 9,6%.

1.3 Activités en matière de recherche et de développement

Pour ses collections Marques propres, LE TANNEUR & CIE dispose dans son bureau parisien d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la direction du marketing. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier.

2 Activité du Groupe

2.1 Filiales

2.1.1 Sopadima Far East

Sopadima Far East est détenue à 100% par LE TANNEUR & CIE. Cette filiale gère et contrôle pour le compte du Groupe les activités des sous-traitants implantés en Chine. L'effectif de cette filiale basée à Hong-Kong est de 3 personnes. La commission perçue par la filiale en vertu du contrat de services signé avec la Société-mère constitue sa seule source de chiffre d'affaires. Sopadima Far East détient la totalité de la participation LE TANNEUR Chine, filiale implantée en Chine depuis fin 2006.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	174
Achats consommés	(3)
Charges de personnel	(112)
Dotations aux amortissements	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(61)
Résultat opérationnel	(3)
Résultat financier	3
Résultat net	-

2.1.2 LE TANNEUR Chine Co LTD.

Le 17 octobre 2006, Sopadima Far East a créé une filiale chinoise entièrement contrôlée dont l'objet est de distribuer les produits du Groupe sur le territoire chinois. Cette filiale emploie un salarié au 31 décembre 2011, elle organise des opérations commerciales ponctuelles.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	47
Autres produits opérationnels courants	12
Achats consommés	(51)
Charges de personnel	(18)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(21)
Autres charges opérationnelles courantes	(30)
Résultat opérationnel courant	(61)
Autres charges opérationnelles	(4)
Résultat financier	21
Résultat net	(44)

2.1.3 LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA

Cette filiale belge exploite depuis décembre 2003 un magasin à enseigne LE TANNEUR situé dans la Galerie du Roi à Bruxelles. L'effectif est de 2 personnes (1,5 équivalent temps plein). Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	164
Autres produits opérationnels	3
Achats consommés	(85)
Charges de personnel	(77)
Impôts et taxes	(2)
Dotations aux amortissements	(2)
Autres charges opérationnelles courantes	(66)
Résultat opérationnel	(65)
Résultat financier	(1)
Impôt différé	(7)
Résultat net	(73)

2.1.4 LE TANNEUR Japan K.K.

Le 6 janvier 2006, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale japonaise dont l'objet était d'importer et de distribuer les produits de marques propres du Groupe sur le territoire japonais. Cette filiale détenue à 100% n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et n'emploie pas de salarié au 31 décembre 2011.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Impôts et taxes	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(10)
Résultat opérationnel courant	(11)
Résultat financier	(63)
Impôt	(1)
Résultat net	(75)

2.1.5 MAROQUINERIE DES ORGUES

LE TANNEUR & CIE a créé en 2010 une filiale entièrement contrôlée pour lui apporter la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues au 31 décembre 2010. En 2011, la contribution de cette branche d'activité au résultat opérationnel courant du Groupe a chuté de 785 K€ à cause d'une dérive de consommation en matières premières. Des actions correctives ont été menées au cours du 2^{ème} semestre et sont poursuivies en 2012.

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la filiale est composé de 358 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	33 576
Autres produits opérationnels	(114)
Achats consommés	(19 691)
Charges de personnel	(9 171)
Impôts et taxes	(622)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(657)
Autres charges opérationnelles courantes	(2 206)
Résultat opérationnel courant	1 115
Autres charges et produits opérationnels	62
Résultat opérationnel	1 177
Résultat financier	(64)
Impôt	(497)
Résultat net	616

2.1.6 ZEBU Développement

Le 18 mars 2011, la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES a pris une participation de 33,33% dans le capital de la société holding ZEBU Développement détenue conjointement par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. Cette prise de participation a pris la forme d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 250 K€ qui a été entièrement souscrite et libérée par MAROQUINERIE DES ORGUES.

Le 18 mars également, ZEBU Développement a acquis pour 130 K€ la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la société tunisienne SOMACAP créée en décembre 2010 et dont l'objet consiste en la fabrication en sous-traitance d'articles de maroquinerie. ZEBU Développement détient par ailleurs une participation historique de 40% dans la société malgache SASSEBO dont l'objet est identique à celui de SOMACAP.

Au 31 décembre 2011, les sociétés ZEBU Développement et SOMACAP sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de leur pourcentage de contrôle (respectivement 33,33% et 33,30%). La société SASSEBO n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation du fait de l'absence de contrôle et d'influence notable du Groupe. La participation détenue à hauteur de 13,33% par le Groupe est présentée dans l'actif immobilisé consolidé.

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la société ZEBU est composé d'une personne. Le chiffre d'affaires de la filiale consiste dans la refacturation de ses charges aux trois associés conjoints.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	91
Charges de personnel	(76)
Impôts et taxes	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(18)
Résultat opérationnel courant	(4)
Résultat net	(4)

2.1.7 SOMACAP

LE TANNEUR & CIE a créé en décembre 2010 une filiale en Tunisie, la SARL SOMACAP au capital de 1 000 € dont elle détenait 90% du capital. La société a pour objet la fabrication d'articles de maroquinerie et accessoires. Le 12 janvier 2011, la participation de LE TANNEUR & CIE dans la filiale a été cédée à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES. Le 28 janvier 2011, à la suite d'une

augmentation de capital de 100 000 €, le pourcentage de contrôle de MAROQUINERIE DES ORGUES dans SOMACAP est passé de 90% à 99,9%. Comme mentionné ci-dessus, ZEBU Développement a acquis le 18 mars 2011 pour 130 K€ la participation détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la société SOMACAP.

SOMACAP facture ses productions aux trois associés conjoints de ZEBU Développement. Le déploiement de l'unité de fabrication tunisienne s'est réalisé conformément aux prévisions, l'effectif s'élevant à environ 70 personnes à fin décembre.

Avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de SOMACAP se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	232
Achats consommés	(54)
Charges de personnel	(211)
Impôts et taxes	(1)
Dotations aux amortissements	(24)
Autres charges opérationnelles courantes	(55)
Résultat opérationnel courant	(113)
Résultat financier	4
Résultat net	(109)

2.2 Comptes consolidés et rapport sur la gestion du Groupe

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 64,8 M€ contre 57,2 M€ en 2010, soit une hausse de 13,3% (cf. §1.2 pour les commentaires sur l'évolution des ventes par activité).

Le résultat opérationnel courant 2011 s'élève à -479 K€ contre 1 299 K€ en 2010. Plusieurs éléments expliquent cette évolution :

- La branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe a vu sa contribution se dégrader de 785 K€ en raison d'une dérive dans les consommations de matières premières.
- Les magasins LE TANNEUR détenus en propre de Béziers et de Nancy ouverts en 2010 et d'Aubervilliers et de Düsseldorf ouverts en 2011 n'ont pas encore atteint leur point mort.
- Le budget de communication publicitaire a augmenté de 0,6 M€ entre les deux exercices.
- Les opérations boursières et le déménagement des bureaux parisiens ont entraîné des coûts ponctuels.
- Certaines créances de partenaires affiliés ont fait l'objet d'une dotation pour dépréciation de 245 K€ en raison de retards de règlement.

Après des autres produits et charges opérationnels de +384 K€ correspondant principalement au résultat de cession des magasins de Levallois-Perret et de Nantes, un coût de l'endettement financier de -443 K€, des autres produits et charges financiers nets de 203 K€ et une charge d'impôt de -209 K€, le résultat net ressort à -545 K€ contre 712 K€ pour 2010.

La situation nette consolidée représente 11,3 M€, soit 2,68 € par action.

Le ratio d'endettement net est passé de 83% à fin 2010 à 77% à fin 2011. En neutralisant les créances affacturées ou cédées classées en dettes financières court terme selon les normes IFRS, le ratio d'endettement net s'établit à 50% à fin 2011 contre 37% à fin 2010.

Au cours de l'année 2011, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- du matériel industriel pour la Fabrication pour maisons de luxe dont un outil à découpe numérique pour Bort-les-Orgues et des équipements pour la nouvelle usine de la filiale SOMACAP en Tunisie,
- les magasins d'Orléans (repris à un ancien partenaire affilié), d'Aubervilliers et de Düsseldorf,
- la mise au nouveau concept des magasins de Vélizy et Nice,
- la création du nouveau site Internet de vente à distance LE TANNEUR,

- l'aménagement des nouveaux bureaux parisiens,
- l'aménagement d'un parking sur le site principal de Bort-les-Orgues.

3 Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels est soumis le Groupe sont décrits dans le chapitre 4 Analyse des risques du document de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a pas subi de changement significatif depuis la fin de l'exercice 2011.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

4 Instruments financiers

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. Elle a également mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes court terme. LE TANNEUR & CIE n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme, tunnel d'options plain vanilla, swap et cap de taux d'intérêt.

5 Evolution prévisible et perspectives

En 2012, LE TANNEUR & CIE déploie un plan de développement ambitieux :

- Mise en œuvre d'un vaste programme de communication visant un investissement publicitaire presse multiplié par 12 par rapport à 2011. Ce programme qui démarre dès le 1^{er} semestre 2012 affectera la rentabilité à court terme mais permettra rapidement d'améliorer les résultats en stimulant les ventes des magasins et distributeurs de la marque LE TANNEUR.

- Projet de contrat avec l'actionnaire majoritaire destiné à assurer le développement international de la marque LE TANNEUR en permettant l'ouverture de points de vente sur les principaux marchés internationaux.

- Développement soutenu de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe reflétant la croissance naturelle de ses clients avec notamment l'implantation d'un troisième atelier corrézien sur la commune de Monestier-Merlines.

- Simplification de la structure interne autour d'un nouveau directeur général en la personne de M. Jean Clenet.

6 Evénements importants survenus depuis le 31/12/2011

Un contrôle URSSAF est actuellement en-cours. A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas reçu de rectification.

En juin 2011, la Société a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à LE TANNEUR & CIE le 16 janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. Le 8 février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Des garanties sont en cours de constitution.

Le 2 février 2012, LE TANNEUR & CIE a signé un protocole transactionnel de résiliation anticipée du bail commercial du magasin du centre commercial Parly 2 moyennant une indemnité de 775 K€. La restitution des locaux a été fixée début mars 2012. L'opération a dégagé une plus-value d'environ 385 K€.

En février 2012, une simplification de la structure interne a été mise en œuvre autour d'un nouveau directeur général en la personne de M. Jean Clenet, précédemment directeur général adjoint. M. Hervé Descottes, auparavant administrateur directeur général, a quitté ses fonctions opérationnelles. Il demeure membre du conseil d'administration et devient Président d'Honneur de LE TANNEUR & CIE.

Le 1^{er} mars 2012, MAROQUINERIE DES ORGUES a signé avec Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. un contrat de sous-traitance de production ainsi qu'un contrat de prestations pour le développement, l'industrialisation et la fabrication des produits de maroquinerie créés et commercialisés par l'actionnaire majoritaire sous sa propre marque.

Le 19 mars 2012, MAROQUINERIE DES ORGUES a ouvert un troisième établissement corrézien sur la commune de Monestier-Merlines avec une vingtaine d'opérateurs.

7 Informations sociales

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES a conduit au transfert du contrat de travail de 305 salariés au 31 décembre 2010 minuit.

7.1 Effectifs

L'effectif inscrit moyen total des sociétés LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES de l'exercice 2011 qui s'élève à 574 salariés a fortement augmenté par rapport à celui de 2010 qui était de 516 salariés, principalement du fait du développement de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe.

Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2011 s'élève à 586 (contre 529 en 2010) dont 8 personnes en contrat de professionnalisation et 7 apprentis. Le nombre d'inscrits en fin d'année a donc augmenté de 57 salariés par rapport à l'exercice précédent du fait des événements suivants sur MAROQUINERIE DES ORGUES :

- Création du poste de Responsable Ressources Humaines-Site,
- 33 embauches en CDD d'ouvriers en maroquinerie dans l'année,
- 7 embauches en CDI d'ouvriers en maroquinerie en juin 2011,
- 24 passages de CDD en CDI dans l'année.

En 2011 ont été conclues 47 embauches sous contrat à durée indéterminée sur MAROQUINERIE DES ORGUES et 52 sur LE TANNEUR & CIE, soit un total de 99 contre 68 en 2010 :

- 42 contrats liés à la rotation du personnel ouvrier et 43 à celle du du personnel de vente,
- 3 contrats liés au départ de personnes du site de Paris,
- 5 créations de poste sur le site de Bort-les-Orgues,
- 2 créations de poste sur le site de Belley,
- 1 création de poste sur le site de Paris,
- 3 créations de postes liées à une ouverture de point de vente (Aubervilliers).

Un total de 191 contrats à durée déterminée a été conclu (158 sur LE TANNEUR & CIE et 33 sur MAROQUINERIE DES ORGUES) contre 160 en 2010. Ces contrats ont été conclus principalement pour renforcer les équipes de production, lors des soldes, des fêtes de fin d'année et des remplacements de congés.

Le total des départs s'est élevé à 280 (223 sur LE TANNEUR & CIE et 57 sur MAROQUINERIE DES ORGUES) contre 233 au total en 2010.

Ils concernent :

	LE TANNEUR & CIE (total de 223)	MAROQUINERIE DES ORGUES (total de 57)
Fins de contrat à durée déterminée	159	3
Démissions	19	6
Fins de période d'essai	15	-
Départs volontaires en retraite	2	3
Ruptures conventionnelles	8	-
Licenciements personnels	8	-
Licenciement pour inaptitude	-	3
Transferts d'établissement	9	42
Evolution	3	-

Le nombre total d'entrées et de sorties progresse (+26% par rapport à 2010 en quantité de contrats conclus et rompus). Ce dernier résultat est plus significatif pour les sorties avec une progression de 45% alors que les entrées ont augmenté de 20%.

7.2 Organisation du temps de travail

Au cours de l'exercice, le recours aux heures supplémentaires se maintient par rapport à l'année précédente : 8 817 heures en 2010 et 8 134 heures en 2011.

7.3 Rémunérations

7.3.1 Masse salariale

La masse salariale s'est élevée à 12,4 M€ sur l'exercice pour un total chargé de 17 M€. En 2010, elle s'élevait à 11,4 M€ pour un total brut chargé de 15,6 M€ ; les charges de personnel ont donc augmenté par rapport à 2010.

7.3.2 Intéressement et participation

L'accord triennal d'intéressement a été conclu en juin 2010 pour les exercices 2010 à 2012. Une distribution a été effectuée en 2011 pour l'exercice 2010 pour l'unité de travail « production ». Cet accord ne s'applique qu'à la société LE TANNEUR & CIE. MAROQUINERIE DES ORGUES a négocié un accord pour les exercices 2011 à 2013. En 2011, l'intéressement n'est déclenché sur aucune des deux entités.

Des accords de participation ont été signés par LE TANNEUR & CIE le 4 mars 2009 et par MAROQUINERIE DES ORGUES le 30 juin 2011. Chez LE TANNEUR & CIE, une distribution a été effectuée en 2011 concernant l'exercice 2010 (montant global réparti de 76 787 € pour 571 bénéficiaires avec une moyenne de prime de 134,48€), il n'y a pas de déclenchement au titre de l'exercice 2011. Chez MAROQUINERIE DES ORGUES, la participation est déclenchée en 2011 à hauteur de 212 K€.

7.3.3 Autres avantages sociaux

L'ensemble du personnel de LE TANNEUR & CIE et de MAROQUINERIE DES ORGUES bénéficie d'une couverture complémentaire pour les frais de santé ; le personnel cadre et agent de maîtrise est inscrit à un régime de prévoyance. Les cadres bénéficient toujours d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation entièrement financé par les sociétés.

Une remise annuelle de médailles du travail est organisée sur les sites principaux.

7.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les négociations salariales de juillet 2011 ont revalorisé la grille des minima de 2%. L'accord sur les négociations salariales a maintenu les primes mensuelles d'assiduité, a augmenté la prime de

panier et a instauré une prime de pénibilité. Le taux de l'indemnité kilométrique a été revalorisé de 10%.

L'ensemble des accords issus des négociations de la société LE TANNEUR & CIE ont été renégociés avec le personnel de MAROQUINERIE DES ORGUES.

LE TANNEUR & CIE a négocié son propre accord sur les salaires en augmentant les minima de 2% et la valeur faciale des titres restaurant de 7 à 7,50 €.

7.5 Conditions d'hygiène et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des établissements des deux sociétés dont la taille en justifie l'existence. Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale auprès de la médecine du travail tous les deux ans selon la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne les salariés en surveillance médicale renforcée qui sont suivis tous les ans.

Les établissements succursalistes du réseau de distribution ont mis à jour leur Document Unique pour l'évaluation des risques professionnels.

Les formations obligatoires sur la sécurité (incendie, sauveteurs secouristes...) sont prévues chaque année sur les trois établissements principaux.

7.6 Formation professionnelle

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de l'exercice 2011 ont représenté un montant de 129 697 € correspondant à 1,18% des salaires bruts, soit un dépassement de 18% par rapport à l'obligation légale.

Certains dossiers de formation ont bénéficié de fonds mutualisés sur la partie « professionnalisation ».

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : commercial (28%), bureautique (21%), technique (17%), management (20%), langues (4%), développement personnel (4%), juridique (2%), vente (2%) et paie (2%).

En terme d'heures effectuées le nombre total est de 1 297,50 heures.

18% des salariés dont 9% provenant du personnel ouvrier et 64% de femmes ont bénéficié d'actions de formation.

L'entreprise intègre dans son plan de formation les demandes au titre du Droit Individuel à la Formation : 5,4% du budget a été consacré au DIF, ce pourcentage étant en légère baisse.

7.7 Egalité professionnelle

Un plan d'actions sur le sujet de l'égalité professionnelle a été proposé au Comité Central d'Entreprise de LE TANNEUR & CIE qui a rendu un avis favorable le 19 décembre 2011. La présentation de ce plan d'actions a été faite au Comité d'Entreprise de MAROQUINERIE DES ORGUES le 22 décembre 2011. La société MAROQUINERIE DES ORGUES proposera son propre plan d'action égalité homme/femme sur la base de celui fait au niveau de LE TANNEUR & CIE dont les principes généraux seront repris.

Les Rapports de Situation Comparés pour les entreprises LE TANNEUR & Cie et MAROQUINERIE DES ORGUES seront présentés avant fin avril 2012 aux Comités d'Entreprise respectifs.

7.8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise emploie de plus en plus de travailleurs handicapés et s'exonère de la taxe handicapée sur MAROQUINERIE DES ORGUES pour l'exercice 2011. Chez LE TANNEUR & CIE, elle verse une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise les services de prestataires externes employant des travailleurs handicapés (travail avec des ESAT et travail d'intérimaires ayant le statut de travailleurs handicapés).

7.9 Œuvres sociales et caritatives

En interne, une subvention de 0,8% de la masse salariale est accordée aux comités d'entreprise, dont 0,6% pour les œuvres sociales et 0,2% pour le budget de fonctionnement. Les négociations salariales sur MAROQUINERIE DES ORGUES ont relevé le budget des œuvres sociales à 0,7%.

En externe, l'entreprise soutient des causes d'intérêt général en participant à des opérations caritatives : associations d'aide à l'enfance défavorisée en France et dans des pays en voie de développement, soutien à la recherche médicale, restaurants du cœur, clubs sportifs, clubs du 3ème âge, amicales des pompiers, etc. En 2011, une opération commerciale menée dans les magasins LE TANNEUR par le biais de la carte de fidélité a permis le versement d'une somme de 17 K€ à l'association AMFA pour l'ouverture d'un dispensaire en Birmanie au cours de l'été 2012.

7.10 Relations avec les communautés locales

LE TANNEUR & CIE cherche à construire des relations durables avec les communautés locales et s'engage à participer au financement d'associations implantées sur ses territoires d'activité.

7.11 Sous-traitance

L'entreprise a recours à la sous-traitance, notamment pour la production de son activité Marques propres qui représente 48,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2011. Les relations avec les sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. L'entreprise s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail grâce à des déplacements répétés sur place.

8 Conséquences environnementales de l'activité

L'activité de la Société LE TANNEUR & CIE n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement. Elle ne nuit aucunement à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces végétales protégées.

La maroquinerie n'est pas concernée par la législation sur les articles contenant du nickel car les accessoires utilisés ne sont pas en contact permanent avec la peau du consommateur. Par ailleurs, les cuirs provenant de bétail pouvant être potentiellement atteint de la maladie de la vache folle, interdits à la vente, ne sont pas utilisés par la Société.

La consommation en eau de la Société est faible, puisqu'elle a représenté un montant de 8 K€ pour l'année 2011. La consommation d'énergie se limite à l'électricité, le combustible et le carburant et elle s'est élevée à 214 K€ pour l'année. La consommation en matières premières de la Société est relativement limitée puisqu'elle a principalement recours à la sous-traitance pour la fabrication des produits LE TANNEUR & SOCO. La consommation de matières premières s'est élevée à 572 K€ sur l'année et concernent principalement des fournitures en sacherie, ainsi que des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement et d'expédition.

Les marchandises provenant de Chine, d'Inde et du Maghreb sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible, afin de réduire les émissions de CO². La Société mène trois projets spécifiques liés au respect de l'environnement :

- L'édition engagée : les livrets des campagnes de communication sont imprimés sur du papier FSC, issu de forêts gérées durablement. L'imprimerie répond aux exigences des normes Imprim'vert. Tous les déchets sont également compactés et recyclés.
- Le packaging responsable - Boite en papier recyclé : sacherie en partie recyclée et sans pelliculage chimique. Housse en coton organique. Simplification des emballages protecteurs pour, entre autre, diminuer le poids des produits et ainsi réduire l'émission de CO² lors du transport.
- Les magasins LE TANNEUR au nouveau concept : le choix des fournisseurs tient compte de leur engagement à respecter le label HQE (haute qualité environnementale). Le nouveau concept utilise en majorité des lampes à iodures métalliques qui supportent une longue durée de vie (supérieure à 2 ans) et une consommation d'énergie moindre que les lampes halogènes. Le sol est en bois PEFC, issu des forêts gérées durablement, le fournisseur étant le 1er fabricant de sol certifié à la norme ISO 14001 (management environnemental).

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. En outre, les membres du personnel se déplaçant chez les sous-traitants s'assurent des mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement.

9 Répartition du capital et évolution de l'actionariat au cours des trois dernières années

Les personnes morales ou physiques détenant au 31 décembre 2011, à notre connaissance, une participation supérieure aux seuils prévus par la loi sont les suivantes :

- plus des deux tiers du capital social et des droits de vote : la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.,
- plus du vingtième du capital social et des droits de vote : la société Diversita SARL.

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

La répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Public	293 086	6,9	7,1	1 956 885	46,2	46,5	1 883 310	44,6	45,0
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	3 634 603	86,0	85,9	-	-	-	-	-	-
Diversita SARL	287 406	6,8	6,8	-	-	-	-	-	-
Dirigeant	-	-	-	1 295 918	30,7	30,7	1 386 918	32,8	33,0
Développement & Partenariat PME IV	-	-	-	659 864	15,6	15,5	659 864	15,6	15,6
St Germain	-	-	-	260 277	6,2	6,1	-	-	-
Sélection action rendement	-	-	-	-	-	-	224 112	5,3	5,3
Cadres	4 564	0,1	0,2	40 543	1,0	1,2	39 743	0,9	1,1
LE TANNEUR & CIE	5 100	0,1	-	11 272	0,3	-	30 812	0,7	-
Total	4 224 759	100,0	100,0	4 224 759	100,0	100,0	4 224 759	100,0	100,0

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double. Une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) réalisée en date du 25 mai 2011 indiquait un nombre d'actionnaires de 1 226 et une répartition du capital de 25% et 75% entre actionnaires résidents et non résidents et de 75% et 25% entre investisseurs institutionnels et actionnaires particuliers.

Les franchissements de seuil suivants ont été déclarés à la Société en 2011 :

- Le 18 mai 2011, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C. a acquis la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations. Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. a ainsi franchi le seuil de la moitié du capital et des droits de vote tandis que les cédants ont déclaré des franchissements de seuil à la baisse.

- Une offre publique d'acquisition s'est déroulée du 8 au 21 juillet, à l'issue de laquelle la participation de l'actionnaire majoritaire a franchi le seuil des deux tiers du capital et des droits de vote.

Il n'y a pas eu de variation significative de la structure du capital depuis le 31 décembre 2011.

10 Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié du Groupe

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2011 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609	130 000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39	2,65
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	-	-	-
Options affectées en cours	7 891	48 609	130 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	7 891	48 609	130 000

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2011. Aucune option n'a été levée en cours d'exercice.

11 Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié du Groupe

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites. Il n'y a pas eu d'actions gratuites attribuées en 2011 et il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2011.

12 Actions propres rachetées et vendues par la Société

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 pour une durée de 18 mois allant jusqu'au 4 novembre 2011, la Société a continué de confier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de bourse CM-CIC Securities. Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées sur les actions détenues en propre :

- Achat de 175 155 actions à un prix moyen pondéré de 5,01 €.
- Vente de 181 327 actions à un prix moyen pondéré de 4,95 €.

Ces mouvements ont été portés à la connaissance de l'AMF dans le cadre des déclarations mensuelles prévues à cet effet.

Il n'y a pas eu de mouvement après la fin du programme de rachat le 4 novembre 2011. Au 31 décembre 2011, la Société détient 5 100 actions d'autocontrôle pour des valeurs brute et nette en portefeuille respectives de 27 072 et 25 092 €.

13 Opérations sur les titres réalisées par les dirigeants

Au cours de l'exercice, la société Financière Descottes et Hervé Descottes ont cédé la totalité de leurs titres ainsi qu'expliqué dans les faits marquants de l'exercice.

14 Prises de participation

Aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France n'est intervenue au cours de l'exercice.

15 Montant global des dépenses somptuaires

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 30 752 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal.

16 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Au 31 décembre 2010 et 2011, la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance des comptes sociaux de LE TANNEUR & CIE était la suivante (en K€) :

	Echu	Payable à 30 jours	A 60 jours	Au-delà	Total
31/12/2011	915	1 641	453	1	3 010
31/12/2010	719	2 348	590	11	3 668

Les factures échues au 31 décembre 2011 ont été réglées début janvier 2012 pour des raisons d'organisation pratique du service comptable.

17 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Vos Commissaires aux Comptes seront amenés à vous donner lecture de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ils ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

18 Résultats, affectation, dividendes

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 1 021 189,40 €. Les capitaux propres de la Société avant affectation du résultat sont de 12 590 703 €.

Nous vous proposons d'imputer la perte nette de l'exercice au compte report à nouveau bénéficiaire qui se trouverait ainsi porté de 2 767 989,91 € à 1 746 800,41 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune des distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents.

19 Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

20 Rapport joint

Au présent rapport est annexé le rapport établi par votre Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de présentation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes.

21 Administration et contrôle de la Société

Nous vous précisons que L'Assemblée Générale de LE TANNEUR & CIE du 15 juin 2011 a confirmé la ratification à l'unanimité de la cooptation de Messieurs Grégory Couillard, Jean LeBras et Thomas Pecenka en qualité d'Administrateurs de la Société. M. Grégory Couillard occupe la fonction de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Hervé Descottes qui est devenu Administrateur-Directeur Général. En février 2012, M. Jean Clenet, est devenu Directeur Général. M. Hervé Descottes a quitté ses fonctions opérationnelles, demeure membre du conseil d'administration

et est devenu Président d'Honneur de LE TANNEUR & CIE.

21.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-annexé (annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours des cinq dernières années.

21.2 Mode d'exercice de la Direction Générale

En 2011, la Direction Générale de la Société a été assumée par M. Hervé Descottes, Président du Conseil d'administration jusqu'au 18 mai 2011 puis Administrateur. En février 2012, M. Jean Clenet a été nommé Directeur général, il ne siège pas au Conseil d'administration.

21.3 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008, nous vous rendons compte de la rémunération totale directe ou indirecte et des avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(En €)	2011	2010
Hervé Descottes, DG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	208 620	271 400
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	208 620	271 400

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(En €)	2011		2010	
Hervé Descottes	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe (FIDES)	208 620	208 620	268 400	254 980
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	3 000	3 000	3 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	208 620	211 620	271 400	257 980

Conformément à un contrat de mission et assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci a facturé mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants		
(En €)	Montants versés en 2011	Montants versés en 2010
René-Jean Brun		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Jocelyne Descottes Raboni		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Alain Fauqueur		
- jetons de présence	3 000	3 000
- autres rémunérations	-	-

En 2011, aucun mandataire social n'a conclu de contrat de travail avec une société du Groupe. La Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des

avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux, à une clause de non concurrence ou à un régime de retraite supplémentaire. Il ne leur a pas été attribué de stock options ni d'actions de performance.

21.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) versés à chaque commissaire aux comptes sont les suivants :

	2010				2011			
	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	62 300 €	54,7%	51 650 €	45,3%	52 500 €	52,5%	47 500 €	47,5%
Diligences directement liées	1 750 €	46,7%	2 000 €	53,3%	2 000 €	66,7%	1 000 €	33,3%
Sous total Prestations d'audit	64 050 €	54,4%	53 650 €	45,6%	54 500 €	52,9%	48 500 €	47,1%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	64 050 €	54,4%	53 650 €	45,6%	54 500 €	52,9%	48 500 €	47,1%

22 Délégations dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2008 a délégué au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois la compétence de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et dans la limite d'un plafond de 3 millions d'euros.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation en 2011.

Le Conseil d'Administration

annexes au rapport du Conseil d'Administration

Annexe 1

Résultats sociaux des cinq derniers exercices

(en €)	31/12/11 (12 mois)	31/12/10 (12 mois)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)	31/12/07 (12 mois)
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 224 759	4 224 759	4 224 759	4 218 375	4 206 375
Nombre d'actions					
Ordinaires	4 224 759	4 224 759	4 224 759	1 406 125	1 402 125
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	186 500	186 500	57 107	68 875	32 875
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires					
hors taxes	33 411 950	58 719 810	55 258 624	56 922 746	50 127 432
Résultat avant impôts, participation des salariés					
amortissements et provisions	381 885	2 238 830	1 286 098	2 348 793	1 703 332
Impôts sur les bénéficiaires	(407 932)	(179 869)	(304 240)	(103 600)	(100 000)
Participation des salariés	-	76 787	(868)	24 804	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 047 236	665 652	1 439 089	2 095 399	1 399 970
Résultat net	(1 021 189)	1 676 254	(458 099)	332 191	403 362
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	0,01	0,55	0,38	1,73	1,29
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,24)	0,40	(0,11)	0,24	0,29
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	199	516	510	502	479
Masse salariale	6 104 833	12 183 602	11 319 014	11 122 061	10 044 400
Sommes versées en avantages sociaux	2 712 232	4 489 288	4 243 148	4 199 523	3 669 513

Annexe 2

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2012

Grégory COUILLARD

(11 Villa 2 P0 Box 15604 – West Bay Lagoon Compound – Doha - QATAR)

Fonction exercée dans la Société : Président du conseil d'administration

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Administrateur – Chief Executive Officer : Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., Qatar Luxury Group – Food & Beverages S.P.C.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Néant

Hervé DESCOTTES

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur-Directeur Général jusqu'en février 2012 puis Administrateur-Président d'honneur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East, LE TANNEUR Japan KK, LE TANNEUR Chine CO, Ltd., Innodoc

Président de SAS : MAROQUINERIE DES ORGUES

Président-Directeur général : CIFD

Administrateur : Cie Financière Masséna

Gérant : SCI 17 rue des Halles

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2008 : Nortène

Gérant de SARL tunisienne jusqu'en janvier 2011 : SOMACAP

Jean-François LEBRAS

(Beach Tower Apt 507 – Doha - QATAR)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Vice-Président Finance & Administration : Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Néant

Thomas PECENKA

(PO Box 15604 – Doha - QATAR)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Vice-Président Leathergoods Division : Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Néant

Jean CLENET

(537 rue de Mortier 01300 BELLEY)

Fonction exercée dans la Société : Directeur général à partir de février 2012

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Administrateur : LE TANNEUR Japan KK, LE TANNEUR Bruxelles

Gérant : SARL tunisienne SOMACAP

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Néant

(4) rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L. 117 de la Loi de sécurité financière du 2 août 2003, nous présentons par ce document les principes de gouvernance et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société. Pour la rédaction de ce rapport, le Président s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008 adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le 18 mai 2011, le Conseil d'administration a coopté Messieurs Grégory Couillard, Jean Lebras et Thomas Pecenka en remplacement des administrateurs démissionnaires (Madame Jocelyne Descottes, Messieurs René-Jean Brun et Alain Fauqueur). Ces décisions ont été ratifiées par l'Assemblée générale du 15 juin 2011. Monsieur Grégory Couillard a été nommé Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hervé Descottes qui a conservé son mandat de Directeur général jusqu'au 13 février 2012.

La création de comités divers au sein d'un Conseil d'Administration de quatre personnes n'est pas justifiée. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Au cours de l'exercice 2011, il s'est réuni à cinq reprises. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Le président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration du 18 mai 2011 a décidé que la direction générale de la Société serait assumée par Monsieur Hervé Descottes, administrateur. Le 13 février 2012, une simplification de la structure interne a été mise en œuvre autour d'un nouveau directeur général en la personne de M. Jean Clenet, précédemment directeur général adjoint, qui a été nommé pour une durée de trois ans. M. Jean Clenet n'est pas membre du Conseil d'administration. Les statuts ne prévoient pas de limitation aux pouvoirs du Directeur général. M. Hervé Descottes a quitté ses fonctions opérationnelles. Il demeure membre du conseil d'administration et devient Président d'Honneur de LE TANNEUR & CIE.

Le « TABLE OF FINANCIAL AUTHORITIES » (TOFA) est un document interne matérialisant les délégations de responsabilités en vigueur dans l'entreprise par grands thèmes : prises de participation, investissements, engagements de frais, décaissements, achats, contrats, administration du personnel, etc. Un projet a été présenté et commenté à la réunion du Conseil d'administration du 30 août 2011. Il nécessite d'être complété pour être opérationnel. Un TOFA modifié en conséquence sera soumis à une prochaine réunion du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2011, Grégory Couillard n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président du conseil d'administration. Quant à Monsieur Hervé Descottes, il n'est pas salarié de la Société, n'a pas bénéficié de stock options, de parachute doré, de rémunération variable ni de régime de retraite supplémentaire. Conformément à un contrat de mission et d'assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci a facturé mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT. Cette convention réglementée est

mentionnée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

En 2011, LE TANNEUR & CIE s'est référée aux principes de gouvernement d'entreprise établis par l'AFEP et le MEDEF en 2008 sauf en ce qui concerne les recommandations suivantes :

- En raison des moyens limités dont le Groupe dispose, il ne lui est pas possible de publier ses comptes annuels consolidés dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Un délai inférieur à 4 mois est d'usage.

- Du fait de sa taille réduite, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile d'établir un règlement intérieur formalisé. Pour la même raison, il n'existe pas de comité spécialisé des nominations, des comptes et des rémunérations au sein du Conseil d'administration, ni d'évaluation écrite de son fonctionnement. Concernant le comité d'audit des comptes, le Conseil d'administration a prévu de se placer sous l'exemption et de se réunir sous forme de comité d'audit d'ici 2013, année où les mandats des administrateurs actuels viendront à échéance.

- La durée du mandat des administrateurs fixée par les statuts excède 4 ans puisqu'elle est de 6 ans, cette durée paraissant plus adaptée à la Société.

- A partir du 18 mai 2011, le Conseil d'administration n'a plus disposé de membre indépendant. Cependant, tous les administrateurs comprennent parfaitement le fonctionnement de l'entreprise et veillent avec une attention particulière à prévenir les éventuels conflits d'intérêts et à la transparence de l'information fournie au marché.

Lors de sa réunion du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a décidé de se référer dorénavant au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middlednext en décembre 2009 car ses principes sont plus adaptés à la taille de l'entreprise.

L'actionnaire de référence est important. Pour que le contrôle ne soit pas exercé de façon abusive, les mesures suivantes sont prises :

- Tous les actionnaires sont en mesure d'exercer leur pouvoir souverain en particulier durant les assemblées générales : ils sont clairement informés des risques et des conventions réglementées, choisissent réellement les administrateurs et participent aux votes.
- L'actionnaire de référence serait la première victime d'une mauvaise gestion. Le Conseil d'administration n'empiète pas sur la direction générale et remplit son rôle de surveillance de manière effective.
- La compétence et la rémunération du Directeur général sont adaptées à la Société, il est entouré d'une équipe et n'est pas isolé.

2 Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

2.1 Les objectifs de LE TANNEUR & CIE en matière de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe LE TANNEUR & CIE, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

2.2 Organisation générale

Les décisions stratégiques du Conseil d'Administration sont mises en œuvre par la direction générale, qui est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et à l'activité du Groupe. Dans ce cadre, la direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, veille à l'engagement des actions correctives nécessaires et informe le Conseil d'Administration des points importants. Si besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La direction générale assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction. Cette dernière se réunit régulièrement sous forme de différents comités et décide de plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant clairement les rôles et les domaines de responsabilités des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement en tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités. Chaque collaborateur concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. Chez LE TANNEUR & CIE, le contrôle interne s'accompagne en outre de pratiques de conduite et d'intégrité qui ne sauraient le réduire à un dispositif purement formel, en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique des affaires.

2.3 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, LE TANNEUR & CIE a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

LE TANNEUR & CIE définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupe clairement identifiés.

En 2011, quatre situations mensuelles des comptes consolidés ont été réalisées avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et par destination. Un comparatif par rapport au budget et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors-bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

La constitution d'un manuel de procédures administratives et de contrôle interne initiée en 2004 a été poursuivie au cours de l'exercice 2011. Ce manuel comporte cinq grandes parties :

- Engagements et budgets
- Ressources humaines
- Qualité
- Activité de détail
- Comptabilité.

L'enrichissement de ce manuel sera poursuivi au cours de l'année 2012.

En application des dispositions prévues par le Code monétaire et financier et le Livre VI du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Société établit une liste des salariés qui ont accès aux informations dites « privilégiées » (cadres de direction, personnel des services comptabilité, gestion et juridique, représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration) ainsi qu'une liste des tiers ayant accès aux mêmes informations dans le cadre de relations professionnelles (administrateurs, établissements financiers, conseil en communication financière). Ces personnes ont accusé réception d'un courrier de la part de la Société les informant de leur appartenance à cette liste, de leurs obligations quant à l'information privilégiée et des sanctions encourues en cas de délits d'initiés. Cette liste a été mise à jour en cours d'année 2011.

A la suite de la recommandation AMF n°2010-07 contenant un guide relatif à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, les principes déontologiques essentiels ont été rappelés début décembre aux administrateurs, aux cadres de direction, aux représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration ainsi qu'à d'autres salariés ayant un accès régulier à l'information privilégiée. L'attention a été particulièrement attirée sur le devoir d'abstention en terme de communication. Pour les transactions sur le titre, des fenêtres négatives de 30 jours minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels et de 15 jours minimum avant celle de l'information trimestrielle ont été mises en place.

Le Groupe travaille sur ces sujets en collaboration avec les commissaires aux comptes.

3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Elles sont détaillées dans les statuts de la Société (art.23 à 30) et sont résumées dans la partie Renseignements généraux du document de référence.

Grégory Couillard
Président du Conseil d'Administration

(5) document d'information annuel

Au cours des douze derniers mois, LE TANNEUR & CIE a publié les informations suivantes pour satisfaire à ses obligations en matière de communication financière :

Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011	11/05/2011
Droits de vote à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011	01/07/2011
Avis de publication des comptes sociaux et consolidés 2010	07/09/2011
Avis de modification des statuts : <ul style="list-style-type: none">- changement adresse Siège Social,- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un nouveau Directeur Général,- Cooptation de nouveaux administrateurs	11/08/2011

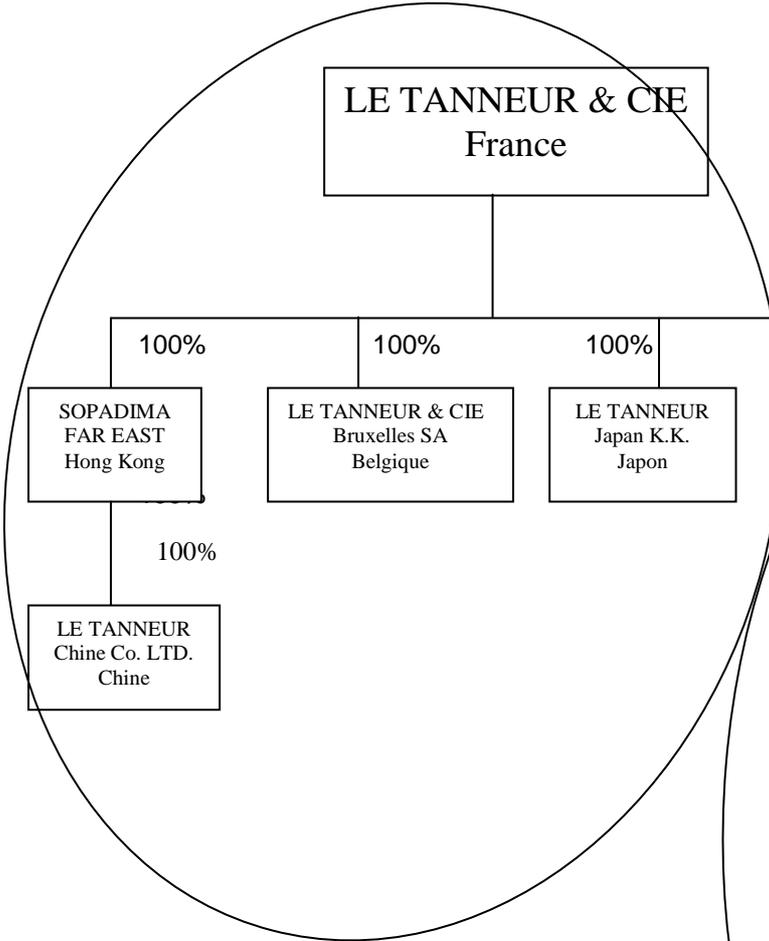
Diffusion réglementée

Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2010	26/01/2011
Commentaires sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2011	04/05/2011
Commentaires sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre et du premier semestre 2011	27/07/2011
Commentaires sur le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011	26/10/2011
Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2011	25/01/2012
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2010	28/04/2011
Commentaires sur les résultats semestriels au 30 juin 2011	31/08/2011
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2011	26/04/2012
Mise à disposition du document de référence 2010	28/04/2011
Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2011	22/11/2011
Mise à disposition du document de référence 2011	26/04/201
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011	11/05/2011
Bilan du deuxième semestre 2011 du contrat de liquidité	17/01/2011
Communiqué : Réception d'une offre ferme d'acquisition	12/05/2011

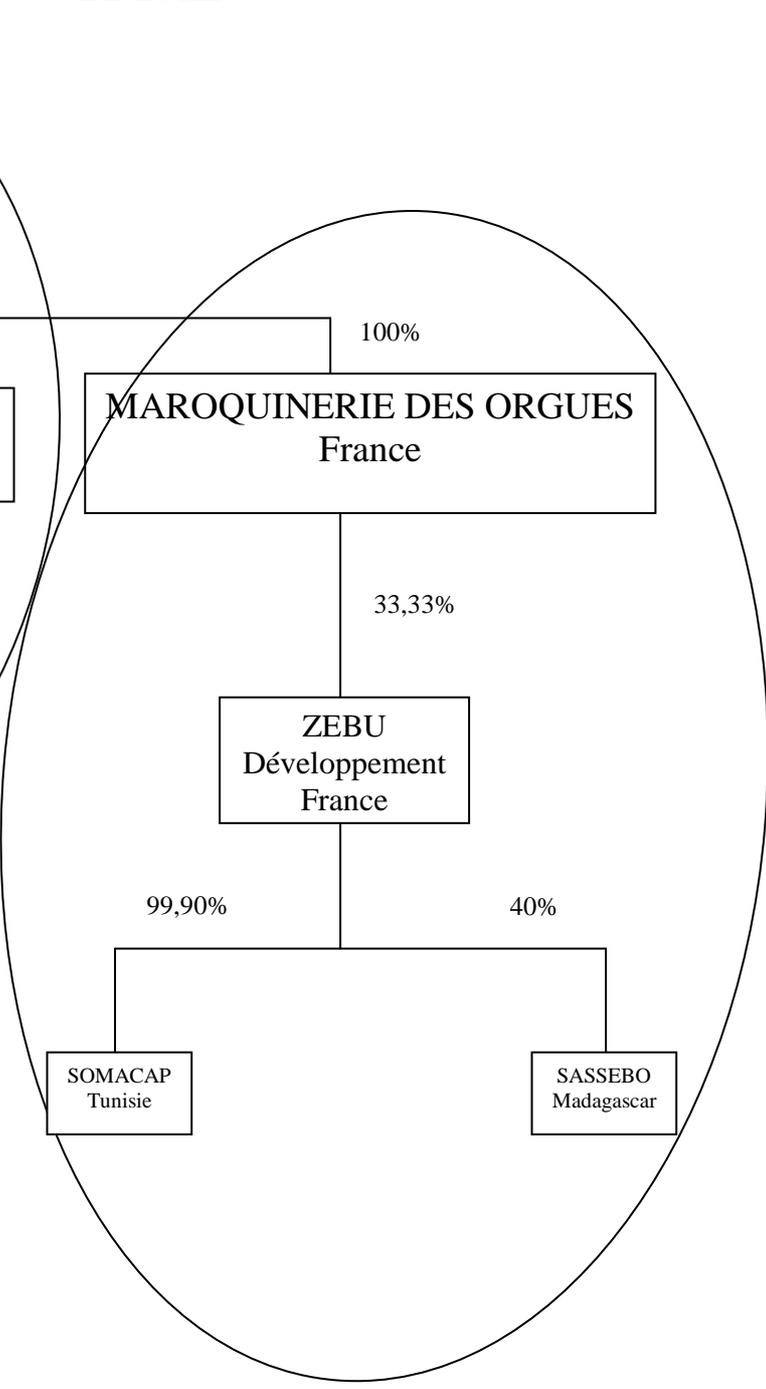
Communiqué : Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. prend le contrôle de près de 55% du capital et des droits de vote	17/05/2011
Communiqué : changement de gouvernance	29/06/2011
Communiqué : inauguration de la première boutique en Allemagne à Düsseldorf	29/09/2011
Communiqué : Succès de l'OPAS de Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C.	02/08/2011
Communiqué : changement de Direction générale	23/02/2012

(6) organigramme du Groupe au 31 décembre 2011

**BRANCHE D'ACTIVITE
MARQUES PROPRES**



**BRANCHE D'ACTIVITE
FABRICATION POUR MAISONS
DE LUXE**



(7) l'analyse des risques du Groupe

1. Facteurs de risques

LE TANNEUR & CIE a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.1 Risques de marché

Risque de taux

La note 3.12.1 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des dettes financières contractées, l'exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture, ainsi que la sensibilité au risque de taux.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme, également décrite en note 3.12.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage et de la loi « Dailly ».

Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2011 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 507	611	1 672	224
Dettes liées aux locations-financements	1 827	268	746	813
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	5 431	5 431	-	-
Compte-courant créditeur	1 020	520	500	-
Total	10 785	6 830	2 918	1 037

Le risque de liquidité et notamment le respect des covenants au 31 décembre 2011 sont décrits au § 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2011, les liquidités du Groupe s'élèvent à 2 011 K€ et se composent pour 1 998 K€ de disponibilités et pour 13 K€ de primes de cap sur taux d'intérêt. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, la trésorerie nette s'est amélioré de 2 355 K€.

LE TANNEUR & CIE a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Yen japonais, le RMB chinois et le Dollar hongkongais.

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain, le Dollar hongkongais et le Yen japonais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme et option plain vanilla).

La note 3.12.3 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les engagements de couverture existant à fin décembre 2011, les positions nettes dans les principales devises étrangères concernant le risque de change opérationnel et la sensibilité au risque de change.

Risque sur actions

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 a autorisé un programme de rachat pour une période de dix-huit mois expirant le 4 novembre 2011 destiné aux objectifs de croissance externe, d'un contrat de liquidité, de réduction de capital ou d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux. Le descriptif du programme a été publié le 5 mai 2010. La Société a poursuivi la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société de bourse CM-CIC Securities jusqu'au 4 novembre 2011. Elle n'a pas procédé à une réduction de capital ou à une attribution d'actions achetées au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2011, LE TANNEUR & CIE détient 5 100 actions d'autocontrôle acquises en cours d'exercice dans le cadre du contrat de liquidité. 175 155 actions ont été achetées et 181 327 ont été vendues sur la période. Par la détention d'actions, la Société-mère s'expose aux aléas des marchés pouvant impacter le cours. Le nombre d'actions auto-détenues étant faible, ce risque est limité.

La Société ne propose pas de résolution autorisant un nouveau programme de rachat à l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2012.

Risque de crédit

Les créances représentent un montant de 14,4 M€ dont 12,3 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.7 de cette même annexe qui fournit également des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients.

En 2011, le montant des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées s'est élevé à 19 K€.

1.2. Risques particuliers à l'activité

Risque clients : En 2011, la contribution de l'activité Fabrication pour maisons de luxe au résultat du Groupe a été réalisée avec un donneur d'ordres principal. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en mars 2010 jusqu'à fin février 2013.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes en gros), le tiers du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins français, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multimarques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de « *credit management* ».

Risque fournisseurs : La production de l'activité Marques propres est sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une quinzaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Chine et Hong-Kong, Inde et Maroc. De plus, LE TANNEUR & CIE est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais de la filiale hongkongaise et d'un agent dédié en Inde et des contrôles *a posteriori* réalisés à la réception des produits finis.

Risque matières : L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer LE TANNEUR & CIE à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2011, les peausseries ne représentent plus que 36% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires ayant une proportion respective de 18% et 44%. Ces pourcentages ne concernent que l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. La production de l'activité Marques propres est entièrement sous-traitée et les sous-traitants sont responsables de l'approvisionnement en matières premières.

Les hausses éventuelles de prix de ces matières premières et approvisionnements sont répercutées sur les prix de vente. De ce fait, la Groupe n'a pas recours à des couvertures. Par ailleurs, le Groupe met en œuvre des efforts continus d'actions d'achat. En 2011, une hausse de 1% des achats consommés aurait entraîné une charge supplémentaire de 307 K€.

1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques LE TANNEUR, SOCO et TANN'S lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques LE TANNEUR et SOCO dans les classes 9 (étuis pour téléphones portables et accessoires pour produits technologiques), 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

LE TANNEUR & CIE considère qu'à ce jour, aucun fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe. LE TANNEUR & CIE présente la totalité des risques spécifiques qu'elle juge pertinents et significatifs, il n'y en a pas d'autres hormis ceux présentés.

1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre « conséquences environnementales de l'activité » du rapport du Conseil d'Administration.

2. Assurances

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée.

Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Les programmes d'assurance concernent :

La Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police couvre la « Responsabilité civile exploitation » pour un montant garanti de 7 700 K€. Elle comprend également une couverture « Responsabilité civile produits livrés » pour 3 M€ ainsi qu'une protection « Atteinte accidentelle à l'environnement » pour 750 K€.

La Responsabilité Civile des Dirigeants

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

La Multirisque Industrielle

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 43 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 32,8 M€. Les franchises applicables sont de 5,98 K€ pour les sites à usage industriel et de 1,2 K€ pour les bureaux et les magasins.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 30 M€ par sinistre pour les sites industriels et de 5 M€ pour les autres sites.

L'Assurance Transport

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres et aériennes partout dans le monde à l'exclusion des pays suivants : Iran, Irak, Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Soudan, Afghanistan, Cuba, Libye et Corée du Nord.

La garantie couvre tous les risques, sauf les risques de guerre et risques assimilés qui pourront être couverts sur demande préalable. Le maximum garanti par sinistre est de 458 K€ (ce qui représente la limite maximale par expédition) avec une franchise de 300 €.

L'Assurance Automobile

Cette assurance garantit les véhicules personnels des salariés dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles contre les risques suivants : responsabilité civile automobile, protection juridique automobile, dommage tous accidents, vol et incendie, bris de glace, bagages et effets personnels, catastrophes naturelles, attentats. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 305 €.

L'Assurance Assistance - assurance Voyages

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société bénéficient également d'une garantie « Individuelle accident de voyage » assurant un capital jusqu'à 150 K€, une garantie « Bagages et effets personnels » à hauteur de 3 K€, une garantie « Retard d'avion » et une garantie « Responsabilité civile – vie privée » à concurrence de 4 500 K€ dont 75 K€ pour les seuls dommages matériels.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Les filiales du Groupe, sauf MAROQUINERIE DES ORGUES et SOPADIMA FAR EAST assurées par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile, bénéficient de couvertures d'assurances locales.

LE TANNEUR & CIE Bruxelles fait l'objet d'une couverture auprès d'un assureur local pour ses risques d'exploitation et ses risques de responsabilité civile produits livrés à hauteur de 1 250 K€ en dommages corporels et 125 K€ en dommages matériels avec une franchise de 10% du montant des dommages plafonnée à 620 €. Par ailleurs, le bâtiment fait l'objet d'une protection « Responsabilité civile locative » à hauteur de 500 K€ et 55 K€ pour les meubles et objets d'aménagements, un complément de garantie permettant de couvrir la perte d'exploitation en indemnité journalière d'un montant de 250 € par jour ouvrable plafonnée à 270 jours.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.

(8) comptes consolidés

1 Etat de la situation financière consolidé

(En K€)	Note	31-déc.-11	31-déc.-10
I - ACTIFS NON COURANTS		9 691	9 233
Immobilisations incorporelles	3.1	3 934	3 956
Immobilisations corporelles	3.2	4 701	4 430
Ecart d'acquisition Positif	3.3	297	246
Impôts différés	3.4		20
Autres actifs financiers	3.5	759	581
II - ACTIFS COURANTS		30 155	31 506
Stocks	3.6	13 746	15 393
Créances clients et autres créances	3.7	14 375	14 080
Acomptes versés		22	29
Liquidités et quasi-liquidités	3.8	2 011	2 003
A - TOTAL ACTIF		39 846	40 739

I - CAPITAUX PROPRES		11 336	11 833
Capital	3.9	4 225	4 225
Prime d'émission	3.9	6 284	6 284
Réserves consolidées / Ecart de conversion	3.9	1 372	612
Résultat de la période	3.9	-545	712
Intérêts minoritaires	3.10		
II - DETTES NON COURANTES		6 206	5 538
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3.11	2 393	2 319
Impôts différés		312	76
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	3.11	1 559	1 448
Dettes au titre des pensions et retraites	3.11.1	1 942	1 696
III - DETTES COURANTES		22 304	23 367
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.11	15 137	14 829
Dettes financières à court terme	3.11	6 557	7 907
Fraction à court terme des dettes portant intérêt		8	
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	3.11	268	181
Provisions	3.13	332	450
Dettes IS		1	1
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		39 846	40 739

2 Etat du résultat global consolidé

(En K€)	Note	31-déc.-11	31-déc.-10
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1.1	64 796	57 211
Autres produits de l'activité		174	38
Achats consommés	4.2.1	-30 653	-32 039
Autres achats et charges externes	4.2.2	-11 541	-9 911
Impôts et taxes	4.2.3	-1 174	-1 053
Charges de personnel	4.2.4	-18 137	-16 778
Dotations aux amortissements	4.2.5	-1 190	-1 031
Variation des provisions d'exploitation	4.2.6	-492	147
Variation des stocks de produits finis et en-cours		-2 774	4 379
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	513	335
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-479	1 299
Autres produits opérationnels	4.4	828	428
Autres charges opérationnelles	4.4	-444	-66
RESULTAT OPERATIONNEL		-96	1 660
Coût de l'endettement financier net	4.5.1	-443	-324
Autres produits financiers	4.5.2	382	216
Autres charges financières	4.5.2	-179	-213
Impôts sur les bénéfices		-114	4
Impôts différés	4.6	-95	-485
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-545	858
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.7		-146

RESULTAT - PART DU GROUPE		-545	712
----------------------------------	--	-------------	------------

Résultat net par action (en €)		-0,13 €	0,17 €
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,13 €	0,20 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul		4 224 759	4 224 759
Résultat net par action après dilution (en €)	2.2.16	-0,13 €	0,17 €
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution		-0,13 €	0,20 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul (*)		4 287 210	4 256 611

(*) La dilution potentielle provient des options de souscription et actions gratuites attribuées aux salariés.

RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-545	712
---	--	-------------	------------

Variation des écarts de conversion des capitaux propres		-275	-528
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger		224	473
Variation de juste valeur des instruments financiers		200	-6
Inscription des impôts différés		-161	-194
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-12	-255

RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-557	457
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe		-557	457
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires			

3 Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture du 31/12/2009	4 225	6 284	937	-184	11 262
Résultat net de la période			712		712
Autres éléments du résultat global			273	-528	-255
Résultat global de l'ensemble consolidé			985	-528	457
Contrepartie de l'inscription des stock options			67		67
Rachat d'actions propres			49		49
Autres			-1		-1
Situation au 31/12/2010	4 225	6 284	2 037	-712	11 833

Situation à la clôture du 31/12/2010	4 225	6 284	2 037	-712	11 833
Résultat net de la période			-545		-545
Autres éléments du résultat global			263	-275	-12
Résultat global de l'ensemble consolidé			-282	-275	-557
Contrepartie de l'inscription des stock options			39		39
Rachat d'actions propres			21		21
Situation au 31/12/2011	4 225	6 284	1 815	-987	11 336

4 Variation des flux de trésorerie consolidée

En Keuros	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-545	858
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	1 657	2 015
Dotations aux Amortissements	1 289	1 031
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	174	140
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	39	67
Plus et moins values de cession	-383	-31
Impôts différés	95	485
Coût de l'endettement financier net	443	324
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 113	2 873
IMPÔT VERSE	114	-10
Variation nette exploitation	1 591	-4 853
Var° de stock	1 647	-4 599
Var° des Créances d'exploit°	-485	-1 903
Var° des Dettes d'exploit°	429	1 648
Variation nette hors exploitation	969	-736
Var°des créances hors exploitation	-86	-173
Var°des dettes hors exploitation	1 065	-539
Charges et produits constatés d'avance	-11	-24
VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité	2 559	-5 589
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 786	-2 727
Décaist / acquisition immos incorporelles	-198	-349
Décaist / acquisition immos corporelles	-1 763	-974
Encaist / cession d'immos corp et incorp	849	4
Décaist / acquisition immos financières	-123	-13
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-1 235	-1 331
Augmentation de capital ou apports		
Encaissements provenant d'emprunts (y compris location financement)	2 219	3 200
Rachats et reventes d'actions propres	21	49
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-1 992	-1 802
Coût de l'endettement financier net	-443	-324
Flux net de trésorerie opérations de financement	-195	1 124
VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées	2 355	-2 934
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-146
Flux net trésorerie opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie opérations de financement		
VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées		-146
VARIATION DE TRESORERIE NETTE Totale	2 355	-3 080
Incidences des variations de taux de change	-28	-53
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-3 504	-371
Disponibilités	1 927	2 103
Valeurs mobilières de placement	76	86
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-8	-10
Instruments financiers	8	4
Concours bancaires courants	-54	-29
Créances clients affacturées	-2 180	-2 525
Créances en "cession Dailly"	-3 273	

TRESORERIE A LA CLÔTURE	-1 177	-3 504
Disponibilités	1 998	1 927
Valeurs mobilières de placement		76
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		-8
Instruments financiers	13	8
Concours bancaires courants	-60	-54
Créances clients affacturées	-1 828	-2 180
Créances en "cession Dailly"	-1 300	-3 273

A partir de l'exercice 2011, le Groupe a décidé de présenter le coût de l'endettement financier net dans le flux de trésorerie liés aux opérations de financement et non plus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité.

(9) annexe aux comptes consolidés

1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2011 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

- **Changement d'actionnariat majoritaire**

Le 18 mai 2011, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, est devenue l'actionnaire majoritaire de LE TANNEUR & CIE en acquérant la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations. A cette même date, le Conseil d'administration a coopté Messieurs Grégory Couillard, Jean Lebras et Thomas Pecenka en remplacement des administrateurs démissionnaires (Madame Jocelyne Descottes, Messieurs René-Jean Brun et Alain Fauqueur) et nommé Monsieur Grégory Couillard en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hervé Descottes qui a conservé son mandat de Directeur général jusqu'au 13 février 2012.

Une offre publique d'acquisition s'est déroulée du 8 au 21 juillet. Fin décembre, la participation de l'actionnaire majoritaire s'élève à 86,03% du capital.

- **Rapprochement avec deux autres fabricants pour maisons de luxe**

Le 18 mars 2011, la filiale entièrement contrôlée MAROQUINERIE DES ORGUES a pris une participation de 33,33% du capital de la société holding ZEBU Développement détenue conjointement par Monsieur Jean-Pierre TOLO et la société BAGAGES DE LA DRÔME. Cette prise de participation a pris la forme d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 250 K€ qui a été entièrement souscrite et libérée par MAROQUINERIE DES ORGUES.

Le 18 mars également, ZEBU Développement a acquis pour 130 K€ la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la société tunisienne SOMACAP créée en décembre 2010 et dont l'objet consiste en la fabrication en sous-traitance d'articles de maroquinerie. ZEBU Développement détient par ailleurs une participation historique de 40% dans la société malgache SASSEBO dont l'objet est identique à celui de SOMACAP.

Au 31 décembre 2011, les sociétés ZEBU Développement et SOMACAP sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de leur pourcentage de contrôle (respectivement 33,33% et 33,30%). La société SASSEBO n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation du fait de l'absence de contrôle et d'influence notable du Groupe. La participation détenue à hauteur de 13,33% par le Groupe est présentée dans l'actif immobilisé.

Le déploiement des unités de fabrication se réalise conformément aux prévisions, l'effectif de l'atelier tunisien de SOMACAP s'élevant à environ 70 personnes à fin décembre, celui de l'atelier malgache de SASSEBO atteignant environ 400 personnes.

- **Evolution du réseau de distribution**

Le 1^{er} janvier 2011, LE TANNEUR & CIE a repris à un ancien partenaire affilié le droit au bail du magasin d'Orléans qui est désormais exploité en propre.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m² dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre a ouvert au public.

La première boutique LE TANNEUR en Allemagne a été ouverte à Düsseldorf en septembre. La surface de vente d'environ 70 m² permet de présenter les dernières collections dans un univers entièrement dédié à la maroquinerie haut de gamme. L'inauguration officielle de la boutique a eu lieu le 26 octobre en présence des personnalités de la ville et des dirigeants de LE TANNEUR. Juridiquement, une succursale allemande a été créée par LE TANNEUR & CIE le 25 juillet 2011 pour les déclarations fiscales et sociales locales.

Au mois de septembre, la boutique en ligne www.letanneur.com a été relancée avec Digital Commerce Factory, société sœur de vente-privee.com. La conception du site Internet marchand a été refondue pour la rendre plus attractive.

LE TANNEUR a inauguré deux nouveaux magasins affiliés au cours de l'exercice : au Mans et rue de Courcelles à Paris.

Le 28 avril 2011, le droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret a été cédé pour 485 K€. Cette opération a généré une plus-value de 400 K€.

Le 25 juillet 2011, le droit au bail du magasin de Nantes à contribution négative a été cédé pour un prix de 135 K€ conduisant à une moins-value de 97 K€.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a procédé à la résiliation du bail du magasin d'usine exploité à Gray le 30 septembre 2011, fin de la 2^{ème} période contractuelle. A fin décembre 2011, le réseau de distribution LE TANNEUR compte 61 points de vente succursales et franchisés en France, Belgique, Allemagne, Luxembourg et Algérie.

- **Déménagement du site parisien et changement de siège social**

Le 17 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail pour la location de bureaux au 128 quai de Jemmapes dans le 10^{ème} arrondissement de Paris à compter du 1^{er} avril 2011. Le déménagement des bureaux s'est déroulé courant mai. Le bail des anciens locaux parisiens au 117/119 quai de Valmy permettait une résiliation à tout moment.

L'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2011 a décidé le transfert du siège social de la société-mère de Bort-les-Orgues (Corrèze) à l'adresse des nouveaux locaux parisiens. Le siège social de la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES est resté domicilié à Bort-les-Orgues.

2 Règles et méthodes comptables

LE TANNEUR & CIE, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 128 quai de Jemmapes 75010 Paris. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de LE TANNEUR & CIE et de ses filiales. Le 22 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2012.

2.1 Principes généraux

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2011 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par L'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2.1.2 Normes, amendements et interprétations applicables

Dans le cadre de la révision d'IAS 1 Présentation des états financiers, le Groupe a retenu l'option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres.

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et adoptés par l'Union européenne. Les textes applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 sont les suivants :

- La version révisée d'IAS 24 – *Parties liées : informations à fournir* ;
- La version amendée d'IFRIC 14 – *Paiements anticipés des exigences de financement minimal* ;
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres* ;
- Amendements d'IAS 32 – *Classement des droits de souscription émis* ;
- Et des amendements de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, publiés en mai 2010.

Ces textes ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes publiés par l'IASB et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011. Il s'agit de :

- IFRS 9 – *Classification et évaluation des instruments financiers* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- Les amendements d'IFRS 7 – *Instruments financiers : informations* à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;
- Amendements d'IAS 12 – *Recouvrement des actifs sous-jacents* (non adoptée par l'Union Européenne) ;
- IFRS 10 – *Etats financiers consolidés* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IFRS 11 – *Partenariats* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IAS 27R – *Etats financiers individuels* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IAS 28R – *Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- Amendements d'IAS 1 – *Présentation des autres éléments du résultat global* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- Amendements IAS 19 – *Avantages du personnel* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IFRS 13 – *Evaluation à la juste valeur* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IFRS 1 amendée – *Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants* (non adoptée par l'Union européenne) ;
- IFRIC 20 – *Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert* (non adoptée par l'Union européenne).

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2011 sont décrits ci-après.

2.1.3 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues au 31 décembre 2011.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- les tests de dépréciation sur les goodwill et les droits aux baux
- l'inscription à l'actif des reports déficitaires
- l'évaluation des instruments financiers.

2.1.4 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.2 Principes et méthodes de consolidation

2.2.1 Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles LE TANNEUR & CIE exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Celles dans lesquelles un contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
LE TANNEUR & CIE, France	100%	100%	Société-mère
MAROQUINERIE DES ORGUES	100%	100%	Intégration globale
Sopadima Far East, Hong-Kong	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA, Belgique	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Japan K.K., Japon	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Chine Co LTD., Chine	100%	100%	Intégration globale
ZEBU, France	33,33%	33,33%	Intégration proportionnelle
SOMACAP, Tunisie	33,30%	33,30%	Intégration proportionnelle

2.2.2 Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre à l'exception de celle de la filiale ZEBU qui est le 30 juin. La société ZEBU est entrée dans le périmètre de consolidation le 18 mars 2012. Au 31 décembre 2011, elle est consolidée sur la base d'une situation comptable à cette même date.

2.2.3 Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net ré-estimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

2.2.4 Méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement de la maison-mère et des filiale situées en France est l'euro. Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,
- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion ».

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Monnaies de fonctionnement	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/11 - 31/12/11	Filiales concernées
1 HKD	0,099493	0,092089	Sopadima Far East
100 JPY	0,998004	0,900730	LE TANNEUR Japan
1 RMB	0,122567	0,111160	LE TANNEUR Chine Co LTD.
1 TND	0,514615	0,510202	SOMACAP

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD ou en HKD (contrats de change à terme ou options d'achat), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

2.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux et des droits d'entrée, non amortis, faisant l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux et des droits d'entrée, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

2.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première application », le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

2.2.7 Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées au coût historique. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

2.2.8 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

2.2.9 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage et de la loi Dailly font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter d'une part le poste « Clients et comptes rattachés » par imputation sur le poste « Trésorerie » et d'autre part le poste « Dettes financières ».

2.2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat conformément à la norme IAS 39. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.2.11 Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.2.12 Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

2.2.13 Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard

d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les écarts actuariels issus du calcul de ces engagements sont immédiatement reconnus en résultat.

2.2.14 Produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

2.2.15 Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non opérationnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

2.2.16 Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

2.2.17 Plans de souscription et/ou d'achats d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

2.2.18 Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en

augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.2.19 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

Les § 2.2.10 et 2.2.9 expliquent la méthode comptable utilisée pour les valeurs mobilières de placement et les créances et dettes.

2.2.20 Activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5, le Groupe classe un actif non courant comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan et le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/10	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/11
Logiciels	(1) 532	66	-	(1) 599
Droits aux baux et droits d'entrée	3 816	130	163	3 783
Fonds de commerce	8	-	-	8
Total	4 356	196	163	4 390

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€

Amortissements (en K€)	31/12/10	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/11
Logiciels	400	56	-	(1) 456
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Total	400	56	-	456

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et du crédit-bail mobilier du logiciel de GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 18 K€

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées. Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables. Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été projetés sur la base des budgets approuvés par la direction sur une durée de 5 ans, un taux de croissance annuelle de 2,5% étant ensuite utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie sur les 5 années suivantes. Comme fin 2010, un taux d'actualisation de 12% a été retenu. Aucune dépréciation n'a eu à être constatée à fin 2011. Au 31 décembre 2011, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation combinée à une baisse de 1% du taux de croissance du chiffre d'affaires considéré dans les business plan, et ce pour chaque année future, n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail des magasins d'Orléans (repris à un ancien partenaire affilié) et de Düsseldorf, à la création du nouveau site Internet de vente à distance LE TANNEUR et à l'achat de divers logiciels.

3.2 Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/10	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/11
Terrains	218	-	-	(1) 218
Constructions	1 503	-	-	(2) 1 503
Instal. techniques, matériel et outillage	2 718	357	-	(3) 3 075
Autres immobilisations corporelles	(4) 6 910	1 079	429	(4) 7 560
Immobilisations en cours	62	(39)	-	23
Total	11 341	1 397	429	12 379

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 144 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 249 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€

(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 177 K€

(4) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport, du matériel informatique, des agencements et du mobilier pour 59 K€

Amortissements (en K€)	31/12/10	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/11
Terrains	-	2	-	2
Constructions	247	105	-	(1) 352
Instal. techniques, matériel et outillage	2 011	125	-	(2) 2 136
Autres immobilisations corporelles	4 653	830	295	(3) 5 188
Total	6 911	1 062	295	7 679

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 161 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 12 K€

(2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 129 K€

(3) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€ et de crédits-baux mobiliers pour du matériel de transport, du matériel informatique, des agencements et du mobilier pour 10 K€

La catégorie des « Autres immobilisations corporelles » se compose principalement d'agencements et d'installations des sites industriels de Bort-les-Orgues, des magasins, des sites de Paris et de Belley, de matériel informatique et de mobilier (dont celui des corners en grands magasins).

Les principaux sites exploités sont les suivants :

Sites	Modalités de détention	Usage	Superficie	Taux d'exploitation des surfaces utiles
Avenue de la Gare – Bort-les-Orgues	Crédit-bail immobilier	Usine de maroquinerie	74 449 m ² dont 6 695 m ² de surface utile	100%
Ruisseau Perdu – Bort-les Orgues	Pleine propriété	Usine de maroquinerie	2 985 m ² dont 640 m ² de surface utile	100%
Belley	Pleine propriété	Bureaux et entrepôt	9 416 m ² dont 6 492 m ² de surface utile	100%
Quai de Jemmapes – Paris 10 ^{ème}	Location	Bureaux	1 191 m ² de surface utile	100%
Magasins en propre	Location	Magasins de vente	2 300 m ² de surface utile	100%
SOMACAP – Utique (Tunisie)	Location	Usine de maroquinerie	3 073 m ² de surface utile	100%

Les acquisitions de l'exercice ont principalement concerné :

- l'agencement des nouveaux magasins d'Aubervilliers et de Düsseldorf,
- la mise au nouveau concept des magasins de Vélizy et Nice,
- l'aménagement des nouveaux bureaux parisiens,
- l'acquisition de matériel industriel pour la Fabrication pour maisons de luxe dont un outil à découpe numérique pour Bort-les-Orgues et des équipements pour la nouvelle usine de la filiale SOMACAP en Tunisie,
- l'aménagement d'un parking sur le site principal de Bort-les-Orgues.

Les sorties correspondent principalement à la cession des magasins de Levallois-Perret et de Nantes et à la mise au rebut d'agencements des anciens bureaux parisiens.

3.3 Ecarts d'acquisition positifs et regroupements d'entreprise

Les écarts d'acquisition positifs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/10	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/11
Magasin de Nantes	27	-	(27)	-
Magasin de Nice	218	-	-	218
Filiale ZEBU	-	69	-	69
Filiale SOMACAP	-	10	-	10
Total	246	79	(27)	297

Le 1^{er} août 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 4 € et 9 000 € de frais d'acquisition la totalité des parts de la SARL Tannis exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nantes. Le 12 septembre 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 2 € la totalité des parts de la SARL Niconath exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nice. La transmission universelle du patrimoine de Tannis à LE TANNEUR & CIE a été décidée le 28 août 2008, celle de Niconath le 12 septembre 2008. Les fusions sont devenues effectives le 12 octobre 2008 pour les deux sociétés, après le délai légal de publication. L'activité des magasins a été conservée. Du statut d'affiliés, ils sont devenus des magasins détenus en propre. Ces opérations ont généré des goodwills de 27 K€ pour le magasin de Nantes et de 218 K€ pour celui de Nice. La cession du magasin de Nantes au cours de l'exercice a conduit à la sortie de l'écart d'acquisition correspondant.

En conformité avec le test réalisé, aucune dépréciation n'a été constatée fin décembre 2011 concernant le goodwill du magasin de Nice.

Comme précisé dans les faits marquants, la filiale entièrement contrôlée MAROQUINERIE DES ORGUES a pris une participation de 33,33% du capital de la société holding ZEBU Développement le 18 mars 2011. Cette prise de participation a pris la forme d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 250 K€ qui a été entièrement souscrite et libérée par MAROQUINERIE DES ORGUES. Les montants des actifs, passifs et goodwill comptabilisés lors de cette opération sont les suivants :

	(en K€)
Titres de participation	102
Autres immobilisations financières	1
Créances clients	10
Compte-courant débiteur	17
Disponibilités	91
Emprunt bancaire	- 6
Dettes fournisseurs	- 3
Dettes sociales	- 5
Dettes fiscales	- 3
Comptes-courants créditeurs	- 22
Elimination des titres	- 250
Goodwill	- 69

La date de clôture de ZEBU étant le 30 juin, le chiffre d'affaires et le résultat de l'année civile 2011 ne sont pas connus. Entre le 18 mars et le 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 91 K€ et le résultat correspond à une perte de 6 K€.

Le 18 mars également, ZEBU Développement a acquis pour 130 K€ la participation à 99,9% détenue par MAROQUINERIE DES ORGUES dans la société tunisienne SOMACAP créée en décembre 2010. SOMACAP n'ayant pas encore démarré son activité au moment de l'opération, sa situation nette s'élevait à 100 K€, montant de son capital social. La filiale étant consolidée en intégration proportionnelle à hauteur de 33,30%, un goodwill de 10 K€ a été constaté.

SOMACAP a réalisé un chiffre d'affaires de 232 K€ et une perte de 104 K€ en 2011.

3.4 Impôts différés actifs

Un impôt différé actif de 20 K€ avait été constaté en 2010 concernant la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES. A fin 2011, le groupe fiscal constitué par LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIES DES ORGUES a généré un impôt différé passif.

Ces impôts différés correspondent à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

3.5 Actifs financiers

(en K€)	Valeurs brutes				Dépréciations	
	31/12/10	Augmentation	Diminution	31/12/11	31/12/10	31/12/11
Titres de participation	-	102	-	102	-	-
Dépôts de garantie	505	159	(35)	629	-	(46)
Cautionnements	76	-	(1)	75	-	-

Les titres correspondent à la participation de 40% dans la société malgache de production SASSEBO détenue par la filiale ZEBU, elle-même contrôlée conjointement à 33,33% par le Groupe. La quote-part de situation nette au 31 décembre 2011 est supérieure à la valeur figurant à l'actif du bilan.

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux de magasins et à la revalorisation des loyers. La diminution provient de la cession des magasins de Levallois-Perret et de Nantes.

Les cautionnements correspondent à la retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010.

Le dépôt de garantie d'anciens locaux a fait l'objet d'une dotation pour dépréciation en raison d'un désaccord avec le bailleur.

3.6 Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2010			2011		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	4 031	(665)	3 366	5 162	(593)	4 569
En-cours	1 391	-	1 391	1 096	-	1 096
Produits finis	11 295	(658)	10 636	8 820	(738)	8 082
Total	16 717	(1 323)	15 393	15 077	(1 331)	13 746

La hausse du stock de matières premières s'explique par l'augmentation d'activité de la branche Fabrications pour maisons de luxe. La diminution du stock de produits finis résulte d'un effort de rationalisation des approvisionnements de la branche Marques propres ainsi que des opérations de déstockage et d'échanges publicitaires réalisées au cours de l'exercice.

3.7 Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2011, la ventilation des créances brutes par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	12 694	12 694	-	-
Avances et acomptes versés	22	22	-	-
Créances sociales	53	35	18	-
Créances fiscales	612	612	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	25	25	-	-
Comptes-courants débiteurs	18	18	-	-
Instruments financiers dérivés	189	189	-	-
Charges constatées d'avance	716	716	-	-
Autres créances	428	179	249	-
Total	14 757	14 490	267	-

Le Groupe utilise un contrat d'affacturage confidentiel et l'escompte Dailly non notifiée pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2011, le montant des créances cédées au *factor* s'élève à 1 828 K€, celles en cessions Dailly à 1 300 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 329 K€ fin 2011.

En application de la norme IFRS 7, voici la répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus au 31 décembre 2011 :

(En K€)	Encours non échus	Encours échus depuis			TOTAL	
		Moins d'1 mois	Entre 1 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois		Plus de 12 mois
Créances clients brutes et comptes rattachés	10 017	1 833	515	182	148	12 694
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-	(73)	(80)	(78)	(128)	(358)
Créances clients nettes et comptes rattachés	10 017	1 760	435	104	20	12 336

L'analyse des créances échues depuis plus de 12 mois mais non dépréciées n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire (TVA récupérable, compensation avec des dettes fournisseurs, etc.).

Les créances fiscales incluent un montant de 219 K€ de taxe sur la valeur ajoutée, de 156 K€ de cotisation sur la valeur ajoutée ainsi qu'une subvention régionale à recevoir de 170 K€.

Le poste « Autres créances » correspond à la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (324 K€), aux créances sur opérations d'échanges publicitaires (45 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (57 K€) et à des avoirs à recevoir pour 1 K€.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/10	Dotations	Reprises	31/12/11
Créances clients et comptes rattachés	214	253	(109)	358
Créances sur cessions d'immobilisations	170	-	(170)	-
Total	384	253	(279)	358

Les dotations s'expliquent essentiellement par des échéances de règlement non respectées par des partenaires affiliés.

Un solde de 170 K€ sur la cession de la marque UPLA avait été totalement déprécié au 31 décembre 2010. Un montant de 52 K€ a finalement été recouvré en 2011, le reste de la créance est définitivement perdu.

Le détail des charges constatées d'avance s'analyse ainsi :

(en K€)	2011	2010
Loyers et charges immobilières	453	470
Mobilier magasins et corners	48	57
Cotisations	31	57
Honoraires	13	38
Locations diverses	33	26
Salons	12	23
Prestations	10	17
Documentations	7	15
Commissions	8	12
Primes d'assurance	22	11
Maintenance contrats divers	10	10
Publicité	14	10
Charges d'intérêts sur crédit-bail Bort-les-Orgues		-
Autres	55	12
Total	716	758

Les charges constatées d'avance correspondent à des éléments facturés en 2011 alors qu'ils concernent l'exercice 2012.

3.8 Liquidités et quasi-liquidités

Les valeurs mobilières de placement qui se composaient de 6 310 Etoile Patrimoine Equi. C au 31 décembre 2010 pour une valeur d'achat de 76 K€ ont été cédées en cours d'exercice.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 384 K€ (dont 276 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel).

3.9 Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

Au 31 décembre 2011, le capital se compose de 4 224 759 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société-mère ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2010	2011
Actions à droit de vote double	33 977	10 459
Actions à droit de vote simple	4 179 510	4 209 200
Actions d'autocontrôle	11 272	5 100
Nombre total d'actions	4 224 759	4 224 759

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2011 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609	130 000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39	2,65
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	-	-	-
Options affectées en cours	7 891	48 609	130 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	7 891	48 609	130 000

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice.

L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action est de 1,48%. Les bénéficiaires n'incluent aucun mandataire social à la date de clôture.

3.10 Participations ne donnant pas le contrôle

Toutes les participations en intégration globale étant détenues à 100%, aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

3.11 Dettes

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières				
à 2 ans minimum à l'origine	2 507	611	1 672	224
Impôts différés	312	312	-	-
Dettes liées aux locations-financements	1 827	268	746	813
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	5 431	5 431	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 942	29	357	1 556
Fournisseurs et comptes rattachés	8 297	8 297	-	-
Dettes sociales	3 543	3 543	-	-
Dettes fiscales	1 671	1 671	-	-
Comptes-courants créditeurs	1 042	522	520	-
Dettes sur immobilisations	88	88	-	-
Instruments financiers dérivés	69	69	-	-
Avoirs à établir	361	361	-	-
Produits constatés d'avance	854	73	250	531
Autres dettes	232	232	-	-
Total	28 176	21 507	3 545	3 124

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à un découvert autorisé de 7 K€, à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 53 K€, aux créances clients facturées pour 1 828 K€, aux créances clients ayant fait l'objet d'une escompte professionnelle « loi Dailly » pour 1 300 K€, au tirage à 1 mois de 643 K€ renouvelé en décembre 2011 sur la tranche B de l'emprunt bancaire de 2005 et au tirage à 3 mois de 1 600 K€ renouvelé fin 2011 de l'emprunt bancaire mis en place en 2010.

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 1 708 K€.

L'emprunt bancaire mis en place fin 2009 faisait l'objet d'un tirage à hauteur de 400 K€ au 31 décembre 2010 qui a été remplacé par un nouveau billet de 1 800 K€.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 2007 à 2009. La période d'amortissement a débuté en 2010 avec un remboursement de 5 K€ en 2011. Au 31 décembre 2011, l'avance s'élève à 211 K€.

Les comptes-courants créditeurs correspondent principalement à une avance de 1 M€ de la part de l'actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. et aux intérêts courus relatifs de 20 K€ au 31 décembre 2011.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 1 607 K€ et des factures à recevoir pour 804 K€.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « autres produits opérationnels » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 161 K€, des dettes sur opérations d'échange pour 55 K€ et le compte-courant avec la société d'affacturage pour 8 K€.

3.11.1 Dettes au titre des pensions et retraites

Les dettes au titres des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation,

du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 3% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 2% pour les employés et le personnel en grands magasins
- 3% pour les ouvriers.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (3,36% au 31 décembre 2011). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +537 K€ en 2011 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -1 002 K€.

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

31/12/2010	Dotation aux provisions	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	31/12/2011
1 696	298	(28)	(25)	1 942

3.11.2 Contrats de location-financement

La valeur nette comptable pour chaque catégorie d'actif faisant l'objet de contrats de location-financement a évolué de la façon suivante :

(en K€)		31/12/10	Augm.	Dim.	31/12/11
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	Valeur brute	65	-	-	65
	Amortissements	(30)	(9)	-	(39)
Valeur nette des immo. incorporelles		35	(9)	-	26
Immobilisations corporelles					
Terrains	Valeur brute	144	-	-	144
	Amortissements	-	-	-	-
	<i>Valeur nette</i>	<i>144</i>	-	-	<i>144</i>
Constructions	Valeur brute	1 309	-	-	1 309
	Amortissements	(84)	(89)	-	(173)
	<i>Valeur nette</i>	<i>1 225</i>	<i>(89)</i>	-	<i>1 136</i>
Installations techniques	Valeur brute	333	384	-	717
	Amortissements	(48)	(81)	-	(129)
	<i>Valeur nette</i>	<i>284</i>	<i>303</i>	-	<i>587</i>
Autres immo. corp.	Valeur brute	118	34	-	152
	Amortissements	(97)	(5)	-	(103)
	<i>Valeur nette</i>	<i>21</i>	<i>29</i>	-	<i>50</i>
Valeur nette des immo. Corporelles		1 674	243	-	1 917
Total général Valeur nette		1 709	234	-	1 943

Les augmentations correspondent à trois nouveaux contrats de crédits-baux mobiliers pour le financement de matériels industriels, notamment d'une presse à découpe numérique, d'agencements et de mobilier de la branche Fabrication pour maisons de luxe.

Le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée au 31/12/2011 se présente ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée	Paiements futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail Bort-les-Orgues	1 578	1 256	122	118	481	429	975	709
Crédits-baux mobiliers conclus en 2009	116	111	73	70	43	41	-	-
Crédits-baux mobiliers conclus en 2010	149	139	47	46	102	93	-	-
Crédits-baux mobiliers conclus en 2011	416	381	98	95	318	286	-	-
Total	2 259	1 887	340	329	944	849	975	709

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

3.12 Exposition aux risques de marché

3.12.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2011, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bilan					
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers					
Créances affacturées EUR 3M +0,7%	1 828	-	-	-	1 828
Créances escomptées Dailly EUR 3M + marges diverses	1 300	-	-	-	1 300
Emprunt à taux variable :					
Euribor 3M +1,2%	851	23	69	-	943
Euribor 3M +1,4%	1 600	-	-	-	1 600
Emprunts à taux fixe :					
3,20%	24	25	13	-	62
3,25%	-	75	1 200	225	1 500
3,41%	38	19	-	-	57
3,90%	16	17	38	-	71
3,95%	19	20	48	-	87
4,00%	17	17	52	-	86
4,90%	15	14	17	-	46
5,60%	22	23	36	-	81
5,81%	11	11	21	-	43
Total Emprunts	2 613	244	1 494	225	4 576
Compte-courant :					
Euribor 6M +3,0%	500	-	500	-	1 000

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Cap du 23 novembre 2010 au 31 décembre 2013 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,50% pour l'Euribor 3 mois moyennant une prime de 8 K€,
- Swap de couverture du 30 novembre 2010 au 30 juin 2013 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,38%.
- Swap de couverture du 29 juillet 2011 au 31 juillet 2014 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,75%.
- Cap du 31 août 2011 au 29 août 2014 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,75% pour l'Euribor 3 mois moyennant une prime de 7 K€.

Au cours de l'exercice 2011, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%,

L'exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

31/12/2011	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	-	-	383	6 102	- 383	- 6 102	-	4 000	- 383	- 2 102
De 1 à 5 ans	-	-	1 425	569	- 1 425	- 569	-	-	- 1 425	- 569
Plus de 5 ans	-	-	225	-	- 225	-	-	-	- 225	-
Total	-	-	2 033	6 671	- 2 033	- 6 671	-	4 000	- 2 033	- 2 671

Sur la base de la dette au 31 décembre 2011 après effet des instruments dérivés, une hausse instantanée de 0,5 point des taux d'intérêts variables aurait pour effet une augmentation du coût de la dette de 14 K€ et une baisse instantanée de 0,5 point aurait pour effet une diminution de 14 K€. Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 31 décembre 2011 en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

3.12.2 Exposition aux risques de liquidité

La ventilation des dettes financières par échéance contractuelle se présente ainsi au 31 décembre 2011 (avec l'hypothèse d'un taux Euribor 3 mois de 1,1%) :

(En K€)		Emprunts bancaires	Dettes de location financement	Créances cédées	Banques créditrices	Instruments dérivés	Autres dettes financières	Total passifs financiers
< 1 an	Nominal	2 854	268	3 128	7	69	11	6 337
	Intérêts	127	58	15				200
de 1 à 5 ans	Nominal	1 668	746				207	2 621
	Intérêts	162	177					339
> 5 ans	Nominal	225	813					1 038
	Intérêts	13	161					174
Total	Nominal	4 747	1 827	3 128	7	69	218	9 996
	Intérêts	302	396	15				713

Les emprunts bancaires négociés en juillet 2005 et décembre 2010, dont le solde à la date de clôture sont respectivement de 828 K€ (tranches A et B) et 1 600 K€ sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2011, le ratio R1 doit être inférieur ou égal à 3 dans le

cas du premier emprunt et à 3,5 dans le cas du second, le ratio R2 devant quant à lui être inférieur ou égal à 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE pourrait se voir dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à Dettes financières nettes / EBITDA avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus, des cessions de créances dites « loi Dailly » et des comptes courants d'actionnaires, et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de *gearing*) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** définies ci-dessus.
- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, le ratio R1 s'élève à 5,77 (3,51 en 2010) et le ratio R2 à 0,61 (0,65 en 2010). La condition R1 n'est donc pas respectée, ce qui constitue un cas de défaut. Au 22 mars 2012, date de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, la majorité des banques participantes n'a pas encore donné son accord pour accepter cette dérogation pour l'année. Toutefois, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 22 mars 2012, dans laquelle elle s'engage à fournir à LE TANNEUR & CIE les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en cas de demande de remboursement anticipé des soldes des emprunts par les banques et établissements de crédit signataires des conventions de prêt mentionnées ci-dessus.

La totalité de ces emprunts est classée en élément à court terme au 31 décembre 2011 :

- Les dernières échéances de l'emprunt de 2005 sont dues en juin 2012.
- L'emprunt bancaire signé en décembre 2010 consiste en une ligne de 2 M€ diminuant tous les six mois sur une durée de 5 ans. Son tirage à hauteur de 1 600 K€ à la clôture correspondant à un billet renouvelable de 3 mois, il est classé en dette court-terme.

3.12.3 Exposition aux risques de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2011, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2012. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2011 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Achat USD à terme	25/01/12	1,4072	200 000	1,3647	4
Achat USD à terme	25/01/12	1,3500	200 000	1,3647	-2
Achat USD à terme	25/01/12	1,3506	71 522	1,3647	-1
Achat HKD à terme	06/01/12	10,7466	500 000	10,9095	-1
Achat HKD à terme	26/01/12	10,6085	151 675	10,9095	0
					1

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes et créances en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat.

2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2011 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart de valorisation en K€
Achat USD à terme	25/01/12	1,3506	128 478	0	4	4
Achat Call USD	21/02/12	1,3650	150 000	-4	6	1
Achat USD à terme	23/02/12	1,3850	200 000	0	10	10
Vente Put USD	21/02/12	1,3650	150 000	0		0
Achat USD à terme	23/02/12	1,3026	100 000	0	0	0
Achat USD à terme	23/02/12	1,3038	250 000	0	1	1
Achat USD à terme	28/03/12	1,3821	100 000	0	5	5
Achat USD à terme	28/03/12	1,4305	150 000	-1	12	11
Achat USD à terme	28/03/12	1,3866	100 000	0	5	5
Achat Call USD	26/03/12	1,3500	100 000	-2	3	1
Vente Put USD	26/03/12	1,3950	100 000	1		1
Achat USD à terme	25/04/12	1,3819	150 000	-1	8	7
Achat USD à terme	25/04/12	1,4587	150 000	0	13	13
Achat USD à terme	25/04/12	1,3988	100 000	0	6	6
Achat USD à terme	25/04/12	1,4021	150 000	0	9	9
Achat USD à terme	25/04/12	1,4077	150 000	0	9	9
Achat USD à terme	30/05/12	1,3773	500 000	0	23	23
Achat USD à terme	30/05/12	1,3213	300 000	0	4	4
Achat Call USD	21/05/12	1,3880	100 000	-2	3	2
Vente Put USD	21/05/12	1,3880	100 000	1		1
Achat USD à terme	30/05/12	1,2997	200 000	0	0	0
Achat Call USD	25/06/12	1,3650	100 000	-2	3	0
Vente Put USD	25/06/12	1,3992	100 000	2		2
Achat Call USD	25/06/12	1,3685	150 000	-2	3	1
Vente Put USD	25/06/12	1,3685	150 000	2		2
Achat Call USD	23/07/12	1,3250	100 000	-1	2	1
Vente Put USD	23/07/12	1,3964	100 000	1		1
Achat Call USD	24/09/12	1,3150	200 000	-2	2	1
Vente Put USD	24/09/12	1,3640	200 000	1		1
Achat Call USD	24/10/12	1,2750	200 000	0		0
Vente Put USD	24/10/12	1,3438	200 000	1		1
Achat Call USD	24/10/12	1,3480	150 000	-1	0	-1
Vente Put USD	24/10/12	1,3480	150 000	0		0
Achat HKD à terme	27/06/12	10,5040	400 000	0	2	2
Achat HKD à terme	27/06/12	10,2670	500 000	0	1	1
Achat HKD à terme	29/08/12	10,1625	500 000	0	0	0
Achat HKD à terme	26/01/12	10,6085	348 325	0	2	2
Achat HKD à terme	26/01/12	10,4705	700 000	0	3	3
Achat HKD à terme	23/02/12	11,1020	500 000	0	5	5
Achat HKD à terme	23/02/12	10,9790	750 000	0	7	6
Achat HKD à terme	28/03/12	11,4480	1 150 000	-1	15	14
				-11	167	156

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2011 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente Put USD	21/02/12	1,4140	150 000	2
Vente Put USD	21/02/12	1,4140	150 000	2
Achat Put USD	21/02/12	1,4140	300 000	-1
Vente Put USD	26/03/12	1,3950	100 000	1
Achat Put USD	26/03/12	1,3950	100 000	-1
Vente Put USD	21/05/12	1,3880	100 000	1
Vente Put USD	25/06/12	1,3992	100 000	2
Vente Put USD	25/06/12	1,3685	150 000	2
Vente Put USD	23/07/12	1,3964	50 000	1
Vente Put USD	24/09/12	1,3640	100 000	1
Vente Put USD	24/10/12	1,3480	150 000	0
				11

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2011	31/12/2010
- Gain de change	(2)	-
- Perte de change	-	95
- Compte spécifique de capitaux propres	(167)	39
- Compte d'actif d'instruments financiers	189	11
- Compte de passif d'instruments financiers	(22)	(57)
- Revalorisation des dettes fournisseurs	2	(88)

Concernant le risque de change opérationnel, les positions nettes dans les principales devises étrangères sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

	Actifs	Passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD (en milliers)	62	- 643	-	- 581	581	-
HKD (en milliers)	56	- 652	-	- 596	596	-

Les actifs sont composés de liquidités et de créances clients, les passifs de dettes fournisseurs.

L'analyse de sensibilité sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 est la suivante en K€ :

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10% du taux de change	Baisse de 10% du taux de change	Hausse de 10% du taux de change	Baisse de 10% du taux de change
USD	2	- 34	342	- 325
HKD	-	-	55	- 55
Total	2	- 34	396	- 379

3.13 Provisions

Les provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

	31/12/10	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/11
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	243	53	(53)	(108)	135
Provision pour charges	21	-	-	-	21
Provision pour médailles du travail	186	4	(14)	-	176
Total	450	57	(67)	(108)	332

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les dotations de 57 K€ ont été comptabilisées en résultat opérationnel courant (litiges prud'homaux).

En juin 2011, la Société-mère a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à LE TANNEUR & CIE le 16 janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. Le 8 février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Des garanties sont en cours de constitution. En liaison avec l'analyse faite par les avocats assistant LE TANNEUR & CIE dans le cadre de cette vérification fiscale, ce litige n'a fait l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2011.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2011. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (3,36% au 31/12/2011). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 6 K€.

En 2011, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits opérationnels courants.

3.14 Classification des actifs et passifs financiers et valeur de marché

En conformité avec la norme IFRS 7, nous vous présentons la classification des actifs et passifs financiers et leur valeur de marché au 31 décembre 2011 :

	2011		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Titres de participation	102	102				102		
Autres actifs financiers	658	658			658			
Actif courant								
Créances clients	12 335	12 335				12 335		
Autres actifs financiers	2 062	2 062				1 873	177	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 011	2 011	13			1 998		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	3 952	3 952				3 952		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	6 833	6 833				6 833		

Autres passifs financiers courants	6 840	6 840	6 771	68	1
Dettes fournisseurs	8 297	8 297	8 297		

Au 31 décembre 2010, la situation était la suivante :

	2010		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Autres actifs financiers	581	581			581			
Actif courant								
Créances clients	12 458	12 458				12 458		
Autres actifs financiers	1 622	1 622				1 611	11	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 003	2 003	76			1 927		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	3 767	3 767				3 767		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	8 088	8 088				8 088		
Autres passifs financiers courants	6 484	6 484				6 398	86	
Dettes fournisseurs	8 345	8 345				8 345		1

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Produits opérationnels courants

4.1.1 Chiffre d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne LE TANNEUR (21 en France, 1 à Bruxelles et 1 à Düsseldorf au 31/12/11), ses commissionnaires-affiliés (29 en France, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique au 31/12/11), son réseau de magasins d'usine (5 au 31/12/11), une franchise à Alger et le site Internet marchand www.eTanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2011			2010		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins en propre et franchisés	14 947	561	15 509	13 412	471	13 883
Autres distributions Marques propres	12 915	2 789	15 704	11 568	2 497	14 066
Total Marques propres	27 862	3 350	31 212	24 980	2 969	27 949
Fabrication pour maisons de luxe	33 565	18	33 583	29 262	-	29 262
Total chiffre d'affaires	61 427	3 368	64 796	54 242	2 969	57 211

La progression d'activité s'établit à +13,3% par rapport à 2010 (+12,1% à périmètre comparable) :

- En dépit d'un contexte de consommation difficile en fin d'année, la hausse de chiffre d'affaires des magasins à enseigne LE TANNEUR est significative : +11,7% (+7,5% à surface constante). LE TANNEUR a inauguré quatre nouveaux magasins au cours de l'exercice : deux en propre à Aubervilliers et à Düsseldorf et deux affiliés au Mans et rue de Courcelles à Paris.
- La progression de chiffre d'affaires des autres canaux de distribution des Marques propres s'élève à +11,6% : +7,9% pour les grands magasins français, stabilité pour les détaillants multimarques français et +11,7% à l'export grâce aux zones Russie, Japon et Chine.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de la Fabrication pour maisons de luxe s'établit à +14,8%. Le Groupe a signé un engagement de confidentialité avec ses clients maisons de luxe l'empêchant de publier leurs noms.

4.1.2 Autres produits de l'activité

Le conseil régional du Limousin a attribué en novembre 2011 à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES une aide de 170 K€ pour son projet de développement comportant la création d'emplois et un plan de formation.

4.2 Charges opérationnelles courantes

4.2.1 Achats consommés

Les achats consommés ont diminué alors que le chiffre d'affaires a augmenté en raison d'une variation des stocks de produits finis en forte diminution.

4.2.2 Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2011	2010
Locations et charges locatives	2 792	2 467
Honoraires et commissions	1 791	1 527
Publicité, relations extérieures	1 588	1 069
Personnel extérieur à l'entreprise	816	770
Achats non stockés de matériels et fournitures	972	837
Transports	755	734
Déplacements, missions et réceptions	638	643
Prestations de services	891	615
Entretien et réparations	509	456
Frais postaux, télécommunications	213	207
Services bancaires	212	193
Assurances	150	148
Divers	215	245
Total	11 541	9 911

De 2010 à 2011, la hausse de 16,5% de ce poste s'explique de manière générale par l'activité plus soutenue et également par les éléments suivants :

- La hausse des charges de publicité due notamment à des animations Facebook et à une campagne d'affichage nationale en octobre avec environ 2 500 faces en abribus et grand format,
- L'ouverture des nouveaux magasins d'Aubervilliers et de Düsseldorf avec une incidence directe sur les charges de locations,
- Le déménagement des bureaux parisiens, qui a conduit à une hausse des commissions et des loyers,
- L'augmentation de coût du personnel extérieur avec un recours aux intérimaires plus important de la Fabrication pour maisons de luxe,
- L'utilisation plus intensive de petit matériel servant à l'animation et au merchandising des magasins,
- Des prestations de services en hausse, notamment du fait de l'externalisation du stockage des bagages AIR France by LE TANNEUR,
- Des honoraires en augmentation en raison des opérations boursières.

4.2.3 Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2011	2010
Contribution économique territoriale	479	433
Impôts et taxes sur rémunérations	395	336
Taxe ORGANIC	111	93
Contribution personnes handicapées	20	35
Taxe CIDIC	60	51
Taxes foncières	43	41
TVS	21	23
Impôt Forfaitaire Annuel	21	21
Autres taxes	24	20
Total	1 174	1 053

L'augmentation des impôts et taxes sur rémunérations et de la taxe ORGANIC résulte d'une base plus élevée.

4.2.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2011	2010
Salaires et traitements	13 000	11 948
Charges sociales (allègements Fillon déduits)	4 859	4 415
Charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions	39	67
Intéressement	-	229
Participation	212	77
Autres charges de personnel	27	42
Total	18 137	16 778

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par un effectif consolidé en équivalent temps plein qui est passé de 498 à 550 entre 2010 et 2011 et par la revalorisation des salaires.

En 2011, la participation est déclenchée au niveau de la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES pour un montant provisionné de 212 K€. En 2011, une distribution de 77 K€ a été effectuée aux salariés de la maison-mère concernant l'exercice 2010.

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la maison-mère signé pour 3 ans en juin 2010 comporte un seuil de déclenchement de résultat net consolidé qui n'a pas été atteint pour l'exercice 2011. Un accord d'intéressement a été signé en juin 2011 concernant les salariés de MAROQUINERIE DES ORGUES, il prévoit un seuil de déclenchement de résultat net social qui n'a pas été atteint non plus. En 2011, une distribution de 229 K€ a été effectuée au titre de la Fabrication pour maisons de luxe concernant l'exercice 2010.

La charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions constatée en 2011 trouve sa contrepartie dans les capitaux propres et résulte de l'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions au plan de souscription d'actions du 31 mars 2010 au profit de certains salariés.

La charge a été évaluée au moment de l'attribution des options et a été étalée *pro rata temporis* entre la date d'attribution (31 mars 2010) et celle de premier emploi (30 mars 2012).

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 2,79 € soit la valeur moyenne de cotation des 20 derniers jours de bourse,
- Durée de vie estimée de l'option fixée à 4,5 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 31 mars 2014 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles) et le 31 mars 2015 (dernière date possible de levée),
- Volatilité attendue du cours de l'action à 13% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 9 juillet 2009 (date de l'augmentation de capital) et le 30 mars 2010,
- Taux d'intérêt sans risque à 3,82% soit le TMO à fin décembre 2009,
- Distribution de dividende de 0,044 €, soit la moyenne des 5 dernières années,
- Turnover nul car le nombre de bénéficiaires est limité.

4.2.5 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 1 190 K€ en 2011 (contre 1 031 K€ en 2010).

4.2.6 Variation des provisions d'exploitation

La variation des provisions d'exploitation s'analyse ainsi :

En K€	2011	2010
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	(216)	(215)
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	(253)	(84)
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation et engagement pour indemnités de fin de carrière	(346)	(321)
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	211	719
Reprise de provision pour dépréciation des créances	4	27
Reprise de provision pour risques et charges et engagement pour indemnités de fin de carrière	108	22
Total	(492)	147

Les provisions pour dépréciation de stock sont détaillées au § 3.6. Celles relatives aux créances le sont au § 3.7.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.13 et les dettes pour pensions et retraites le sont au § 3.11.1.

4.3 *Autres produits et charges opérationnels courants*

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2011	2010
Redevances de licences	134	116
Droits d'entrée	20	69
Produits sur pertes de colis	17	3
Cessions diverses	378	210
Autres produits opérationnels courants	549	398
Droits d'auteur	(59)	(33)
Jetons de présence	-	(12)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(18)	(11)
Divers	(7)	(7)
Autres charges opérationnelles courantes	(83)	(63)
Transfert de charges opérationnelles courantes	47	-
Total	513	335

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement la marque TANN'S et l'utilisation des marques LE TANNEUR et SOCO dans le secteur de la lunetterie.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2011	2010
Produit de cession des immobilisations (net de frais)	751	31
Crédit impôt	24	176
Produit sur litiges défense de marque	-	221
Reprise de dépréciation de créance sur cession d'immobilisation	52	-
Autres produits opérationnels	828	428
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(339)	-
Dotation pour dépréciation d'immobilisations	(99)	-
Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels	-	(66)
Autres	(6)	-
Autres charges opérationnelles	(444)	(66)

Les cessions d'immobilisations concernent principalement les magasins de Levallois-Perret et de Nantes et sont décrites dans les faits marquants de l'exercice. Le lease-back opéré en 2010 sur le site principal de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2011 s'élève à 62 K€.

La dotation pour dépréciation d'immobilisations de 99 K€ correspond à la valeur nette comptable du magasin de Strasbourg Rivétoile que le Groupe a décidé de fermer début juillet 2012 par manque de rentabilité. Le bail permet cette possibilité sans indemnisation au bailleur.

La Société-mère a comptabilisé un produit de 24 K€ au titre du crédit impôt intéressement de l'exercice 2010.

Un solde de 170 K€ sur la cession de la marque UPLA avait été totalement déprécié au 31 décembre 2010. Un montant de 52 K€ a finalement été recouvré en 2011, le reste de la créance est définitivement perdu.

4.5 Résultat financier

4.5.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2011	2010
Charges d'intérêts	418	299
Charges d'affacturage	25	25
Total	443	324

Les charges d'intérêts ont augmenté en raison d'une hausse des moyennes de l'endettement net et du taux d'intérêt.

4.5.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2011	2010
Résultat de change	244	(2)
Dotation pour dépréciation d'immobilisations financières	(46)	
Divers	5	5
Total	203	3

Le résultat net de change traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2011, le Groupe a bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

La dotation pour dépréciation de 46 K€ concerne le dépôt de garantie d'une ancienne location pour lequel il existe un litige avec le bailleur.

4.6 Impôts sur les bénéfiques et impôts différés

Les impôts différés ont connu l'évolution suivante :

(en K€)	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Déficits reportables	20	(20)	-
Total impôts différés actifs	20	(20)	-
Différences temporaires	321	60	381
Déficits reportables	(245)	176	(69)
Total impôts différés passifs	76	236	312

Les impôts différés correspondent à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Un impôt différé actif de 20 K€ correspondant au déficit reportable de l'exercice avait été constaté fin 2010 concernant la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES, il a été imputé sur le bénéfice fiscal 2011 de l'entité.

A partir de 2011, les sociétés LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES fonctionnent en intégration fiscale. A fin décembre, la Société-mère dispose d'un déficit reportable de 207 K€ qui ne pourra être imputé que sur ses propres bénéfiques fiscaux futurs. Ce déficit tient compte d'une rectification d'assiette de 526 K€ acceptée par la Société-mère dans le cadre d'une vérification fiscale concernant les exercices 2007 à 2009.

L'impôt différé est inscrit en résultat (charge de 95 K€ en 2011) sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (-161 K€ en 2011).

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant les autres filiales et les succursales allemande et espagnole. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2010		2011	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable LTC Bruxelles SA	603	205	688	234
Perte reportable LE TANNEUR Japan K.K.	2 780	691	3 036	1 235
Perte reportable LE TANNEUR Chine Co LTD.	253	63	335	84
Perte reportable Sopadima Far East	629	104	269	44
Perte reportable ZEBU	-	-	32	11
Perte reportable succursales allemande et espagnole-	-	-	189	57
Total	4 265	1 063	4 549	1 665

L'écart entre les taux d'imposition théorique et réel s'analyse ainsi (en K€) :

	2011	2010
Résultat avant impôt	-336	1 193
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%
Impôt selon le taux théorique	-112	397
Incidence des charges et produits non imposables	199	-44
Actifs d'impôts non constatés sur l'exercice	121	131
Crédit impôt apprentissage	-	-4
Impôt réel	208	481
Taux d'imposition réel	-62,01%	40,31%

5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 575 personnes (608 inscrits au 31/12/11).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 550 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	48	48
Agents de maîtrise, techniciens	63	60
Personnel de démonstration	37	36
Employés	99	91
Ouvriers	302	263
Total	550	498

L'augmentation du nombre d'ouvriers et d'employés résulte du déploiement de l'atelier de la filiale tunisienne SOMACAP et d'embauches réalisées par MAROQUINERIE DES ORGUES pour la Fabrication pour maisons de luxe.

5.2 Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 221 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 920 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élèvent à 110 K€ au 31 décembre 2011 (charges sociales incluses).

5.3 Parties liées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2011 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE jusqu'au 18 mai 2011 puis Directeur général, est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en termes de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 209 K€ HT.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 12 000 € au cours de l'exercice 2011.

Le 26 juillet 2011, LE TANNEUR & CIE et Qatar Luxury Group Fashion S.P.C. ont signé un contrat dans lequel Qatar Luxury Group Fashion S.P.C. accorde une avance de 1 000 000 Euros à la Société selon les conditions suivantes :

- Remboursement en deux annuités de 500 000 Euros chacune le 28 juin 2012 et le 27 juin 2013
- Taux d'intérêt Euribor 6 mois + 3% fixé le jour de la mise à disposition des fonds puis le 29 juin 2012
- Intérêts payables à terme échu.

La mise à disposition de l'avance de 1 000 000 d'Euros est intervenue le 27 juillet 2011.

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 Engagements liés au périmètre du groupe consolidé

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe réalisée par la société LE TANNEUR & CIE à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES au 31 décembre 2010 est soumis au régime fiscal spécial des fusions de l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, LE TANNEUR & CIE, en tant que société apporteuse, a pris l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de MAROQUINERIE DES ORGUES reçus en contrepartie de l'apport et de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures. De son côté, MAROQUINERIE DES ORGUES, en tant que société bénéficiaire de l'apport, s'est engagée expressément à respecter toutes les prescriptions de l'article 210 A-3 du Code général des impôts. A cet effet, les deux sociétés se sont engagées à joindre à leur déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport et des exercices ultérieurs un état conforme au modèle fourni par l'administration, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quinquies de l'annexe III du Code général des impôts et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables en report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

5.4.2 Engagements liés au financement

- Au titre des engagements donnés :

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 828 K€ au 31 décembre 2011. Pour le tirage à hauteur de 643 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement de matériels utilisés pour la fabrication des maisons de luxe financé par l'emprunt souscrit en mai 2008 pour un montant initial de 150 K€. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 46 K€.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice, de Rouen et du centre commercial de Toulouse Labège ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2011 s'élève au total à 488 K€.

Dans le cadre de la convention de prêt bancaire signée le 1^{er} décembre 2010 pour une ligne d'emprunt de 2,0 M€ tirée à hauteur de 1 600 K€ au 31 décembre 2011, LE TANNEUR & CIE bénéficie de la garantie d'OSEO à hauteur de 70% du concours moyennant le nantissement en second rang des marques LE TANNEUR.

Le contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010 prévoit une retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces et l'adhésion de Monsieur Hervé DESCOTTES à un contrat d'assurance décès invalidité pour un montant de 400 K€.

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2011 est indiqué à la note 3.12.3. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés à la note 3.12.1.

Au 31 décembre 2011, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 1 828 K€. Celui des créances escomptées en « loi Dailly » s'élève à 1 300 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la maison-mère non utilisés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 46 464 heures.

Le 11 octobre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 118 m² qui fera partir du futur centre de magasins d'usine de Roppenheim en Alsace. La mise à disposition est prévue pour le mois de mai 2012.

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin situé à l'angle de la Friedrich Strasse et de Französische Strasse à Berlin. La mise à disposition est prévue pour le 1^{er} février 2012. En 2011, un dépôt de garantie de 35,9 K€ a été versée par le Groupe.

Le 23 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m² dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition est prévue pour le 1^{er} semestre 2013. Une indemnité d'immobilisation de 12,5 K€ a été versée par LE TANNEUR & CIE, elle lui sera restituée à partir de la prise d'effet du bail.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a délivré congé fin décembre 2011 au bailleur du magasin du centre commercial Rivétoile à Strasbourg pour le 1^{er} juillet 2012. Une dépréciation de 96 K€ correspondant à la valeur nette immobilisée du magasin a été constatée fin décembre 2011 en autres charges opérationnelles.

Le 26 décembre 2011, MAROQUINERIE DES ORGUES a conclu avec la région Limousin une convention attributive d'une aide de 170 K€. Le fait générateur de l'attribution consiste dans le recrutement d'au moins 40 salariés sous contrat à durée indéterminée ; ce qui a été justifié au titre de l'exercice 2011 si bien que le versement est intervenu début 2012. En contrepartie, MAROQUINERIE DES ORGUES s'est engagée, dans le cadre d'un projet de création de 100 contrats à durée indéterminée entre le 7 février 2011 et le 7 février 2014, à maintenir les 40 emplois créés en 2011 au moins jusqu'au 25 novembre 2016. Cet engagement de maintien d'emplois est conforme au plan d'affaires prévisionnel de MAROQUINERIE DES ORGUES.

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Marques LE TANNEUR	Juillet 2005	Décembre 2015	-		-
Magasin Carrousel du Louvre	Août 2007	Juin 2012	612		7%
Magasin Strasbourg Rivétoile	Octobre 2008	Septembre 2013	119		1%
Magasin Nice	Septembre 2008	Septembre 2012	587		7%
Magasin Rouen	Mai 2009	Mai 2014	148		2%
Magasin Toulouse Labège	Avril 2009	Mai 2014	253		3%
Matériel industriel	Mai 2008	Juin 2013	99		1%
Sur immobilisations incorporelles et corporelles et écarts d'acquisition			1 818	8 932	20%
TOTAL bilan			1 818	39 818	5%

- Au titre des engagements reçus :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009. Le contrat est désormais rentré dans sa période d'amortissement au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone. Un montant de 6 K€ a ainsi été remboursé par LE TANNEUR & CIE en 2010, de 5 K€ en 2011 et de 11 K€ début 2012. La période d'amortissement se termine fin 2015, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à LE TANNEUR & CIE.

Un second contrat d'assurance prospection a été signé en août 2011 avec les spécificités suivantes :

- zone Allemagne
- période de garantie du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014
- montant total de dépenses de prospection de 450 K€
- prime de 2% du budget garanti annuel
- montant de dépenses de prospection pour la 1^{ère} année garantie de 150 K€
- quotité garantie de 65%
- période d'amortissement du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018
- taux d'amortissement de 7% des facturations de biens.

Après la fin de la période d'amortissement, le solde éventuel de l'avance resterait acquis à LE TANNEUR & CIE.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Comme mentionné au § 3.12.2, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 22 mars 2012, dans laquelle elle s'engage à fournir à LE TANNEUR & CIE les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en cas de demande de remboursement anticipé des soldes des emprunts par les banques et établissements de crédit signataires des conventions de prêt pour lesquelles un engagement de ratio n'est pas respecté au 31/12/2011.

5.5 Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe se détaillent ainsi :

(en K€)	Total	Paiements dus par période		
		1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	2 507	611	1 672	224
Obligations en matière de location-financement	2 259	340	944	975
Avance de Qatar Luxury Group-Fashion S.P.C.	1 020	520	500	-
Contrats de location simple	16 516	2 335	8 855	5 326
Obligations d'achat irrévocables	3 629	3 629	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	25 931	7 435	11 971	6 525

Les dettes à long terme correspondent aux dettes financières du Groupe hors la tranche B de l'emprunt moyen-terme de 2005 et l'emprunt signé en décembre 2010.

Les obligations en matière de location-financement sont relatives au contrat de crédit-bail immobilier de l'atelier principal de Bort-les-Orgues et aux leasings mobiliers conclus au cours des exercices 2009 à 2011.

Les contrats de location simple concernent principalement les magasins détenus en propre, les locaux de l'établissement du quai de Jemmapes à Paris, le parc de véhicules, des équipements informatiques et des matériels de bureau.

Les obligations d'achat irrévocables correspondent aux contrats de change à terme (cf. § 3.12.3).

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

5.6 Information sectorielle

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication pour maisons de luxe et Marques propres s'identifient de part leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts.

Les « frais centraux » du Groupe (direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière) sont affectés en fonction du chiffre d'affaires de chaque secteur d'activité.

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01 au 31/12/2011				Du 01/01 au 31/12/2010			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total
Chiffre d'affaires	33 584	31 212	-	64 796	29 262	27 949	-	57 211
Résultat opérationnel courant	1 012	(1 565)	17	(536)	3 486	2 072	(4 259)	1 299
Autres produits et charges opérationnels	86	300	-4	383	17	352	(7)	361
Résultat opérationnel	1 098	(1 264)	13	(153)	3 503	2 424	(4 266)	1 660
Coût de l'endettement financier net	(64)	(379)	-	(443)	-	-	(324)	(324)
Autres produits et charges financiers	-	203	-	203	-	-	3	3
Charge d'impôt	(353)	77	-	(276)	-	-	(481)	(481)
Résultat net avant abandon d'activités	681	(1 363)	13	(669)	3 503	2 424	(5 068)	858
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	(146)	-	(146)
Résultat net	681	(1 363)	13	(669)	3 503	2 278	(5 068)	712
- part du Groupe	681	(1 363)	13	(669)	3 503	2 278	(5 068)	712
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-

Exercice 2011	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Dotation aux amortissements	366	777	47	1 031
Variation des provisions	281	292	-	573

Les contributions des secteurs d'activité à l'actif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2011				31/12/2010			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Immobilisations incorporelles	34	3 842	57	3 933	43	3 853	60	3 956
Immobilisations corporelles	2 318	2 274	109	4 701	2 123	2 275	33	4 430
Ecarts d'acquisition positifs	79	218	-	297	-	246	-	246
Impôts différés	-	-	-	-	20	-	-	20
Actifs financiers	6	577	75	658	3	578	-	581
Total actifs non courants	2 538	6 912	241	9 691	2 189	6 952	93	9 233
Stocks	5 583	8 097	-	13 680	4 810	10 584	-	15 393
Créances clients et autres créances	6 443	7 993	-	14 436	7 822	6 228	59	14 109
Liquidités et quasi-liquidités	464	1 534	13	2 011	20	62	1 921	2 003
Total actifs courants	12 490	17 624	13	30 127	12 652	16 874	1 980	31 506
TOTAL ACTIF	15 028	24 536	254	39 818	14 841	23 826	2 073	40 739

Les contributions des secteurs d'activité au passif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2011				31/12/2010			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable	Total
Capital	-	-	4 225	4 225	-	-	4 225	4 225
Prime d'émission	-	-	6 284	6 284	-	-	6 284	6 284
Réserves	1 245	12 428	(11 310)	2 359	(1 864)	10 708	(7 521)	1 324
Ecarts de conversion	-	-	(988)	(988)	-	(712)	-	(712)
Résultat	681	(1 364)	14	(669)	3 503	2 278	(5 069)	712
Total capitaux propres	1 926	11 064	(1 775)	11 212	1 639	12 274	(2 081)	11 833
Dettes financières	1 715	6 037	185	7 938	3 547	3 338	3 341	10 226
Dettes liées aux locations financières	1 827	-	-	1 827	1 629	-	-	1 629
Impôts différés	-	-	379	379	-	47	30	76
Dettes au titre des pensions retraites	1 290	553	99	1 942	1 092	517	87	1 696
Dettes fournisseurs et autres dettes	8 157	6 631	1 361	16 150	6 825	7 370	635	14 830
Provisions	113	251	5	369	109	280	61	450
TOTAL PASSIF	15 028	24 536	254	39 818	14 841	23 826	2 073	40 739

Compte tenu de la filialisation de la branche Fabrication pour maisons de luxe intervenue au 31 décembre 2010, les éléments du bilan et du compte de résultat se retrouvent automatiquement affectés à l'une ou l'autre des activités présentées dans les tableaux ci-dessus.

5.7 Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle URSSAF de la Société-mère est actuellement en-cours. A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas reçu de rectification.

Le 2 février 2012, LE TANNEUR & CIE a signé un protocole transactionnel de résiliation anticipée du bail commercial du magasin du centre commercial Parly 2 moyennant une indemnité de 775 K€. La restitution des locaux a été fixée au 28 février 2012. L'opération a dégagé une plus-value d'environ 385 K€.

En février 2012, une simplification de la structure interne a été mise en œuvre autour d'un nouveau directeur général en la personne de M. Jean Clenet, précédemment directeur général adjoint. M. Hervé Descottes, auparavant administrateur directeur général, a quitté ses fonctions opérationnelles. Il demeure membre du conseil d'administration et devient Président d'Honneur de LE TANNEUR & CIE.

Le 1^{er} mars 2012, MAROQUINERIE DES ORGUES a signé avec Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. un contrat de sous-traitance de production ainsi qu'un contrat de prestations pour le développement, l'industrialisation et la fabrication des produits de maroquinerie créés et commercialisés par l'actionnaire majoritaire sous sa propre marque.

Le 19 mars 2012, MAROQUINERIE DES ORGUES a ouvert un troisième établissement corrézien sur la commune de Monestier-Merlines avec une vingtaine d'opérateurs.

(10) Comptes sociaux

1 Bilan actif

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Dépr.	31/12/11 Valeurs Nettes	31/12/10 Valeurs Nettes
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		-	-	-	2 041
Concessions, brevets et droits similaires		450 447	367 234	83 213	97 124
Fonds commerciaux et droits aux baux		3 595 657	-	3 595 657	3 628 402
Autres immobilisations incorporelles		54 818	22 006	32 813	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Sous total	1	4 100 922	389 240	3 711 683	3 727 567
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions		267 577	181 458	86 119	34 929
Installations techniques, matériel, outillage		165 234	141 931	23 303	9 657
Autres immobilisations corporelles		7 120 860	4 867 051	2 253 809	2 196 197
Immobilisations en cours		23 403	-	23 403	62 072
Sous total	2	7 577 074	5 190 440	2 386 634	2 302 855
Immobilisations financières					
Autres participations		5 963 344	570 619	5 392 725	5 459 717
Créances rattachées à des participations		2 386 958	2 386 958	-	-
Prêts		46 214	45 974	240	1 257
Autres immobilisations financières		687 945	46 485	641 460	560 428
Sous total	3	9 084 461	3 050 036	6 034 425	6 021 402
Actif immobilisé		20 762 457	8 629 716	12 132 741	12 051 824
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements		173 980	129 708	44 272	24 118
En-cours de production de biens		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		8 734 076	699 681	8 034 395	10 534 130
Sous total	4	8 908 056	829 389	8 078 667	10 558 248
Créances					
Avances et acomptes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		4 181 442	723 641	3 457 801	2 924 759
Autres créances		911 516	4 636	906 880	971 321
Sous total	5	5 092 958	728 277	4 364 681	3 776 687
Divers					
Valeurs mobilières de placement	6	27 072	1 980	25 092	107 323
Disponibilités		1 488 213	-	1 488 213	1 843 843
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	7	839 912	-	839 912	914 757
Actif circulant		16 356 211	1 559 646	14 796 565	17 320 252
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	56 020	-	56 020	65 591
Ecarts de conversion actif		1 400	-	1 400	5 683
Total général		37 176 088	10 189 362	26 986 727	29 443 353

2 Bilan passif

(en €)	Notes	31/12/11	31/12/10
Capital social ou individuel		4 224 759	4 224 759
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 234 975	6 234 975
Réserve légale		329 066	245 253
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		2 767 990	1 175 548
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(1 021 189)	1 676 254
Capitaux propres	9	12 590 703	13 611 892
Provisions pour risques		219 505	346 213
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	10	219 505	346 213
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 524 095	4 466 414
Emprunts et dettes financières diverses		211 323	216 707
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 821 672	4 558 417
Dettes fiscales et sociales		2 588 793	2 570 254
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		85 045	194 872
Autres dettes		2 020 522	2 418 242
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		916 413	986 057
Dettes	11/12	14 167 863	15 410 963
Ecarts de conversion passif		8 657	74 283
Total général		26 986 727	29 443 353

3 Compte de résultat

Rubriques	Notes du 01/01/11 au 31/12/11	du 01/01/10 au 31/12/10
Production vendue de biens	31 133 855	57 104 541
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	2 278 095	1 615 269
Chiffre d'affaires net	13 33 411 950	58 719 810
Production stockée	(1 649 478)	4 374 841
Reprises sur amortissements et provisions	14 388 585	785 164
Transferts de charges	14 81 877	106 052
Autres produits	15 198 248	180 034
Produits d'exploitation	32 431 182	64 165 902
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16 11 619 048	32 931 664
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	886 428	191 203
Autres achats et charges externes	17 10 482 061	10 240 025
Impôts, taxes et versements assimilés	18 580 630	1 051 305
Salaires et traitements	19 6 104 833	12 183 602
Charges sociales	19 2 712 232	4 489 288
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	819 213	909 712
Sur actif circulant : dotations aux provisions	518 640	262 838
Pour risques et charges : dotations aux provisions	53 000	113 187
Autres charges d'exploitation	148 548	77 073
Charges d'exploitation	33 924 633	62 449 901
Résultat d'exploitation	(1 493 451)	1 716 001
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 292	829
Autres intérêts et produits assimilés	115 760	55 928
Reprises sur provisions et transferts de charges	33 817	8 360
Différences positives de change	295 892	182 339
Produits financiers	446 761	277 108
Dotations financières aux amortissements et provisions	195 463	107 439
Intérêts et charges assimilées	386 126	298 879
Différences négatives de change	128 856	210 402
Charges financières	710 444	616 722
Résultat financier	20 (263 683)	(339 613)
Résultat courant avant impôts	(1 757 134)	1 376 387
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26	220 625
Produits exceptionnels sur opérations en capital	688 869	498 987
Reprises sur provisions et transferts de charges	215 270	-
Produits exceptionnels	904 166	719 613
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	117 939	69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	359 626	456 759
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	98 592	66 000
Charges exceptionnelles	576 158	522 828
Résultat exceptionnel	21 328 008	196 785
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	76 787
Impôts sur les bénéfices	22 (407 932)	(179 869)
Total des produits	33 782 108	65 162 624
Total des charges	34 803 298	63 486 370
Bénéfice ou perte	(1 021 189)	1 676 254

(11) annexe aux comptes sociaux

1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2011 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

- Changement d'actionnariat majoritaire

Le 18 mai 2011, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, est devenue l'actionnaire majoritaire de LE TANNEUR & CIE en acquérant la totalité des actions détenues par le groupe familial Descottes, la SAS D&P PME IV et la SARL Saint Germain Participations. A cette même date, le Conseil d'administration a coopté Messieurs Grégory Couillard, Jean Lebras et Thomas Pecenka en remplacement des administrateurs démissionnaires (Madame Jocelyne Descottes, Messieurs René-Jean Brun et Alain Fauqueur) et nommé Monsieur Grégory Couillard en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hervé Descottes qui a conservé son mandat de Directeur général jusqu'au 13 février 2012.

Une offre publique d'acquisition s'est déroulée du 8 au 21 juillet. Fin décembre, la participation de l'actionnaire majoritaire s'élève à 86,03% du capital.

- Evolution du réseau de distribution

Le 1^{er} janvier 2011, LE TANNEUR & CIE a repris à un ancien partenaire affilié le droit au bail du magasin d'Orléans qui est désormais exploité en propre.

Le 11 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 159 m² dans le centre commercial Le Millénaire à Aubervilliers avec prise de possession des locaux le 22 février et inauguration le 27 avril 2011, date à laquelle le centre a ouvert au public.

La première boutique LE TANNEUR en Allemagne a été ouverte à Düsseldorf en septembre. La surface de vente d'environ 70 m² permet de présenter les dernières collections dans un univers entièrement dédié à la maroquinerie haut de gamme. L'inauguration officielle de la boutique a eu lieu le 26 octobre en présence des personnalités de la ville et des dirigeants de LE TANNEUR. Juridiquement, une succursale allemande a été créée par LE TANNEUR & CIE le 25 juillet 2011 pour les déclarations fiscales et sociales locales.

Au mois de septembre, la boutique en ligne www.letanneur.com a été relancée avec Digital Commerce Factory, société sœur de vente-privee.com. La conception du site Internet marchand a été refondue pour la rendre plus attractive.

LE TANNEUR a inauguré deux nouveaux magasins affiliés au cours de l'exercice : au Mans et rue de Courcelles à Paris.

Le 28 avril 2011, le droit au bail du magasin exploité à Levallois-Perret a été cédé pour 485 K€. Cette opération a généré une plus-value de 400 K€.

Le 25 juillet 2011, le droit au bail du magasin de Nantes à contribution négative a été cédé pour un prix de 135 K€ conduisant à une moins-value de 70 K€.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a procédé à la résiliation du bail du magasin d'usine exploité à Gray le 30 septembre 2011, fin de la 2^{ème} période contractuelle.

A fin décembre 2011, le réseau de distribution LE TANNEUR compte 61 points de vente succursales et franchisés en France, Belgique, Allemagne, Luxembourg et Algérie.

- Déménagement du site parisien et changement de siège social

Le 17 février 2011, LE TANNEUR & CIE a signé un bail pour la location de bureaux au 128 quai de Jemmapes dans le 10^{ème} arrondissement de Paris à compter du 1^{er} avril 2011. Le déménagement des bureaux s'est déroulé courant mai. Le bail des anciens locaux parisiens au 117/119 quai de Valmy permettait une résiliation à tout moment.

L'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2011 a décidé le transfert du siège social de la Société de Bort-les-Orgues (Corrèze) à l'adresse des nouveaux locaux parisiens.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation française et aux principes comptables généralement admis, à savoir, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

2.2 Changements de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans *prorata temporis* sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature.

Les droits aux baux et les droits d'entrée ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable.

Concernant les fonds de commerce, les droits aux baux et les droits d'entrée qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. La Société compare la valeur résiduelle des droits aux baux et des droits d'entrée à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements

relatifs aux constructions 10 ans

relatifs aux stands et magasins (1) 5 ans

Matériel et outillage industriels 6 ans 8 mois

Matériel de bureau 5 ans

Mobilier 5 à 10 ans

Matériel informatique 3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

2.5 Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

2.6 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

2.7 Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

2.10 Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.11 Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD et HKD), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.12 Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/10	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/11
Frais d'établissement	23 657	-	23 657	-
Logiciels	419 457	30 990	-	450 447
Droits aux baux et droits d'entrée	3 628 402	130 000	162 745	3 595 657
Autres immos. Incorporelles	19 818	35 000	-	54 818
Total	4 091 335	195 990	186 402	4 100 923

Amortissements et provisions (en €)	31/12/10	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/11
Frais d'établissement	21 616	1 770	23 386	-
Logiciels	322 333	44 900	-	367 233
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-
Autres immos. Incorporelles	19 818	2 187	-	22 006
Total	363 767	48 857	23 386	389 239

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

La Société a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail des magasins d'Orléans (repris à un ancien partenaire affilié) et de Düsseldorf, à la création du nouveau site Internet de vente à distance LE TANNEUR et à l'achat de divers logiciels.

3.2 Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/10	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/11
Terrains	4 162	69 646	-	73 808
Constructions	193 769	-	-	193 769
Instal. techniques, matériel et outillage	156 870	20 011	11 647	165 234
Instal. générales, agencements	3 739 196	685 306	352 610	4 071 892
Matériel de transport	33	-	-	33
Matériel de bureau, mobilier et informatique	2 784 774	341 198	77 037	3 048 935
Immobilisations en cours	62 072	(38 669)	-	23 403
Total	6 940 876	1 077 492	441 294	7 577 074

Amortissements (en €)	31/12/10	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/11
Terrains	-	2 543	-	2 543
Constructions	163 002	15 913	-	178 915
Instal. Techniques, matériel et outillage	147 213	6 365	11 647	141 931
Instal. Générales, agencements	2 380 042	465 845	239 892	2 605 995
Matériel de transport	33	-	-	33
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 947 732	368 707	55 416	2 261 023
Total	4 638 022	859 373	306 955	5 190 440

Les acquisitions de l'exercice ont principalement concerné :

- l'agencement des nouveaux magasins d'Aubervilliers et de Düsseldorf,
- la mise au nouveau concept des magasins de Vélizy et Nice,
- l'aménagement des nouveaux bureaux parisiens,
- l'aménagement d'un parking sur le site principal de Bort-les-Orgues.

Les sorties correspondent principalement à la cession des magasins de Levallois-Perret et de Nantes et à la mise au rebut d'agencements des anciens bureaux parisiens.

3.3 Immobilisations financières (note 3)

(en €)	Valeurs brutes 31/12/10	Acquisitions	Cessions ou sorties d'actifs	31/12/11	Dépréciations 31/12/11
Participations	5 964 244	-	900	5 963 344	570 619
Créances rattachées à des participations	2 334 021	73 435	20 499	2 386 958	2 386 958
Prêts	41 161	6 470	1 417	46 214	45 974
Dépôts de garantie	484 328	164 077	35 460	612 945	46 485
Cautionnements	76 100	-	1 100	75 000	-
Total	8 899 854	243 982	59 376	9 084 461	3 050 036

Le poste Participations a diminué du fait de la cession des titres de la filiale tunisienne SOMACAP à MAROQUINERIE DES ORGUES.

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 2 216 296 €, à la filiale hongkongaise Sopadima Far East pour 170 661 € et est déprécié en totalité.

Les dépréciations sur titres concernent la filiale belge LTC Bruxelles pour 498 625 € et la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 71 994 €.

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux de magasins et à la revalorisation des loyers. La diminution provient de la cession des magasins de Levallois-Perret et de Nantes.

Les cautionnements correspondent à la retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces du contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010.

Le dépôt de garantie d'anciens locaux a fait l'objet d'une dotation pour dépréciation en raison d'un désaccord avec le bailleur.

3.4 Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2010			2011		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	268 614	(244 497)	24 117	173 980	(129 708)	44 272
En-cours	-	-	-	-	-	-
Produits finis	11 174 011	(639 942)	10 534 129	8 734 076	(699 681)	8 034 395
Total	11 442 625	(884 439)	10 558 246	8 908 056	(829 389)	8 078 667

La diminution du stock de produits finis résulte d'un effort de rationalisation des approvisionnements. Une campagne d'affichage publicitaire réalisée en octobre a été financée par échange marchandises et a conduit à une diminution du stock de produits finis de 515 K€ en valeur brute.

3.5 Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	24 326	24 326	-	-
Autres créances clients	4 157 116	4 157 116	-	-
Personnel et comptes rattachés	20 148	1 905	18 242	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	20 233	20 233	-	-
État : impôt sur les bénéficiaires	62 456	62 456	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	201 165	201 165	-	-
Etat : cotisation sur la valeur ajoutée	156 920	156 920	-	-
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	25 000	25 000	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	298 360	75 486	222 874	-
Créances sur opérations d'échange	45 306	45 306	-	-
Autres créances	77 293	77 293	-	-
Total	5 092 958	4 851 842	241 116	-

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2011, le montant des créances cédées au *factor* s'élève à 1 485 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 329 K€ fin 2011.

Le poste « Créances sur opérations d'affacturage » inclut la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (223 K€).

Les « Autres créances » correspondent principalement aux comptes des fournisseurs débiteurs (68 K€).

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Dépréciations (en €)	31/12/10	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/11
Clients	406 838	387 751	(70 948)	723 641
Compte-courant	4 636	-	-	4 636
Créances sur cessions d'immobilisations	170 000	-	(170 000)	-

Les dotations s'expliquent essentiellement par des échéances de règlement non respectées par des partenaires affiliés et par une dotation sur la créance envers la filiale LE TANNEUR Chine Co. Ltd.

Un solde de 170 K€ sur la cession de la marque UPLA avait été totalement déprécié au 31 décembre 2010. Un montant de 52 K€ a finalement été recouvré en 2011, le reste de la créance est définitivement perdu.

3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)

Au 1^{er} janvier 2011, la Société détenait 11 272 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 39 176 €. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'acquisition de 175 155 de ces propres actions à un prix moyen de 5,01 € et a cédé 181 327 actions à un prix moyen de 4,95 €. Le solde des actions détenues au 31 décembre 2011 s'élève à 27 072 € pour 5 100 actions et le cours de fin décembre 2011 est de 4,92 € si bien qu'une dépréciation de 1 980 € a été dotée au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE détenait également 6 310 Etoile Patrimoine Equi C pour une valeur d'achat de 76 K€ et une valeur liquidative de 68 K€. Ces valeurs mobilières de placement ont été cédées en cours d'exercice. La dépréciation de 8 K€ constatée à la clôture de l'exercice précédent a fait l'objet d'une reprise.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 432 K€ (dont 384 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2011, soit 276 K€, sont classés en poste client ; un montant de 199 K€ relève du contrat d'affacturage.

3.7 Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	453 165	453 165	-	-
PLV	178 358	178 358	-	-
Publicité	12 183	12 183	-	-
Mobilier magasins et corners	47 849	47 849	-	-
Salons	12 176	12 176	-	-
Prestations	10 424	10 424	-	-
Honoraires	12 989	12 989	-	-
Primes d'assurance	21 586	21 586	-	-
Locations diverses	31 090	31 090	-	-
Emballages	6 322	6 322	-	-
Maintenance contrats divers	10 183	10 183	-	-
Commissions	8 000	8 000	-	-
Cotisations	20 835	20 835	-	-
Documentations	7 292	7 292	-	-
Autres	7 461	6 873	588	-
Total	839 912	839 324	588	-

3.8 Charges à répartir (note 8)

Un montant de 67 000 € de frais liés à la mise en place d'un contrat de développement participatif et d'un nouvel emprunt bancaire a été comptabilisé en charges à répartir au cours de l'exercice 2010 pour être étalé *pro rata temporis* sur la durée des concours. Au 31 décembre 2011, le montant net s'élève à 56 020 €.

3.9 Capitaux propres (note 9)

3.9.1 Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

Au 31 décembre 2011, le capital se compose de 4 224 759 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2010	2011
Actions à droit de vote double	33 977	10 459
Actions à droit de vote simple	4 179 510	4 209 200
Actions d'autocontrôle	11 272	5 100
Nombre total d'actions	4 224 759	4 224 759

L'information sur les options en vigueur au 31 décembre 2011 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9 712	48 609	130 000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en €)	12,16	5,39	2,65
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	-	-	-
Options affectées en cours	7 891	48 609	130 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	7 891	48 609	130 000

Aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice.
Aucun plan n'a été consenti au cours de l'exercice.

3.9.2 Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/10	Affectation du résultat	31/12/11
Prime d'émission	6 234 975	-	6 234 975
Réserve légale	245 253	83 813	329 066
Réserves réglementées	-	-	-
Autres réserves indisponibles	55 103	-	55 103
Report à nouveau	1 175 548	1 592 442	2 767 990
Résultat de l'exercice précédent	1 676 255	(1 676 255)	-
Total	9 387 134	-	9 387 134

L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juin 2011 a décidé de l'affectation à la réserve légale d'une quote-part de 5% du bénéfice de l'exercice 2010 et du solde au report à nouveau.

3.10 Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/10	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	31/12/11
Provisions pour perte de change	5 683	1 400	5 683	-	1 400
Provisions pour litiges	124 167	-	45 000	20 986	58 181
Provisions pour charges	21 000	-	-	-	21 000
Provisions à caractère social	195 364	53 000	47 100	62 340	138 924
Total	346 214	54 400	97 783	83 326	219 505

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les dotations de 54 400 € ont été comptabilisées en charges d'exploitation pour 53 000 € (litiges prud'homaux) et en charges financières pour 1 400 €.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2011. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (3,36% au 31/12/2011).

En juin 2011, la Société a reçu une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité des exercices 2007 à 2009. Après plusieurs échanges d'observations, l'administration fiscale a transmis à LE TANNEUR & CIE le 16 janvier 2012 un avis de mise en recouvrement d'un montant de 433 K€ pour restitution des sommes perçues par la Société au titre du crédit impôt collection. Le 8 février 2012, une réclamation contentieuse a été déposée. Des garanties sont en cours de constitution. En liaison avec l'analyse faite par les avocats assistant LE TANNEUR & CIE dans le cadre de cette vérification fiscale, ce litige n'a fait l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2011.

3.11 Dettes (note 11)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	2 280 200	2 280 200	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 455 218	575 969	1 654 249	225 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 821 672	3 821 672	-	-
Personnel et comptes rattachés	739 208	739 208	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	949 126	949 126	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	663 168	663 168	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	237 291	237 291	-	-
Comptes-courants groupe	1 557 705	1 057 705	500 000	-
Avoirs à établir	307 394	307 394	-	-
Dettes sur immobilisations	85 045	85 045	-	-
Dettes sur opérations d'échange	54 582	54 582	-	-
Produits constatés d'avance	916 413	68 049	271 478	576 886
Autres dettes	100 841	100 841	-	-
Total	14 167 863	10 940 250	2 425 727	801 886

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à un découvert autorisé de 7 K€, à une provision pour frais et intérêts bancaires pour 30 K€, au tirage à 1 mois de 643 K€ renouvelé en décembre 2011 sur la tranche B de l'emprunt bancaire de 2005 et au tirage à 3 mois de 1 600 K€ renouvelé fin 2011 de l'emprunt bancaire mis en place en 2010.

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 1 726 K€.

L'emprunt bancaire mis en place fin 2010 faisait l'objet d'un tirage à hauteur de 400 K€ au 31 décembre 2010 qui a été remplacé par un nouveau billet de 1 600 K€.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé à la Société une avance de 2007 à 2009. La période d'amortissement a débuté en 2010 avec un remboursement de 5 K€ en 2011. Au 31 décembre 2011, l'avance s'élève à 211 K€.

Les comptes-courants créditeurs comprennent :

- une avance de 1 M€ de la part de l'actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. et aux intérêts courus relatifs de 20 K€ au 31 décembre 2011,
- le compte-courant de 101 K€ de la filiale belge LE TANNEUR & CIE Bruxelles,
- le compte-courant de 437 K€ de la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 84 K€ et des factures à recevoir pour 721 K€.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « produits exceptionnels sur opérations en capital » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent les comptes clients créditeurs pour 85 K€ et le compte-courant avec la société d'affacturage pour 8 K€.

3.12 Exposition aux risques de marché (note 12)

3.12.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2011, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante (en K€) :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bilan					
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers					
Créances affacturées EUR 3M +0,7%	1 485	-	-	-	1 485
Emprunt à taux variable :					
Euribor 3M +1,2%	851	23	69	-	943
Euribor 3M +1,4%	1 600	-	-	-	1 600
Emprunts à taux fixe :					
3,20%	24	25	13	-	62
3,25%	-	75	1 200	225	1 500
3,41%	38	19	-	-	57
3,90%	16	17	38	-	71
3,95%	19	20	48	-	87
4,00%	17	17	52	-	86
5,60%	22	23	36	-	81
Total Emprunts	2 587	219	1 456	225	4 487
Compte-courant :					
Euribor 6M +3,0%	500	-	500	-	1 000

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court terme :

- Cap du 23 novembre 2010 au 31 décembre 2013 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,50% pour l'Euribor 3 mois moyennant une prime de 8 K€,
- Swap de couverture du 30 novembre 2010 au 30 juin 2013 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,38%.
- Swap de couverture du 29 juillet 2011 au 31 juillet 2014 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 1,75%.
- Cap du 31 août 2011 au 29 août 2014 sur un nominal de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 2,75% pour l'Euribor 3 mois moyennant une prime de 7 K€.

Au cours de l'exercice 2011, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%,

Les emprunts bancaires négociés en juillet 2005 et décembre 2010, dont le solde à la date de clôture sont respectivement de 828 K€ (tranches A et B) et 1 600 K€ sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés de LE TANNEUR & CIE au 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2011, le ratio R1 doit être inférieur ou égal à 3 dans le cas du premier emprunt et à 3,5 dans le cas du second, le ratio R2 devant quant à lui être inférieur ou égal à 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE pourrait se voir dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à Dettes financières nettes / EBITDA avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus, des cessions de créances dites « loi Dailly » et des comptes courants d'actionnaires, et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de *gearing*) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** définies ci-dessus.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, le ratio R1 s'élève à 5,77 (3,51 en 2010) et le ratio R2 à 0,61 (0,65 en 2010). La condition R1 n'est donc pas respectée, ce qui constitue un cas de défaut. Au 22 mars 2012, date de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, la majorité des banques participantes n'a pas encore donné son accord pour accepter cette dérogation pour l'année. Toutefois, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 22 mars 2012, dans laquelle elle s'engage à fournir à LE TANNEUR & CIE les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en cas de demande de remboursement anticipé des soldes des emprunts par les banques et établissements de crédit signataires des conventions de prêt mentionnées ci-dessus.

La totalité de ces emprunts est classée en élément à court terme au 31 décembre 2011 :

- Les dernières échéances de l'emprunt de 2005 sont dues en juin 2012.
- L'emprunt bancaire signé en décembre 2010 consiste en une ligne de 2 M€ diminuant tous les six mois sur une durée de 5 ans. Son tirage à hauteur de 1 600 K€ à la clôture correspondant à un billet renouvelable de 3 mois, il est classé en dette court-terme.

3.12.2 Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2011, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	GBP	USD	HKD	JPY
Actifs				
Créances rattachées à des participations	-	-	(70 570)	2 240 291
Clients	-	8 238	-	249 457
Disponibilités	356	39 606	5 583	761
Total actif	356	47 844	(64 987)	2 490 509
Passifs				
Fournisseurs	-	471 522	59 735	-
Total passif	-	471 522	59 735	-

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2012, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat HKD à terme	06/01/12	10,7466	500 000
Achat USD à terme	25/01/12	1,4072	200 000
Achat USD à terme	25/01/12	1,3500	200 000
Achat USD à terme	25/01/12	1,3506	71 522
Achat USD à terme	25/01/12	1,3506	128 478
Achat HKD à terme	26/01/12	10,6085	151 675
Achat HKD à terme	26/01/12	10,6085	348 325
Achat HKD à terme	26/01/12	10,4705	700 000
Achat Call USD	21/02/12	1,3650	150 000
Vente Put USD	21/02/12	1,3650	150 000
Vente Put USD	21/02/12	1,4140	150 000
Vente Put USD	21/02/12	1,4140	150 000
Achat Put USD	21/02/12	1,4140	300 000
Achat USD à terme	23/02/12	1,3850	200 000
Achat USD à terme	23/02/12	1,3026	100 000
Achat USD à terme	23/02/12	1,3038	250 000
Achat HKD à terme	23/02/12	11,1020	500 000
Achat HKD à terme	23/02/12	10,9790	750 000
Achat Call USD	26/03/12	1,3500	100 000
Vente Put USD	26/03/12	1,3950	100 000
Vente Put USD	26/03/12	1,3950	100 000
Achat Put USD	26/03/12	1,3950	100 000
Achat USD à terme	28/03/12	1,3821	100 000
Achat USD à terme	28/03/12	1,4305	150 000
Achat USD à terme	28/03/12	1,3866	100 000
Achat HKD à terme	28/03/12	11,4480	1 150 000
Achat USD à terme	25/04/12	1,3819	150 000
Achat USD à terme	25/04/12	1,4587	150 000
Achat USD à terme	25/04/12	1,3988	100 000
Achat USD à terme	25/04/12	1,4021	150 000
Achat USD à terme	25/04/12	1,4077	150 000
Achat Call USD	21/05/12	1,3880	100 000
Vente Put USD	21/05/12	1,3880	100 000
Vente Put USD	21/05/12	1,3880	100 000
Achat USD à terme	30/05/12	1,3773	500 000
Achat USD à terme	30/05/12	1,3213	300 000
Achat USD à terme	30/05/12	1,2997	200 000
Achat Call USD	25/06/12	1,3650	100 000
Vente Put USD	25/06/12	1,3992	100 000
Achat Call USD	25/06/12	1,3685	150 000
Vente Put USD	25/06/12	1,3685	150 000
Vente Put USD	25/06/12	1,3992	100 000
Vente Put USD	25/06/12	1,3685	150 000
Achat HKD à terme	27/06/12	10,5040	400 000
Achat HKD à terme	27/06/12	10,2670	500 000
Achat Call USD	23/07/12	1,3250	100 000
Vente Put USD	23/07/12	1,3964	100 000
Vente Put USD	23/07/12	1,3964	50 000
Achat HKD à terme	29/08/12	10,1625	500 000
Achat Call USD	24/09/12	1,3150	200 000
Vente Put USD	24/09/12	1,3640	200 000

Vente Put USD	24/09/12	1,3640	100 000
Achat Call USD	24/10/12	1,2750	200 000
Vente Put USD	24/10/12	1,3438	200 000
Achat Call USD	24/10/12	1,3480	150 000
Vente Put USD	24/10/12	1,3480	150 000
Vente Put USD	24/10/12	1,3480	150 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2012, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

(En K€)	Flux USD	Flux HKD	Flux JPY
Charges d'exploitation	4 385	841	34
Cessions diverses	26	-	-
Produits d'intérêts financiers	-	5	69
Pertes de change	98	25	-
Gains de change	279	16	-

3.12.3 Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Clients	-	-	-	298
Fournisseurs	1 400	1 400	-	8 358

3.13 Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	721 071
Avoirs clients à établir	307 394
Dettes envers le personnel (congés payés, primes...)	698 758
Dettes envers les organismes sociaux	310 620
Dettes fiscales sur dettes sociales	155 167
Intérêts courus sur emprunts	7 770
Frais bancaires	22 517
Total	2 223 298

3.14 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Avoirs fournisseurs à recevoir	700
Factures à établir	107 996
Total	108 696

4 Notes sur le compte de résultat

Au 31 décembre 2010, la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe a été apportée à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES. Les flux du compte de résultat 2011 ne sont donc pas comparables à ceux de l'exercice précédent.

4.1 Produits d'exploitation

4.1.1 Chiffre d'affaires (note 13)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (21 en France et 1 en Allemagne au 31/12/2011), ses commissionnaires-affiliés (30 en France, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique au 31/12/11), son magasin-filiale de Bruxelles, son réseau de magasins d'usine (5 au 31/12/11), une franchise à Alger et le site Internet www.eTanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des filiales, agents et importateurs étrangers.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2011	France	Export	Total 2010
Magasins contrôlés en propre et franchisés	14 948	489	15 437	13 412	395	13 807
Autres distributions	12 913	2 784	15 697	11 568	2 469	14 037
Fabrication pour maisons de luxe	-	-	-	29 262	-	29 262
Sous total Chiffre d'affaires commercial	27 861	3 273	31 134	54 242	2 863	57 105
Refacturation des approvisionnements	-	-	-	82	1 034	1 116
Refacturations à MAROQUINERIE DES ORGUES	1 772	-	1 772	-	-	-
Refacturations diverses	453	53	506	421	78	499
Total Chiffre d'affaires	30 086	3 326	33 412	54 745	3 975	58 720

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors cessions d'approvisionnements de 31,1 M€ contre 27,8 M€ pour l'exercice précédent si l'on neutralise l'activité de Fabrication pour maisons de luxe apportée, soit une augmentation de 11,8% :

- En dépit d'un contexte de consommation difficile en fin d'année, la hausse de chiffre d'affaires des magasins à enseigne LE TANNEUR est significative : +11,2% (+7,1% à surface constante). LE TANNEUR a inauguré quatre nouveaux magasins au cours de l'exercice : deux en propre à Aubervilliers et à Düsseldorf et deux affiliés au Mans et rue de Courcelles à Paris.
- La progression de chiffre d'affaires des autres canaux de distribution des Marques propres s'élève à +12,3% également : +7,9% pour les grands magasins français, stabilité pour les détaillants multimarques français et +12,8% à l'export grâce aux zones Russie, Japon et Chine.

Les refacturations à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES concernent des achats facturés en 2011 au nom de LE TANNEUR & CIE mais relatifs à la branche d'activité de Fabrications pour maisons de luxe, ainsi que les redevances de crédit-bail immobilier et les prestations de services faisant l'objet d'une convention entre les deux sociétés.

4.1.2 Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 187 K€, les créances clients pour 71 K€ et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 130 K€. Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 131 K€ au titre des stocks, de 388 K€ au titre des créances clients et de 53 K€ au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les transferts de charges (82 K€) sont relatifs pour 35 K€ aux prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel, le solde correspondant à des remboursements d'assurances.

4.1.3 Autres produits (note 15)

Ils correspondent principalement aux revenus des contrats de licences de marques concédées (134 K€) et à des écarts de règlement.

4.2 Charges d'exploitation

4.2.1 Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)

Les achats d'approvisionnements sont à examiner en lien avec la production stockée.

4.2.2 Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2011	2010
Prestations de services	153 740	5 674
Matières et fournitures non stockées	472 108	810 873
Sous-traitance générale	844 584	701 295
Redevances de crédit-bail	150 346	112 614
Locations et charges locatives	2 711 629	2 456 607
Entretien et réparations	347 157	452 543
Assurances	146 816	145 232
Personnel extérieur à l'entreprise	261 419	769 926
Honoraires et commissions	1 906 658	1 662 859
Publicité, relations extérieures	1 676 425	1 138 757
Transports	730 997	734 281
Déplacements, missions et réceptions	520 675	607 657
Frais postaux, télécommunications	185 822	194 060
Services bancaires	177 909	206 665
Divers	195 777	240 983
Total	10 482 061	10 240 025

Les autres achats et charges externes prennent en compte les éléments suivants :

- Les charges de publicité incluent des animations Facebook et une campagne d'affichage nationale réalisée en octobre avec environ 2 500 faces en abibus et grand format. Cette opération publicitaire d'un coût de 450 K€ a été financé par échange marchandises.
- L'ouverture des nouveaux magasins d'Aubervilliers et de Düsseldorf a eu une incidence directe sur les charges de locations.
- Le déménagement des bureaux parisiens a entraîné des charges de commissions.
- L'animation et le merchandising des magasins a nécessité une utilisation plus intensive de petit matériel.
- L'externalisation du stockage des bagages AIR France by LE TANNEUR a eu une incidence sur les charges de sous-traitance.
- Les opérations boursières ont conduit à des charges d'honoraires.

4.2.3 Impôts, taxes (note 18)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2011	2010
Impôts et taxes sur rémunérations	202 776	336 378
CET	205 304	432 593
Autres taxes	172 551	282 334
Total	580 630	1 051 305

4.2.4 Charges de personnel (note 19)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2011	2010
Salaires et traitements	6 104 833	12 183 602
Charges sociales hors allègement Fillon	2 894 317	5 500 727
Allègement Fillon	(190 375)	(1 054 559)
Autres charges de personnel	8 290	43 121
Total	8 817 065	16 672 890

4.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2011	2010
Dotations aux amortissements sur immobilisations	809 641	908 304
Dotations aux amortissements des charges à répartir	9 571	1 408
Dotations pour dépréciation des stocks	130 886	214 683
Dotations pour dépréciation des autres actifs circulants	387 750	48 156
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	53 000	113 187
Total	1 390 849	1 285 738

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

4.3 Résultat financier (note 20)

Les charges d'intérêts incluent un montant de 20 K€ relatif à l'avance de 1 M€ effectuée par l'actionnaire majoritaire Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C. et un montant de 62 K€ relatif à l'avance en compte-courant de la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux sociétés.

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entière évolution favorable. Le gain net de change de 167 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises.

Du fait de la situation nette des filiales, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 66 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, pour 73 K€ concernant la créance rattachée à LE TANNEUR Japan et pour 6 K€ concernant le prêt à LE TANNEUR Chine Co. LTD.

La ventilation des dotations et reprises de provisions du résultat financier est la suivante :

(en €)	2011
Dotation pour dépréciation des titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles	66 092
Dotation pour dépréciation à la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan KK	73 435
Dotation pour dépréciation d'un dépôt de garantie	46 485
Dotation pour dépréciation du prêt à LE TANNEUR Chine	6 070
Dotation aux provisions pour risque de change	1 400
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	1 980
Total dotations	195 463
Reprise de provision pour risque de change	5 683
Reprise de dépréciation sur la créance rattachée à la participation Sopadima Far East	20 499
Reprise de dépréciation sur valeurs mobilières de placement	7 635
Total reprises	33 817

4.4 Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 21)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	163 016
Frais sur cession d'immobilisations	11 129
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	134 069
Dotations pour dépréciation exceptionnelle	98 592
Perte exceptionnelle sur créance	117 814
Charge sur litige	51 412
Pénalités amendes	125
	576 158
Produits	
Reprise sur dépréciation de créance	215 000
Produits de cessions d'immobilisations	688 869
Autres produits exceptionnels	26
Transfert de charges	270
	904 166

Les cessions d'immobilisations concernent principalement les magasins de Levallois-Perret et de Nantes et sont décrites dans les faits marquants de l'exercice. Le lease-back opéré en 2010 sur le site de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2011 s'élève à 68 K€.

La dotation pour dépréciation d'immobilisations de 99 K€ correspond à la valeur nette comptable du magasin de Strasbourg Rivétoile que la Société a décidé de fermer début juillet 2012 par manque de rentabilité. Le bail permet cette possibilité sans indemnisation au bailleur.

Un solde de 170 K€ sur la cession de la marque UPLA avait été totalement déprécié au 31 décembre 2010. Un montant de 52 K€ a finalement été recouvré en 2011, le reste de la créance est définitivement perdu.

4.5 Participation des salariés et intéressement

Participation

Le résultat fiscal étant négatif, la Société n'a pas constaté de participation des salariés au titre de l'exercice.

Intéressement

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la Société signé pour 3 ans en juin 2010 est basé sur les contributions annuelles des activités Marques propres et Fabrication pour maisons de luxe. Le seuil de déclenchement de résultat net consolidé n'ayant pas été atteint, aucun montant n'a été provisionné au titre de l'exercice 2011.

4.6 Impôts sur les bénéfices (note 22)

La Société a comptabilisé un produit de 24 K€ au titre du crédit impôt intéressement de l'exercice 2010.

A partir de 2011, les sociétés LE TANNEUR & CIE et MAROQUINERIE DES ORGUES fonctionnent en intégration fiscale. Une convention prévoit la constatation par chaque société de son impôt comme en absence d'intégration et un droit à indemnisation en cas de sortie de la filiale du groupe intégrée au titre des éventuels surcoûts fiscaux liés à son appartenance au groupe intégré.

A fin décembre, le déficit reportable propre à la société LE TANNEUR & CIE avant intégration fiscale s'élève à 1 359 K€ (734 K€ fin 2010). Ce déficit tient compte d'une rectification d'assiette de 526 K€ acceptée par la Société dans le cadre d'une vérification fiscale concernant les exercices 2007 à 2009. La Société a constaté un produit d'intégration fiscale de 384 K€ en 2011.

Les allègements et accroissements futurs d'impôt sont les suivants :

	Assiette	Impôt correspondant
Organic 2011	54 920	18 307
Dotation aux provisions pour risques et charges	53 000	17 667
Dotation provision perte de change 2011	1 400	467
Charge d'échange publicitaire	450	150
Réintégration des frais de style au stock 2011	19 156	6 385
Dotation pour dépréciation de créances douteuses	242 485	80 828
Ecarts de conversion passif 2011	8 657	2 886
Allègements futurs d'impôt en €	380 068	126 689
Ecarts de conversion actif 2011	1 400	467
Accroissements futurs d'impôt en €	1 400	467

5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 223 personnes (221 inscrits au 31/12/11). En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 199 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	37	46
Agents de maîtrise, techniciens	39	56
Employés	86	86
Personnel de démonstration	37	36
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification -	-	4
Ouvriers	-	262
Total	199	490

Au 31 décembre 2010, un effectif de 305 inscrits a été transféré à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES.

5.2 Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 221 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 920 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 91 K€ au 31 décembre 2011 (charges sociales incluses).

5.3 Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat fiscal avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	(1 757 134)	585 711	-	(1 171 423)	(1 757 134)
Exceptionnel	328 008	(109 336)	-	218 672	328 008
Total	(1 429 121)	476 374	407 932	(952 747)	(1 021 189)

5.5 Engagements hors bilan

5.5.1 Engagement pour indemnités de départ à la retraite

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 3% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 2% pour les employés et le personnel en grands magasins.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (3,36% au 31 décembre 2011). Cet engagement s'élève à 652 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 91 K€ pour les dirigeants effectifs.

L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +174 K€ en 2011 tandis que celui de l'actualisation s'élève à -340 K€.

LE TANNEUR & CIE a tenu compte de la loi portant réforme des retraites (Loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010) qui prévoit de passer l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, l'âge d'obtention d'une retraite à taux plein de 65 à 67 ans et d'augmenter la durée des cotisations.

5.5.2 Crédit bail

L'ensemble immobilier de l'usine principale de Bort-les-Orgues est financée en crédit-bail et fait l'objet d'une sous-location à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES. Au 31 décembre 2011, la constatation à l'actif de cet investissement entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique Cumulé	Valeur nette théorique
Terrain	130	-	-	130
Constructions	1 153	80	115	1 038
Total	1 283	80	115	1 168

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total restant à payer	
	150	178	122	481	975	1 578	4

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 150 K€.

5.5.3 Autres engagements hors bilan

- Au titre des engagements donnés :

La Société s'est engagée au soutien financier de ses filiales LE TANNEUR Japan et LE TANNEUR Chine par des courriers datés respectivement du 29 février 2008 et du 31 décembre 2009.

Le 30 août 2011, le Conseil d'administration a autorisé la Société à se porter caution de sa filiale, MAROQUINERIE DES ORGUES, pour les lignes de crédit Dailly au profit des établissements bancaires partenaires pour un montant total maximum de 6 M€ en principal pour une durée indéterminée.

L'apport de la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe de la société LE TANNEUR & CIE à la filiale MAROQUINERIE DES ORGUES du 31 décembre 2010 est soumis au régime fiscal spécial des fusions de l'article 210 A du Code général des impôts. En conséquence, LE TANNEUR & CIE, en tant que société apporteuse, a pris l'engagement de conserver pendant trois ans les titres de MAROQUINERIE DES ORGUES reçus en contrepartie de l'apport et de calculer ultérieurement les plus-values de cession de ces titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures. De son côté, MAROQUINERIE DES ORGUES, en tant que société bénéficiaire de l'apport, s'est engagée expressément à respecter toutes les prescriptions de l'article 210 A-3 du Code général des impôts. A cet effet, les deux sociétés se sont engagées à joindre à leur déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport et des exercices ultérieurs un état conforme au modèle fourni par l'administration, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du Code général des impôts et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables en report d'imposition prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 828 K€ au 31 décembre 2011. Pour le tirage à hauteur de 643 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice, de Rouen et du centre commercial de Toulouse Labège ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2011 s'élève au total à 488 K€.

Dans le cadre de la convention de prêt bancaire signée le 1^{er} décembre 2010 pour une ligne d'emprunt de 2,0 M€ tirée à hauteur de 1 600 K€ au 31 décembre 2011, LE TANNEUR & CIE

bénéficie de la garantie d'OSEO à hauteur de 70% du concours moyennant le nantissement en second rang des marques LE TANNEUR.

Le contrat de développement participatif de 1,5 M€ signé avec OSEO en août 2010 prévoit une retenue de garantie de 75 K€ comme gage en espèces et l'adhésion de Monsieur Hervé DESCOTTES à un contrat d'assurance décès invalidité pour un montant de 400 K€.

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2011 est indiqué à la note 3.12.2. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont détaillés à la note 3.12.1.

Au 31 décembre 2011, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 1 485 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la maison-mère non utilisés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 12 900 heures.

Le 11 octobre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin de 118 m² qui fera partir du futur centre de magasins d'usine de Roppenheim en Alsace. La mise à disposition est prévue pour le mois de mai 2012.

En décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail sans droit d'entrée pour la location d'un magasin situé à l'angle de la Friedrich Strasse et de Französische Strasse à Berlin. La mise à disposition est prévue pour le 1^{er} février 2012. En 2011, un dépôt de garantie de 35,9 K€ a été versée par la Société.

Le 23 décembre 2010, LE TANNEUR & CIE a signé un bail commercial sans droit d'entrée pour la location d'un magasin d'une centaine de m² dans le futur centre commercial de Villeneuve la Garenne. La mise à disposition est prévue pour le 1^{er} semestre 2013. Une indemnité d'immobilisation de 12,5 K€ a été versée par LE TANNEUR & CIE, elle lui sera restituée à partir de la prise d'effet du bail.

En raison de performances décevantes, LE TANNEUR & CIE a délivré congé fin décembre 2011 au bailleur du magasin du centre commercial Rivétoile à Strasbourg pour le 1^{er} juillet 2012. Une dépréciation de 96 K€ correspondant à la valeur nette immobilisée du magasin a été constatée fin décembre 2011 en dotation exceptionnelle.

- **Au titre des engagements reçus :**

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé à la Société une avance de 70 K€ en 2007, 115 K€ en 2008 et de 43 K€ en 2009. Le contrat est désormais rentré dans sa période d'amortissement au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone. Un montant de 6 K€ a ainsi été remboursé par LE TANNEUR & CIE en 2010, de 5 K€ en 2011 et de 11 K€ début 2012. La période d'amortissement se termine fin 2014, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à LE TANNEUR & CIE.

Un second contrat d'assurance prospection a été signé en août 2011 avec les spécificités suivantes :

- zone Allemagne
- période de garantie du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014
- montant total de dépenses de prospection de 450 K€
- prime de 2% du budget garanti annuel
- montant de dépenses de prospection pour la 1^{ère} année garantie de 150 K€
- quotité garantie de 65%
- période d'amortissement du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018
- taux d'amortissement de 7% des facturations de biens.

Après la fin de la période d'amortissement, le solde éventuel de l'avance resterait acquis à LE TANNEUR & CIE.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Comme mentionné au § 3.12.1, Qatar Luxury Group – Fashion S.P.C., actionnaire majoritaire, a établi une lettre de soutien datée du 22 mars 2012, dans laquelle elle s'engage à fournir à LE TANNEUR & CIE les moyens financiers lui permettant de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en cas de demande de remboursement anticipé des soldes des emprunts par les banques et établissements de crédit signataires des conventions de prêt pour lesquelles un engagement de ratio n'est pas respecté au 31/12/2011.

5.6 *Entreprises liées*

LE TANNEUR & CIE est consolidée en intégration globale au sein du groupe Qatar Luxury Group S.P.C. basé à Doha.

Les soldes et transactions d'importance significative avec les sociétés liées sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Créances	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances rattachées à des participations	2 386 958	2 386 958	-
Prêts	45 974	45 974	-
Créances clients et comptes rattachés	744 164	441 050	303 114
Comptes-courants débiteurs	4 636	4 636	-
Dettes fournisseurs	(53 508)		
Comptes-courants créditeurs	(1 580 016)		

5.7 *Parties liées*

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2011 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE jusqu'au 18 mai 2011 puis Directeur général, est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en termes de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 209 K€ HT.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 12 000 € au cours de l'exercice 2011.

Le 26 juillet 2011, LE TANNEUR & CIE et Qatar Luxury Group Fashion S.P.C. ont signé un contrat dans lequel Qatar Luxury Group Fashion S.P.C. accorde une avance de 1 000 000 Euros à la Société selon les conditions suivantes :

- Remboursement en deux annuités de 500 000 Euros chacune le 28 juin 2012 et le 27 juin 2013
- Taux d'intérêt Euribor 6 mois + 3% fixé le jour de la mise à disposition des fonds puis le 29 juin 2012
- Intérêts payables à terme échu.

La mise à disposition de l'avance de 1 000 000 d'Euros est intervenue le 27 juillet 2011.

5.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) inscrits en charges en 2011 de chaque commissaire aux comptes sont les suivants :

	AFIGEC	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	49 000 €	50,0%	49 000 €	50,0%
Diligences directement liées	500 €	50,0%	500 €	50,0%
Sous total Prestations d'audit	49 500 €	50,0%	49 500 €	50,0%
Autres prestations	-	-	-	-
Total	49 500 €	50,0%	49 500 €	50,0%

5.9 Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle URSSAF de la Société-mère est actuellement en-cours. A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas reçu de rectification.

Le 2 février 2012, LE TANNEUR & CIE a signé un protocole transactionnel de résiliation anticipée du bail commercial du magasin du centre commercial Parly 2 moyennant une indemnité de 775 K€. La restitution des locaux a été fixée début mars 2012. L'opération a dégagé une plus-value d'environ 385 K€.

En février 2012, une simplification de la structure interne a été mise en œuvre autour d'un nouveau directeur général en la personne de M. Jean Clenet, précédemment directeur général adjoint. M. Hervé Descottes, auparavant administrateur directeur général, a quitté ses fonctions opérationnelles. Il demeure membre du conseil d'administration et devient Président d'Honneur de LE TANNEUR & CIE.

6 Tableau des filiales et participations (clôture du 31/12/2011)

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu(en %)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Mont de cauti et av donn par Soci (€)
A) Filiales détenues à plus de 50 %									
Sopadima Far East LE	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 587 743	100,00	0	0	170 661	
TANNEUR & CIE Bruxelles LE	Belgique	EUR	102 000	-164 777	100,00	589 350	90 725	-	
TANNEUR Japan K.K.	Japon	JPY	10 000 000	-330 680 969	100,00	71 994	-	2 216 296	
MAROQUINERIE DES ORGUES	France	EUR	1 325 500	4 664 502	100,00	5 302 000	5 302 000	-	
B) Filiales détenues entre 10 et 50 %									

(12) rapports des Commissaires aux Comptes

rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.12.1 de l'annexe intitulée «Exposition aux risques de taux d'intérêt » relative au non respect de ratios financiers.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des droits d'entrée, des fonds de commerce et des droits aux baux qui figurent pour une valeur nette de 3 596 milliers d'euros à l'actif du bilan.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié et de la bonne application des tests de dépréciation.

Exposition aux risques de taux d'intérêt

La note 3.12.1 de l'annexe précise qu'en raison du non respect au 31 décembre 2011, du ratio financier R1, concernant les emprunts bancaires, négociés en juillet 2005 et décembre 2010, dont les soldes à la date de clôture sont respectivement de 828 milliers d'euros et 1 600 milliers d'euros, la totalité de ces emprunts a été reclassée en éléments à court terme au 31 décembre 2011.

Nous nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et du reclassement exposé ci-avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 30 mars 2012

Les commissaires aux comptes

AFIGEC
Représentée par M. Jean Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET
Représentée par M. Cédric BURGUIERE

rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.12.2 de l'annexe intitulée « Exposition aux risques de liquidités » relative au non respect de ratios financiers.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles

Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée qui figurent pour une valeur nette de 3 783 milliers d'euros à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note « Règles et méthodes comptables ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que les notes 2.1.3, 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Exposition aux risques de liquidité

La note 3.12.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise qu'en raison du non respect au 31 décembre 2011, du ratio financier R1, concernant les emprunts bancaires, négociés en juillet 2005 et en décembre 2010, dont les soldes à la date de clôture sont respectivement de 828 milliers d'euros et 1 600 milliers d'euros, la totalité de ces emprunts a été reclassée en éléments à court terme au 31 décembre 2011.

Nous nous sommes assurés de la correcte application du calcul des ratios financiers et du reclassement exposé ci-avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 30 mars 2012

Les commissaires aux comptes

AFIGEC
Représentée par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET
Représentée par M. Cédric BURGUIERE

rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions conclues avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES (filiale à 100% de LE TANNEUR ET CIE)

Deux conventions ont été conclues :

- LE TANNEUR ET CIE se porte caution de sa filiale, MAROQUINERIE DES ORGUES, pour les lignes de crédit Dailly, au profit de divers établissements bancaires et pour un montant total maximum de 5 000 000 euros dont 500 000 euros en principal, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires, pénalités et intérêts de retard au profit de la Caisse d'Epargne Ile de France. Ce cautionnement est consenti pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 janvier 2011.

- LE TANNEUR ET CIE se porte caution de sa filiale, MAROQUINERIE DES ORGUES, pour les lignes de crédit Dailly, au profit de divers établissements bancaires et pour un montant total maximum de 6 000 000 euros dont 500 000 euros en principal, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires, pénalités et intérêts de retard au profit de la Caisse d'Epargne Ile de France. Ce cautionnement est consenti pour une durée illimitée et se substitue à l'autorisation donnée par le conseil d'administration du 27 janvier 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 30 août 2011.

Personne intéressée : Monsieur Hervé DESCOTTES, Directeur Général et Administrateur de LE TANNEUR ET CIE et Président de MAROQUINERIE DES ORGUES.

II. Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas faits l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention conclue avec la société Qatar Luxury Group Fashion SPC (QLG)

LE TANNEUR ET CIE et QLG ont conclu une convention d'avance de trésorerie. Aux termes de cette convention, QLG accorde une avance de 1 000 000 euros à la société LE TANNEUR ET CIE selon les conditions suivantes :

- Remboursement en deux annuités de 500 000 euros chacune, le 28 juin 2012 et le 27 juin 2013 ;
- Taux d'intérêt Euribor 6 mois + 3 % fixé le jour de la mise à disposition des fonds, puis le 29 juin 2012 ;
- Intérêts payables à terme échu.

La mise à disposition de l'avance de 1.000.000 euros est intervenue le 27 juillet 2011 et les intérêts courus s'élèvent à 19 511 euros au 31 décembre 2011.

Personne intéressée : Monsieur Grégory COUILLARD, Président du Conseil d'administration de LE TANNEUR ET CIE et Président Directeur Général de Qatar Luxury Group Fashion SPC.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 30 août 2011, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

III. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention conclue avec la société LE TANNEUR JAPAN

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR ET CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2011, la créance en compte courant s'élève à 2 216 296 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 68 713 euros.

2. Convention conclue avec la société LE TANNEUR ET CIE BRUXELLES

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société Le Tanneur ET Cie à sa filiale. Au 31 décembre 2011, le solde du compte courant est nul. Cette convention prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui pratiqué au titre d'un emprunt bancaire.

Il n'y a pas eu d'intérêts décomptés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. Conventions conclues avec la société SOPADIMA FAR EAST

Deux conventions ont été conclues :

3.1. La première autorise les avances en compte courant consenties par la société Le Tanneur ET CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2011, la créance en compte courant s'élève à 170 661 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 4 790 euros.

3.2. La seconde, d'une durée d'un an renouvelable, concerne des prestations de services en matière d'achats, de prospection de fournisseurs et de contrôle de qualité.

En rémunération de sa mission, la société Sopadima Far East perçoit une redevance comprise entre 2 et 4% des achats.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant des redevances facturées s'est élevé à 185 370 euros.

4. Convention conclue avec la société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES)

Cette convention concerne une mission de prestations de services. La mission confiée à la société Financière Descottes (FIDES) consiste à fournir à votre Société les conseils, l'assistance en matière de communication interne et externe, l'assistance en termes de politique et stratégique général et les conseils en stylisme.

En rémunération de sa mission, la société FIDES perçoit des honoraires hors taxes de 1 220 euros par jour.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les honoraires facturés se sont élevés à un montant hors taxes de 208 620 euros pour 171 jours de prestations.

5. Convention conclue avec la société LE TANNEUR CHINE CO LTD

Cette convention concerne la mise en place d'un contrat de prêt, d'un montant maximum de 75 000 euros, accordé par votre société à la société LE TANNEUR CHINE CO LTD. Au 31 décembre 2011, au titre de ce contrat, votre société détient une créance envers LE TANNEUR CHINE CO LTD de 45 974 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux EURIBOR 3 mois+1,2% par LE TANNEUR ET CIE s'élèvent sur cet exercice à 1 070 euros.

6. Conventions conclues avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES

Trois conventions ont été conclues :

6.1. Une convention d'intégration fiscale avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES depuis le 1er janvier 2011. Au 31 décembre 2011, au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'impôt sur les sociétés et une créance sur MAROQUINERIE DES ORGUES de 496 853 euros.

6.2. Une convention de prestations de service avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES. Au 31 décembre 2011, au titre de cette convention, votre société a facturé à MAROQUINERIE DES ORGUES 1 057 570 euros.

6.3. Une convention de trésorerie avec la société MAROQUINERIE DES ORGUES.

Au 31 décembre 2011, au titre de cette convention, votre société a une dette envers MAROQUINERIE DES ORGUES de 934 177 euros.

Les intérêts facturés à ce titre à votre société au taux EURIBOR 3 mois+1,2% s'élèvent sur cet exercice à 61 773 euros.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 30 mars 2012

Les commissaires aux comptes

AFIGEC
Représentée par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET
Représentée par M. Cédric BURGUIERE

rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE TANNEUR & CIE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Levallois-Perret, le 30 mars 2012

Les commissaires aux comptes

AFIGEC
Représentée par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET
Représentée par M. Cédric BURGUIERE

(13) renseignements généraux

1 Responsable du document de référence et attestation

1.1 *Responsable du document de référence*

Grégory COUILLARD
Président du Conseil d'Administration

1.2 *Déclaration du responsable du document de référence*

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations figurant en page 118 et 120.»

Grégory COUILLARD
Président du Conseil d'Administration

1.3 *Responsables du contrôle des comptes*

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

AFIGEC, représenté par M. Jean-Claude SPITZ
26-28 rue Marius AUFAN
92300 Levallois-Perret

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fiduciaire LEYDET, représenté par M. Cédric BURGUIERE
47 rue de Liège 75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Yannis GIRAUD
26/28 rue Marius AUFAN
92300 Levallois-Perret

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Mme Evelyne CLARI
120 avenue Bonaparte
13100 Aix-en-Provence

Nommée par l'Assemblée Générale en date du 4 mai 2010 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2 Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

2.1 Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination sociale :

LE TANNEUR & CIE

Siège social :

128-130, Quai de Jemmapes
75010 Paris

Date de création de la Société :

6 novembre 1997

Nationalité : Française

Forme juridique :

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

Durée :

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

Registre du Commerce et des Sociétés : 414 433 797 RCS Paris

Code APE : 1512 Z

Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du siège social de la Société, 128-130, Quai de Jemmapes 75010 Paris.

Objet social :

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice social :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial, figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Second Marché, l'Assemblée Générale du 29 avril 1999 a décidé de permettre à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions selon les termes suivants : « L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de

l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions de la Société à émettre. »

Assemblées Générales :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiqué par l'actionnaire.

Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu au jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

Franchissement de seuils :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

Droit de vote double :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2000, toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double.

Un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action nouvelle convertie au porteur ou ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

Achat par la Société de ses propres actions :

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 a autorisé la Société, dans sa neuvième résolution, à acquérir sur le marché ses propres actions à concurrence d'un maximum de 10% du capital social et à vendre tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation a été donnée pour 18 mois. Aucun mouvement n'est intervenu après le 4 novembre 2011. Au 31 décembre 2011, la Société détenait 5 100 actions propres.

2.2 Documents accessibles au public

Conformément aux dispositions de l'article L 225 -117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;
- les comptes consolidés ;
- la liste des administrateurs ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 128 quai de Jemmapes (10^e).

2.3 Renseignements concernant le capital social

Capital social :

Le capital social est de 4.224.759 € divisé en 4.224.759 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Capital potentiel :

Au 31 décembre 2011, 188 321 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés ont été attribuées dont 1 821 sont devenues disponibles à la suite du départ de la Société des bénéficiaires.

Titres donnant accès au capital : néant.

Capital autorisé non émis : néant.

Tableau d'évolution du capital depuis la création :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	250 6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €

2.4 Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires

Contrat de sous-traitance industrielle

Le 11 mars 2010, la société LE TANNEUR & CIE a renouvelé jusqu'au 28 février 2013 son contrat de sous-traitance industrielle avec une Maison de luxe pour la fabrication en sous-traitance de produits de maroquinerie définis par ce donneur d'ordres. Le sous-traitant s'engage au marquage « Made in France » des produits, à la confidentialité des informations fournies, à l'approvisionnement en matières auprès des fournisseurs désignés par le donneur d'ordres, au respect des délais de livraison et des normes de qualité et à la destruction des chutes de production. Le contrat prévoit une révision annuelle des prix et un délai de règlement de 45 jours fin de mois. A la suite de la filialisation de la branche de Fabrication pour maisons de luxe, un avenant du 2 mars 2011 a entériné la cession du contrat à la société MAROQUINERIE DES ORGUES. Le contrat prévoyait une clause d'intuitu personae envers M. Hervé DESCOTTES. Le 9 mai 2011, cette clause a été transférée sur la personne de M. Grégory COUILLARD et la durée du contrat a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

Contrats de commission affiliation et/ou franchisé

Depuis octobre 2004, la société LE TANNEUR & CIE a mis en place un réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l enseigne LE TANNEUR. A fin 2011, ce projet s'est concrétisé par la signature de 31 contrats de commission affiliation et d'un contrat de franchise. Les contrats de commission affiliation prévoient que la Société met à la disposition des ses commissionnaires affiliés des produits sélectionnés en assurant la prise en charge financière du stock et de son renouvellement, ainsi que le concept de son point de vente et l'usage de l'enseigne LE TANNEUR. La Société se charge de la formation de ses commissionnaires affiliés et leur assure assistance et conseil pendant toute la durée du contrat. Restant propriétaire du stock, elle se réserve le droit de fixer le prix maximum des produits. Les commissionnaires affiliés, commerçants indépendants, sont propriétaires de leur fonds de commerce et conservent la pleine et entière liberté de gestion du point de vente. Ils agissent en leur nom et sous leur seule responsabilité, notamment dans les rapports avec la clientèle et les tiers.

Le chiffre d'affaires du magasin est enregistré par le commissionnaire affilié. A la fin de chaque mois, LE TANNEUR & CIE facture au commissionnaire affilié les ventes de produits de la période multipliées par un taux contractuel dit « taux de commission ». La marge du commissionnaire affilié est donc constituée par le chiffre d'affaires du magasin diminué de la facturation par LE TANNEUR & CIE des produits vendus. La marge de LE TANNEUR & CIE représente la facturation au commissionnaire affilié diminuée du coût de production des produits vendus.

Le contrat de franchise se différencie du contrat de commission affiliation par le fait que le franchisé achète le stock et détermine librement le prix de vente public des produits.

Les contrats décrivent les droits et les obligations des parties ainsi que les modalités de la mise en place et de l'exploitation du concept LE TANNEUR.

Contrat de licence de la marque TANN'S

En 2006, LE TANNEUR & CIE a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque TANN'S dont elle est propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie, moyennant une redevance en pourcentage du chiffre d'affaires. Cet accord a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2018.

Contrat de licence des marques AIR FRANCE

Le 9 janvier 2007, AIR France a concédé à LE TANNEUR & CIE pour 3 ans une licence de création, fabrication et commercialisation de bagages (souples et rigides) et petite maroquinerie portant la marque AIR France by LE TANNEUR. Le territoire couvert comprend tous les pays où la marque LE TANNEUR est actuellement présente. En 2010, cet accord a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2013.

En tant que licencié, LE TANNEUR & CIE doit obtenir l'approbation d'AIR France quant aux articles destinés à être créés, fabriqués et vendus et doit respecter la charte graphique du concédant. LE TANNEUR & CIE verse trimestriellement à AIR France une commission en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec un minimum garanti.

Contrat de licence de la marque LE TANNEUR

Le 21 novembre 2011, LE TANNEUR & CIE a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque LE TANNEUR dont elle est propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'accessoires de maroquinerie pour produits high tech (étuis pour téléphones mobiles, lecteurs MP3, porte-ordinateurs, etc.) moyennant une redevance en pourcentage du chiffre d'affaires. Cet accord est conclu jusqu'au 30 septembre 2013.

Contrat de distribution au Japon

En décembre 2009, LE TANNEUR & CIE a signé un protocole d'accord et un contrat de distribution avec un partenaire local concernant le marché japonais. Ces accords ont pour but de permettre le transfert d'activité de la filiale LE TANNEUR Japan vers le partenaire local. Les accords régissent les modalités de transfert d'activité, les conditions financières de l'opération ainsi que les engagements des parties.

3 Renseignements de caractère général concernant l'Administration et la Direction

3.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

Président :

Grégory COUILLARD

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Grégory COUILLARD détient une action LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2011.

Diplômé de l'ESC Montpellier et de l'Université d'Economie de Vienne en 1995, Grégory COUILLARD a débuté sa carrière dans les FMCG, chez Procter & Gamble et Danone et rejoint le marché du luxe en 2001, en intégrant les équipes du groupe LVMH. Il occupe diverses positions managériales, notamment chez Tag Heuer, en Asie du Sud-Est, Japon et Australie avant de prendre la direction de la division LVMH horlogerie et joaillerie France et Europe Continentale. Grégory Couillard est de nationalité française.

Administrateurs :

Hervé DESCOTTES – Président d'honneur

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Hervé DESCOTTES détient une action LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2011.

Après avoir été Directeur du Marketing du Printemps, Hervé DESCOTTES devient Directeur Commercial puis Directeur Général de Burton France. En 1980, il rachète Andrelux à son fondateur. Il en est le Président-Directeur Général jusqu'en 1993. A partir de novembre 1997, il assure les fonctions de Président-Directeur Général de LE TANNEUR & CIE jusqu'en mai 2011, puis de Directeur Général jusqu'en février 2012.

Jean LEBRAS

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Jean LEBRAS détient une action LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2011.

Diplômé de l'EDC Paris et de l'Université de Dallas, Jean LEBRAS a fait carrière chez Texas Instruments pendant 28 ans. Il exerce ses fonctions au sein de l'équipe pilote en charge du développement des joint-ventures en Asie et aux Etats-Unis avant de prendre, en 1998, la direction Finance de l'une des plus grandes usines d'assemblage et test de semi-conducteurs de TI, basée aux Philippines. Il occupe ensuite les fonctions de Directeur financier TI Chine puis de la société nouvellement créée Sensata Technologies, avant de retourner à Boston en tant que Directeur financier corporate de Sensata. Jean LEBRAS est de nationalité française.

Thomas PECENKA

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Thomas PECENKA détient une action LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2011.

Thomas PECENKA est diplômé de l' « European Business School » de Reutlingen en Allemagne et de l'ESC Reims. Il débute sa carrière en consultant des PME sur leur stratégie à l'exportation avant de rejoindre le groupe Richemont en tant que chef de produit pour Cartier International. De 2004 à 2009, il est responsable du développement stratégique des collections de maroquinerie masculines de Cartier. Thomas PECENKA est de nationalités française et autrichienne.

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet depuis le début de l'année 2007 d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation ou ne s'est vu prononcer une incrimination ou sanction publique.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du Conseil d'Administration.

3.2 Equipe de Direction

L'équipe de Direction est composée de :

Jean CLENET

Directeur Général

55 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité et de l'ICG Pays de Loire (management d'entreprise)

Après une expérience d'ingénieur dans le groupe Total puis au Centre électronique de Laval, Jean Clenet rejoint le groupe La Fourmi où il occupe pendant 11 ans les fonctions successives de Directeur logistique, Secrétaire Général, Directeur Industriel et Logistique puis Directeur Général. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en janvier 2001 comme Directeur Industriel et Logistique, devient Directeur Général Adjoint en 2004 puis Directeur Général en février 2012.

Emmanuel LOUVET

Directeur des sites industriels de MAROQUINERIE DES ORGUES

45 ans - diplômé de l'Ecole des Mines de Nancy

Après 5 années d'expérience de production chez Valeo, Emmanuel LOUVET rejoint le groupe VOLVO AB pour occuper successivement pendant 7 ans les fonctions de chef de centre de production puis directeur lean manufacturing. Il travaille ensuite comme Directeur de filiale pour le groupe Texen, puis comme directeur d'usine chez Fichet-Bauché. Il entre chez LE TANNEUR & CIE en avril 2012 comme Directeur des sites industriels de MAROQUINERIE DES ORGUES.

Olivier BRAMBILLA

Directeur Retail France

42 ans – diplômé de L'Ecole supérieure de commerce de Pau

Après 5 ans d'expérience au sein du groupe MULLIEZ (Kiabi), Olivier Brambilla travaille pendant 6 ans pour le groupe ETAM comme responsable régional puis directeur de zone France. Il occupe ensuite le poste de directeur des ventes chez Levi Strauss & Co pour le retail France, Comptoir des cotonniers et LOFT avant de rejoindre LE TANNEUR & CIE en mars 2009.

Fabien THEVENOT

Directeur Wholesale France et Export

36 ans – diplômé de l'ESSEC

Après des débuts dans le groupe Kraft Foods comme Chef de Secteur, Fabien Thevenot devient directeur commercial d'une start up dans le domaine de la vidéo pendant 2 ans puis regional export manager chez Puig, groupe espagnol de parfums et cosmétiques (Nina Ricci, Paco Rabanne, Prada,...) en étant basé à Singapour durant 3 ans. En décembre 2006, il rejoint LE TANNEUR & CIE en tant que Directeur Export et reprend la direction des activités Wholesale France et Export à partir de février 2012.

Guillaume PONTARRASSE

Directeur du Développement Retail

38 ans – titulaire du DESS Stratégie et ingénierie financière des groupes de l'Université de Sceaux

Après une expérience dans le cabinet d'expertise comptable Fiducial, Guillaume Pontarrasse rejoint le groupe Intersport comme Conseiller Finance et Développement du Commerce associé puis devient Contrôleur de gestion Retail chez Nike France. Il est embauché en tant que Directeur du Développement du réseau de Franchise chez LE TANNEUR & CIE en mai 2004 et son champ d'action s'élargit au développement des magasins succursales en mars 2006.

Caroline DECOUDU

Directrice du Marketing

38 ans – diplômée de l'Institut Supérieure de Gestion

Caroline Decoudu a travaillé pour la centrale d'achats de la chaîne de grand magasin LE PRINTEMPS pendant une douzaine d'années en occupant des responsabilités marketing dans les secteurs des arts de la table, du linge de maison, du bagage et accessoires textiles avant de devenir responsable de la collection maroquinerie. Elle rejoint LE TANNEUR & CIE en septembre 2011.

Patricia MOULON

Directeur Financier

40 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez LE TANNEUR & CIE comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.

(14) texte des résolutions

- en matière ordinaire -

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport joint établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés.

Troisième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 30 752 € et qui ont donné lieu à réintégration dans le résultat fiscal.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice 2011 se solde par une perte de 1 021 189,40 €.

L'Assemblée Générale constate que le résultat distribuable de l'exercice est constitué :

Du résultat net de l'exercice 2011 de	(1 021 189,40) €
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire	2 767 989,81 €
Et s'élève à.....	1 746 800,41 €

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce montant au report à nouveau sans distribution de dividende.

L'Assemblée Générale reconnaît que conformément à la Loi, il lui a été rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2008	2009	2010
Dividende global	-	-	-
- dont éligible à la réfaction de 40%	-	-	-
- dont non éligible	-	-	-

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de ne pas attribuer aux administrateurs de jetons de présence au titre de l'exercice 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Benoît LEMAITRE, commissaire aux comptes, demeurant 47 rue de Liège, Paris 8^{ème}, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Madame Evelyne CLARI, expert comptable et commissaire aux comptes, demeurant à Aix-en-Provence (13100), 120 Avenue Bonaparte, qui avait été nommée co-Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2010 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'Administration

(16) la table de concordance

		Page
1.	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	127
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	127
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	127
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	6, 7, 8
3.2	Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risque	44
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	4
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	128
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	128
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	128
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	128
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	4
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	61,62
5.2.2	Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3	Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	9 -> 14
6.1.1	Nature des opérations effectuées et principales activités	9 -> 14
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2	Principaux marchés	9 -> 14
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	45
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
7.	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	43
7.2	Liste des filiales	117
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	62
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	48
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants	77
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	77
9.2.3	Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux	51
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	51
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	70
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour	N/A

	honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	
11.	Recherche et développement, brevets et licences	21
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	23
12.2	Tendance connue, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	25
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Organes d'administration	36, 134
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	N/A
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	33
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	134
16.2	Informations sur les contrats de service	33
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	N/A
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	38
17.	Salariés	
17.1	Nombre de salariés et répartition	26, 83
17.2	Participation et stock-options	110, 67
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
18.	Principaux actionnaires	
18.1	Principaux actionnaires	30
18.2	Droits de vote différents	30
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	31
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	83
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	48
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3	Etats financiers	48
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	118
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	N/A
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	32, 128
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	25
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	25
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	130
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	99
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à	N/A

	augmenter le capital	
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	130
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	128
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	132
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	128
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	129
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	129
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	131
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
24.	Documents accessibles au public	130
25.	Informations sur les participations	117

(17) la table de réconciliation avec le rapport financier annuel

		Page
1.	Comptes sociaux	92
2.	Comptes consolidés	48
3.	Rapport de gestion	19
4.	Déclaration du Président	127
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	118, 120
6.	Honoraires des commissaires aux comptes	34